

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 11 MARS 2013

VOLUME 68

ODETTE GAGNON et DANIELLE BERGERON
Sténographes officielles

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 1020
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me PAUL CRÉPEAU
Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU

INTERVENANTS :

Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec
Me PHILIPPE BERTHELET pour la Ville de Montréal
Me JULIE ROBERGE pour le Directeur général des
élections du Québec
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du
Québec
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la
construction du Québec
Me CAROLINE ISABELLE pour Ville de Laval
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs
de routes et grands travaux du Québec
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des
constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me SYLVIE CHAMPAGNE pour le Barreau du Québec
Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des
poursuites criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

| | PAGE |
|--|------|
| LISTE DES PIÈCES | 4 |
| PRÉLIMINAIRES | 5 |
| | |
| CLAUDE LÉGER | |
| INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU | 7 |
| CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE | 179 |
| | |
| CHRISTIAN OUELLET | |
| INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU | 190 |

LISTE DES PIÈCES

| | PAGE |
|---|------|
| 41P-534 : Rapport du Vérificateur général au conseil municipal et au conseil d'agglomération sur la vérification de l'ensemble du processus d'acquisition et d'installation de compteurs d'eau dans les ICI ainsi que de l'optimisation de l'ensemble du réseau d'eau de l'agglomération de Montréal (septembre 2009) | 31 |
| 41P-535 : Lettre du maire Gerald Tremblay en date du 29 janvier 2010 | 163 |
| 42P-536 : Certificat de solliciteur Christian Ouellet 2011 | |
| 42P-537 : Activités de financement d'Union Montréal 2002-2011 | 288 |

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce onzième (11e) jour du
2 mois de mars,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Paul Crépeau pour la Commission.

8 Me SIMON LAROSE :

9 Simon Larose pour le Procureur général du Québec.

10 Me PHILIPPE BERTHELET :

11 Philippe Berthelet pour la Ville de Montréal.

12 Me JULIE ROBERGE :

13 Julie Roberge pour le Directeur général des
14 élections du Québec.

15 M. YURI TREMBLAY :

16 Yuri Tremblay pour l'Union des municipalités du
17 Québec.

18 Me DANIEL ROCHEFORT :

19 Bonjour à tous. Daniel Rochefort pour l'Association
20 de la construction du Québec.

21 Me CAROLINE ISABELLE :

22 Bonjour. Caroline Isabelle pour Ville de Laval.

23 Me DENIS HOULE :

24 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle et Simon
25 Laplante pour l'Association des constructeurs de

1 routes et grands travaux du Québec.

2 Me SYLVIE CHAMPAGNE :

3 Bonjour. Sylvie Champagne pour le Barreau du
4 Québec.

5 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

6 Bonjour. Julie-Maude Greffe pour le Directeur des
7 poursuites criminelles et pénales.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Oui. Alors, Maître Crépeau, est-ce qu'on est prêt à
10 recommencer.

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Nous sommes prêts. Monsieur Léger est ici.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Bonjour, Monsieur Léger.

15 LA GREFFIÈRE :

16 Monsieur Léger, pourriez-vous vous lever pour
17 l'assermentation, s'il vous plaît.

18

19

20

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce onzième (11e) jour du
2 mois de mars,

3

4 A COMPARU :

5

6 CLAUDE LÉGER,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[1]** Alors, bon matin, Monsieur Léger. Nous nous
12 sommes quittés jeudi il y a une dizaine de
13 journées. On discutait de différents sujets. Et
14 juste avant de passer à un prochain sujet, je
15 voudrais revenir brièvement sur le rapport du
16 vérificateur général du mois de mars deux mille
17 neuf (2009) qui concernait le projet Faubourg
18 Contrecoeur et on ne le repassera pas au complet,
19 évidemment. Mais, dans ce rapport-là, il est exact
20 qu'on va a fait certains reproches en tant... ou en
21 fait, à la direction générale et certains à vous
22 personnellement pour la gestion de l'appel d'offres
23 dans le Faubourg Contrecoeur.

24 R. Était-ce pour la gestion de l'appel d'offres ou
25 simplement pour avoir fait avancer la transaction

1 immobilière?

2 Q. [2] Si on...

3 R. Parce que je n'avais pas la responsabilité de la
4 gestion de l'appel d'offres.

5 Q. [3] C'est vrai, vous nous l'avez expliqué. Alors,
6 peut-être revenir sur cette question-là, sur le
7 fait d'avoir poussé ou d'avoir accéléré le
8 processus au niveau de l'appel d'offres. Peut-être
9 nous expliquer dans quel contexte ça s'est fait.

10 R. Bien, je vous avais mentionné le contexte où il y
11 avait eu deux résolutions du comité exécutif qui
12 demandaient la... qui prescrivait, si on veut, la
13 cession des terrains à la Société d'Habitations et
14 de Développement de Montréal. Dans mon esprit, à la
15 lecture, à cette époque, on aurait pu probablement
16 simplement rouler les actifs dans la SHDM, c'est-à-
17 dire faire une vente à titre gratuit à la SHDM,
18 pour permettre à la SHDM après ça de les vendre, de
19 les valoriser, conformément au mandat qu'elle avait
20 reçu du comité exécutif. Mais, il s'est avéré que,
21 étant donné que c'était devenu une organisation à
22 but non lucratif, on devait faire une transaction
23 entre la Ville de Montréal et la SHDM et la SHDM,
24 par la suite, aurait donné suite à la soumission
25 qu'elle avait reçue dans le cadre de son processus

1 d'appel d'offres.

2 Maintenant, ce qui était ma compréhension,
3 c'est que si on respectait le prix ou la soumission
4 que la SHDM avait obtenu à l'époque, bien, il
5 fallait faire une transaction qui était le miroir
6 de cette transaction-là, sinon on créait un surplus
7 ou un déficit à l'intérieur de la SHDM. Et comme ça
8 faisait partie du, je pourrais vous dire, du
9 périmètre comptable de la Ville, à la limite, sans
10 être un comptable moi-même là, mais, la Ville, elle
11 était responsable des déficits de la SHDM. À la fin
12 de l'année, la Ville pouvait récupérer les surplus
13 au sein de la SHDM. C'est ce qui s'est passé les
14 années suivantes. Donc, avoir fait une transaction
15 pour la forme, à des conditions plus élevées que
16 les conditions que la SHDM avait obtenues, ça
17 aurait eu le même effet au niveau monétaire à la
18 fin là.

19 Q. **[4]** O.K. Mais, d'autre part, et je reviens là-
20 dessus, il est exact que, dans le rapport du
21 vérificateur général, il y a quand même un certain
22 reproche lorsqu'on dit - et je me permets de citer
23 uniquement la conclusion à la page 15 du rapport
24 qui est toujours ce rapport du vingt-sept (27) mars
25 deux mille neuf (2009) :

1 Les sommaires décisionnels soumis au
2 conseil ne comportaient pas tous les
3 renseignements pertinents au moment
4 approprié à une prise de décision
5 éclairée tels que...

6 et là on cite quatre exemples

- 7 ...- la possibilité d'une contribution
8 financière de la Ville pour les
9 réalisations du projet;
10 - l'analyse de rentabilité du
11 projet;
12 - l'indication que certains frais
13 défalqués du prix de vente sont
14 des estimations préliminaires ou
15 devront être précisées par des
16 analyses plus exhaustives;

17 et finalement

- 18 - la juste valeur marchande.

19 Et plus spécifiquement sur la question de l'analyse
20 de rentabilité, il y avait à ce moment-là, étant
21 donné qu'il y avait des fonds qui provenaient du
22 fonds - j'oublie le nom - mais qu'il devait y avoir
23 une étude de rentabilité faite avant de procéder à
24 l'acte de vente.

25 R. Écoutez, j'ai... J'accepte ce reproche-là. Je

1 prends la responsabilité. Je vis avec ça depuis ce
2 temps-là. Vous ne pouvez pas être plus sévère que
3 moi à mon endroit.

4 Q. [5] O.K. Je voudrais revenir aussi sur un autre
5 sujet que vous avez abordé la semaine passée d'une
6 façon plus générale : le rôle du directeur général
7 au sein de l'organisation de la Ville de Montréal.
8 Vous nous avez donné plusieurs exemples de... Vous
9 avez employé l'expression « la cafetière », là, la
10 circulation de l'information qui ne se faisait
11 peut-être pas de façon optimale, selon votre point
12 de vue. Êtes-vous capable de nous préciser, sur
13 cette question-là, est-ce que c'est quelque chose
14 qui se retrouve dans la loi, les règlements, dans
15 la charte de la Ville de Montréal, ou c'est tout
16 simplement une question culturelle à la Ville de
17 Montréal?

18 R. Bien, moi je pense que c'est une combinaison,
19 d'abord, d'une question culturelle. Si on
20 regarde... Je pense qu'il y a même quelqu'un qui a
21 écrit un ouvrage un peu sur l'évolution de la
22 gouvernance de la Ville de Montréal. La notion de
23 directeur général à la Ville de Montréal, elle a
24 été longtemps inexistante. C'était le président du
25 comité exécutif qui était le patron des services.

1 Et là on parle dans le temps de l'ancienne ville.
2 Donc, les différents services, à une certaine
3 époque, se rapportaient directement au président du
4 comité exécutif. Ça c'est comme resté dans la
5 culture.

6 La charte de la Ville de Montréal confère
7 plus de pouvoir, elle crée une fonction de
8 président du comité exécutif, elle le rend maître
9 de l'ordre du jour du comité exécutif, elle lui
10 accorde certains pouvoirs. Et ça c'est dans la
11 charte de la Ville de Montréal.

12 Une pratique que j'ai constatée en arrivant
13 à la Ville, et qui elle, à mon avis, n'est pas
14 supportée par un texte juridique, c'est celle de
15 confier des portefeuilles à des élus municipaux qui
16 siègent au comité exécutif. Ça c'est un peu comme,
17 je dirais, une reproduction d'un modèle du
18 gouvernement où il y a un conseil des ministres, il
19 y a des ministres avec des portefeuilles, puis en
20 dessous il y a des sous-ministres. Mais dans le
21 domaine municipal, ce n'est pas supporté, ça, par
22 un texte juridique. Mais dans les faits, c'est ça
23 qui se produisait.

24 Q. [6] O.K. Et c'est ce qui explique que différents
25 élus responsables de différents comités

1 d'optimisation, et il nous dit, et là je retourne
2 aux notes sténographiques du vingt-huit (28)
3 février deux mille treize (2013), je suis à la page
4 26, Madame la Présidente. Or, juste en entrée en
5 matière, il explique, en fait, le... Et je ne vous
6 demanderai pas de commenter parce que ça concerne
7 Macogep, votre employeur actuel, mais qu'on a
8 engagé l'entreprise Macogep pour faire des
9 estimations des projets, pour aider la Ville à bien
10 estimer le coût de ses travaux. C'est la
11 compréhension que vous en avez à ce moment-là?

12 R. Oui, j'ai entendu cette partie du témoignage de
13 monsieur Pourreaux.

14 Q. **[9]** O.K. Alors, juste un petit peu plus loin, le
15 lendemain, je suis à la page 27, monsieur Pourreaux
16 nous dit ceci. Alors, il dit, bon :

17 ... le fait qu'on impose en 2004 une
18 analyse externe des coûts des estimés
19 puis des coûts de construction, ça les
20 a beaucoup effarouchés puis choqués.

21 Il parle des gens du SITE. Bon. Il ajoute :

22 Et il y a eu quelques projets qui ont
23 été bloqués par la Direction générale
24 justement parce qu'il y avait un trop
25 grand écart. Et ça a soulevé l'ire du

1 directeur du Service, Yves Provost,
2 parce que... on s'est rencontrés, on
3 se rencontrait régulièrement...

4 Et là il cite une réponse de monsieur Provost à ses
5 propos.

6 Il m'a dit :

7 parlant de monsieur Provost,

8 « Serge, ça n'a pas de bon sens, il
9 dit, on va manquer un projet pour six,
10 huit, neuf %. » Et puis ce projet-là,
11 à cause de la lourdeur du système
12 administratif à la Ville, quand on
13 arrête un projet, pour le repartir, il
14 faut passer à travers tout le
15 processus administratif, on compte
16 entre quatre et six mois.

17 Il ajoute, toujours monsieur Provost :

18 « Tu comprends que ce projet-là, on ne
19 pourra pas le réaliser cette année. On
20 devait le réaliser cette année, on ne
21 pourra pas le réaliser à cause du
22 quatre à six mois. Moi, comme
23 directeur principal, ou directeur
24 général adjoint, moi, je suis évalué à
25 ma performance. Puis ma performance,

1 c'est le nombre de dossiers que je
2 passe au comité exécutif puis le
3 pourcentage de réalisation de mon PTI.
4 Si je dépense 90 % ou 95 % des sommes
5 qui nous sont allouées au PTI, je suis
6 performant. Si j'en dépense seulement
7 70 %, on me dit que je me suis traîné
8 les pieds. Alors, quand tu me bloques
9 un projet, ça a un effet directement
10 sur la performance du Service, parce
11 qu'on n'est pas capable de le
12 remplacer par un autre projet. »

13 Et là monsieur Pourreaux ajoute, c'est lui qui
14 parle :

15 Comme c'est des projets importants, le
16 processus administratif est, comme je
17 vous le mentionne, est facilement de
18 six mois. Donc, il y avait dans le
19 mode d'évaluation de la performance
20 des cadres supérieurs, ce n'était pas
21 nécessairement l'efficacité, de
22 l'efficience et la productivité,
23 c'était des résultats, de nombre de
24 dossiers puis de volume de travaux
25 réalisés.

1 Alors j'aimerais que vous commentiez à titre de
2 directeur général, je comprends que vous êtes là en
3 deux mille six (2006), mais il semble y avoir des
4 primes à la performance ou au rendement plutôt qui
5 sont accordés aux hauts fonctionnaires ou du moins
6 aux directions?

7 R. Quand j'arrive effectivement il y a déjà en place
8 un système de primes à la performance qui
9 s'applique à l'ensemble des cadres à mon avis, si
10 ma mémoire est bonne, on parle peut-être à
11 l'époque, il y a peut-être mille deux cents (1200),
12 mille quatre cents (1400) cadres à la Ville de
13 Montréal et il y a un système de rémunération basée
14 sur la performance.

15 La façon que ça fonctionne, c'est que vous
16 avez des objectifs en début d'année, vous avez une
17 évaluation à la fin. Selon l'atteinte de ces
18 objectifs-là, il y a une bonification qui est faite
19 de votre salaire. Je n'oserais pas m'avancer sur
20 les chiffres, mais je dirais que la bonification,
21 de mémoire, peut aller jusqu'à six pour cent (6 %)
22 ou quelque chose comme ça, selon que vous avez une
23 performance exceptionnelle, moyenne ou bon.

24 Ce que j'ai entendu de monsieur Pourreaux
25 m'apparaît assez conforme à ce que monsieur

1 Provost, j'ai travaillé avec lui pendant un an, là,
2 aurait pu dire, mais j'apporterais certains
3 nuances. Quand je suis arrivé il y avait énormément
4 de pression sur monsieur Provost pour réaliser son
5 PTI, mais ce n'était pas à cause de ses bonis de
6 performance. C'était à cause que l'administration
7 lui demandait de livrer tant de centaines de
8 millions de travaux par année.

9 On a vu encore dans les journaux, là, les
10 statistiques disant la Ville ne réussira pas à
11 réaliser plus de cinquante pour cent (50 %), etc.
12 Il y a une raison qui est légitime en arrière de
13 ça, on a trente (30) ans de retard
14 d'infrastructures. Ce que vous ne réalisez pas
15 cette année s'ajoute au déficit d'entretien. Donc,
16 il y a quand même à la base une, une raison
17 légitime. Est-ce qu'il y avait des raisons
18 occultes? Je ne le sais pas. C'est vous qui pourrez
19 le décider.

20 Maintenant, ça c'est un premier facteur. Et
21 c'est vrai que monsieur Provost avait énormément de
22 pression pour livrer son PTI. Deuxièmement, c'est
23 que c'est vrai également que monter un dossier pour
24 le comité exécutif, là, c'est très long, ça prend
25 beaucoup d'énergie, ça prend beaucoup de temps.

1 Plusieus fonctionnaires m'ont dit qu'ils
2 détestaient ce processus, des fonctionnaires, là,
3 je parle dans d'autres secteurs d'activités où ça
4 pouvait prendre jusqu'à trois mois entre le moment
5 où il écrivait la première base du sommaire
6 décisionnel puis le moment où ils avaient la
7 résolution du conseil.

8 Donc, ça, repartir le processus à zéro
9 j'imagine que ça pouvait être, que ça pouvait être
10 un, pour monsieur Provost, là, quelque chose de
11 rébarbatif. Je ne l'excuse pas en disant ça, je
12 fais juste expliquer le contexte.

13 L'autre élément, c'est qu'en ce qui
14 concerne les objectifs à performance, il faut
15 savoir qu'en général ce sont les cadres eux-mêmes
16 qui proposent les objectifs. En tout cas, dans
17 l'époque que moi j'ai vécu, là, monsieur Provost me
18 serait arrivé, dire :

19 Monsieur Léger, regardez, pour l'année
20 prochaine, là, voici ce que je pense
21 qui devraient être des objectifs
22 raisonnables, atteignables.

23 On en discutait, on mettait des critères
24 d'évaluation, puis après ça on signait la feuille
25 d'objectifs, puis à la fin on mesurait.

1 Est-ce que dans une vie passée, quelqu'un a
2 imposé des critères comme ceux que monsieur Provost
3 a décrit, je ne sais pas. Puis même il est possible
4 que pendant l'année que moi j'ai été le patron de
5 monsieur Provost, il est possible qu'en début de
6 deux mille sept (2007), par exemple, il m'ait
7 proposé des critères avec des facteurs de
8 pourcentage de réalisation de PTI, là.

9 Q. **[10]** O.K. C'est ça, il faut apporter beaucoup de
10 nuances?

11 R. Oui.

12 Q. **[11]** Et comprendre en fait le processus, ce n'était
13 pas un automatisme que quelqu'un qui aurait une
14 année pour des raisons administratives...

15 R. Savez-vous ce que j'ai même entendu et je n'y ai
16 pas prêté foi, puis je pense que ce n'est
17 absolument pas fondé, mais il y a même des
18 mauvaises langues qui ont prétendu que si Joseph
19 Farinacci ne voulait pas que la SHDM développe le
20 terrain, c'est que lui aussi ses bonis de
21 performance étaient basés sur sa quantité de ventes
22 annuelles. Et c'est vrai. Je veux dire, c'était
23 écrit dans son..., dans son contrat de travail ou
24 dans son contrat de performance. Il devait livrer
25 tant de ventes par année. Bon, je n'y ai jamais cru

1 parce que j'ai toujours cru dans l'intégrité de
2 Joseph et que ce n'était pas ça le facteur, là.

3 Q. **[12]** O.K.

4 (09:50:02)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[13]** D'autant plus que si on se rappelle bien de la
7 preuve, monsieur Farinacci y allait avec les
8 intérêts de la Ville...

9 R. Oui.

10 Q. **[14]** ... pour faire en sorte que le terrain soit
11 vendu plus cher que ce que les autres voulaient
12 qu'il le soit?

13 R. C'est effectivement pour ça que je prends la peine
14 de le mentionner, Madame la Présidente.

15 Q. **[15]** Par ailleurs, est-ce que vous ne trouvez pas
16 que d'être rémunéré ou d'avoir une..., un boni sur
17 le pourcentage des travaux à réaliser, est-ce qu'il
18 n'y a pas quelque chose de pervers dans ça?

19 R. Bien moi personnellement, je n'ai jamais pensé
20 qu'un système comme ça avait sa place dans la
21 fonction publique. On en avait un semblable à la
22 Communauté urbaine, c'était les premières, les
23 premières approches quand je suis arrivé là en
24 quatre-vingt-dix-huit (98). C'est excessivement
25 difficile à gérer, ça laisse beaucoup de place à

1 l'arbitraire, ça crée des fois toutes sortes de
2 conflits à l'intérieur, puis moi je ne pense pas
3 que la motivation vient d'un, deux, trois, quatre,
4 cinq pour cent (1-2-3-4-5 %) de bonification
5 supplémentaire. En tout cas, c'était le système qui
6 avait cours à ce moment-là.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. **[16]** O.K. Parlant justement des questions et c'est
9 peut-être un peu plus personnel, à ce moment-ci,
10 est-ce qu'on peut vous demander de nous établir,
11 quant à vous, votre contrat, on n'est pas intéressé
12 peut-être par les montants-là qui étaient
13 attribués, mais le mode d'embauche du directeur
14 général à la Ville de Montréal. Est-ce que c'est
15 par contrat?

16 R. Oui, c'était un contrat.

17 Q. **[17]** O.K. Un contrat personnel...

18 R. Un contrat.

19 Q. **[18]** ... et pour une durée déterminée?

20 R. De cinq ans, oui.

21 Q. **[19]** Renouvelable?

22 R. Oui, je crois, mais je ne suis pas certain, mais je
23 pense que oui.

24 Q. **[20]** O.K., et qui est responsable, en fait, qui
25 fait l'embauche du directeur général?

1 R. En fait, ça a été... c'est nommé par le conseil,
2 mais c'est sur la base d'un recrutement par un
3 conseiller, une firme conseillère en recrutement de
4 cadres et après ça, ça a été des entrevues avec le
5 maire et le président du comité exécutif.

6 Q. [21] O.K. et évidemment, à terme, au bout du
7 contrat, un contrat peut être renouvelé ou...

8 R. Il peut être renouvelé.

9 Q. [22] ... ou ne pas l'être?

10 R. Ou ne pas l'être.

11 Q. [23] O.K. Si on essaie rien que de mettre un
12 chiffre, si je vous disais, êtes-vous capable de
13 nous placer peut-être dans les quinze (15)
14 dernières années, combien y a-t-il eu de directeurs
15 généraux à Montréal?

16 R. Six.

17 Q. [24] O.K. Comment se place le directeur général,
18 vous, personnellement, face aux gens qui vous
19 embauchent et ceux qui seront responsables du
20 renouvellement ou non de directeur général?

21 R. Bien en fait, je vous dirais, le fond de ma pensée,
22 c'est que je trouve que dans les dernières années,
23 en tout cas, à l'époque où moi je faisais ça, la
24 pratique des embauches de hauts fonctionnaires à
25 contrat s'était répandue dans le domaine municipal.

1 Il y avait, autrefois, un mécanisme de protection
2 des fonctionnaires par la commission municipale et
3 je pense que les villes, pour contourner ça, se
4 sont mises à créer des embauches de contrats, des
5 contrats à durée déterminée avec la possibilité de
6 mettre fin à un contrat moyennant une indemnité de
7 départ puis, à ce moment-là, ça vous enlève
8 beaucoup de capacités de contester ce départ-là.
9 Vous avez le choix entre vous battre devant,
10 maintenant, ce qui s'appelle la Commission des
11 relations du travail, qui a remplacé la Commission
12 municipale sur ces questions-là ou d'accepter
13 l'allocation de départ et de partir.

14 Q. [25] O.K. Mais ultimement, un directeur général n'a
15 pas beaucoup de choix. Puis là, je vous amène peut-
16 être dans des situations où un directeur général,
17 vous, vous êtes placé devant des décisions qui sont
18 prises par vos commettants, vos... au comité
19 exécutif avec lesquelles vous n'êtes pas d'accord.
20 Qu'est-ce qu'un directeur général peut faire avec
21 ça?

22 R. Bien écoutez, dans une situation où c'est le maire
23 qui est le patron, c'est d'essayer d'en débattre
24 avec le maire. Dans une situation où c'est le
25 président du comité exécutif qui est le patron,

1 c'est plutôt délicat, parce que c'est lui qui vous
2 accorde le droit de parole dans les réunions de
3 comité exécutif. Si vous exprimez des objections
4 trop souvent, je pense que votre carrière ne sera
5 pas très longue à la ville de Montréal.

6 Q. **[26]** O.K.

7 R. Je vous rappellerai pour mémoire que... et je pense
8 que c'est vérifiable parce que ça a été documenté
9 dans l'actualité, il y a une personne que je
10 respecte beaucoup, qui s'appelle monsieur Gérard
11 Divay, qui a été mon prédécesseur à la Communauté
12 urbaine de Montréal, il a eu une longévité de dix
13 (10) mois dans l'administration Bourque parce qu'il
14 avait osé écrire un rapport qui critiquait
15 l'administration. Ce rapport-là a coulé dans les
16 journaux et ça a été la fin du mandat de monsieur
17 Divay à la ville de Montréal. Je pense qu'il n'a
18 pas «toffé» une année.

19 Q. **[27]** O.K.

20 R. Non, mais c'est un fait, là.

21 Q. **[28]** Oui c'est un fait.

22 R. Ça illustre.

23 Q. **[29]** Vous-même, vous êtes vous déjà opposé à des
24 décisions? Opposé ou fait valoir vos objections à
25 certaines décisions du comité exécutif?

1 R. C'est certain que c'est arrivé à des moments. Ce
2 n'était pas rendu encore au stade de décision. J'ai
3 en tête, par exemple, je pense que c'était en deux
4 mille sept (2007), c'était... ça concernait
5 l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Ahuntsic-
6 Cartierville voulait faire des travaux de
7 rénovation majeurs de leurs infrastructures. Ils
8 avaient donné un mandat important à une firme de
9 génies, je pense que c'était Génivar et ils étaient
10 arrivés avec un plan très ambitieux de faire
11 beaucoup, beaucoup de travaux de rues et madame
12 Beaudoin avait rencontré monsieur Zampino, je pense
13 qu'elle avait convaincu monsieur Zampino que
14 c'était une bonne idée de faire ça. Monsieur
15 Zampino m'avait rencontré pour me... je n'ose pas
16 dire « vendre » l'idée, mais ce que ça avait pour
17 effet, c'est de devancer le plan triennal
18 d'immobilisations de trois années, c'est-à-dire
19 qu'au lieu, mettons que les arrondissements avaient
20 droit à cinq ou six millions (5 000 000 \$ ou
21 6 000 000\$) par année pendant trois ans, bien on a
22 demandé de devancer le plan triennal, on voulait
23 lever des taxes spéciales par-dessus ça et faire un
24 immense chantier de rénovations de rues dans
25 l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Ça, c'est

1 en deux mille sept (2007), avant que le directeur
2 général de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
3 ne quitte.

4 Moi, je me suis opposé à monsieur Zampino
5 en disant: « Ça n'a pas de sens, là, on ne va pas
6 lever une taxe pour payer un service de dette pour
7 qu'après ça, l'année suivante, il faudrait lever
8 une autre taxe pour lever un autre service de
9 dette ». En tout cas, je me souviens très bien
10 d'avoir manifesté mes oppositions à ça. Ils ont
11 quand même devancé le PTI, ils ont quand même fait
12 une partie des travaux, mais qui était beaucoup
13 plus faible que ce qui était prévu initialement. Le
14 résultat, dans les années suivantes, c'est que
15 Ahuntsic-Cartierville n'avait plus d'argent pour
16 faire des travaux essentiels sur d'autres, soit
17 bâtiments ou d'autres ouvrages.

18 Q. **[30]** O.K., alors il y a toujours moyen, dans une
19 certaine mesure, de discuter, avant les
20 décisions...

21 R. Oui.

22 Q. **[31]** ... avec les preneurs de décisions pour faire
23 valoir votre point de vue...

24 R. Absolument.

25 Q. **[32]** ... ou celui de la haute direction?

1 R. Oui.

2 (09:57:31)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[33]** Si vous me permettez, est-ce que, dans le cas
5 où vous n'étiez vraiment pas d'accord, pour des
6 raisons qui étaient tout à fait logiques ou
7 louables, est-ce que vous aviez la possibilité
8 d'aller voir le maire?

9 R. Oui, j'avais la possibilité de le faire.

10 Q. **[34]** Et est-ce que vous le faisiez? Ou vous l'avez
11 fait?

12 R. Bien, comme je vous expliquais, dans le dossier du
13 Quartier des spectacles, je n'étais pas d'accord
14 avec l'idée de confier l'ensemble du mandat à la
15 SHDM, donc, dans ce dossier-là, c'est avec le maire
16 qu'on a pris la décision de bâtir le système de
17 gouvernance que nous avons eu pour ça.

18 Q. **[35]** Est-ce qu'il y avait, à la Ville, un système
19 de représailles si les voies hiérarchiques
20 n'étaient pas respectées?

21 R. Moi je n'ai pas senti le système de représailles.
22 Par contre, ce que je sais qu'il existait à la
23 Ville, c'était la technique - vous me pardonneriez
24 l'expression - du garde-robe. Et c'était que...

25 Q. **[36]** Mais encore?

1 R. Oui, je vais vous l'expliquer. Les fonctionnaires
2 de carrière, ceux, donc, qui étaient permanents,
3 qui n'étaient pas des cadres à contrat, de temps à
4 autre, s'il y avait un changement d'administration,
5 s'il y avait une réorganisation ou s'il y avait
6 quelque chose, pouvaient tout simplement être mis
7 de côté, tassés, se voir enlever leurs
8 responsabilités pendant quelque temps. Je pense que
9 monsieur Provost avait goûté à cette médecine, il
10 m'en avait parlé.

11 Q. [37] Donc, c'est certainement une forme de
12 représailles.

13 R. Je le comprends comme ça. Mais ça peut être fait
14 pour des raisons administratives aussi. Mais il
15 reste que monsieur Provost m'a raconté que dans sa
16 carrière, il y a eu une époque où il s'est fait
17 retirer ses responsabilités. Il ne m'a pas donné de
18 détails, je ne sais pas quand, je ne sais pas sous
19 quelle administration, je n'ai aucune espèce
20 d'idée, mais je crois que c'est... Je crois que
21 c'est monsieur Coulombe qui l'a récupéré et qui l'a
22 amené dans l'ancienne Ville de Montréal sous Pierre
23 Bourque, qui l'a pris sous son aile.

24 Q. [38] Et lorsque vous preniez la décision d'aller
25 voir directement le maire, est-ce que vous saviez,

1 à ce moment-là, que ça aurait pu engendrer, ou que
2 ça pourrait engendrer la perte de votre emploi?

3 R. Je n'ai pas vraiment eu cette idée-là en tête,
4 Madame la Présidente, à ce moment-là.

5 Q. **[39]** Mais j'imagine qu'on va arriver à votre départ
6 à un moment donné?

7 R. Oui.

8 Q. **[40]** Merci.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Q. **[41]** O.K. Avant d'arriver à ces derniers... Il y a
11 un dernier grand dossier, je pense, qui a marqué
12 votre passage à l'hôtel de ville, et qui est un
13 incontournable : le dossier des compteurs d'eau.

14 R. Oui.

15 Q. **[42]** Qui, on se comprend bien, en grande partie,
16 était largement entamé au moment où vous êtes
17 arrivé à la Ville.

18 R. Exact.

19 Q. **[43]** Alors je pense, on va peut-être juste repasser
20 les grandes étapes. Et, Madame la Présidente, on
21 fera référence tout à l'heure au rapport du
22 Vérificateur général, au conseil municipal et au
23 conseil d'agglomération sur la vérification de
24 l'ensemble du processus d'acquisition et
25 d'installation de compteurs d'eau dans les ICI,

1 ainsi que de l'optimisation de l'ensemble du réseau
2 d'eau de l'agglomération de Montréal. C'est un
3 rapport du vingt et un (21) septembre deux mille
4 neuf (2009), il est déjà numérisé, et j'aimerais
5 qu'il soit produit sous la pièce 41P... et si je ne
6 trompe pas, Madame Blanchette, on est rendu à 533?

7 LA GREFFIÈRE :

8 34.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 534.

11

12 41P-534 : Rapport du Vérificateur général au
13 conseil municipal et au conseil
14 d'agglomération sur la vérification de
15 l'ensemble du processus d'acquisition
16 et d'installation de compteurs d'eau
17 dans les ICI ainsi que de
18 l'optimisation de l'ensemble du réseau
19 d'eau de l'agglomération de Montréal
20 (septembre 2009)

21

22 Q. **[44]** C'est un document que vous connaissez,
23 Monsieur...

24 R. Oui.

25 Q. **[45]** Monsieur Léger. O.K. On va le laisser là pour

1 le moment. Alors, évidemment, c'est... Et je pense
2 qu'on peut conclure tout de suite que c'est à la
3 publication de ce rapport-là, en deux mille neuf
4 (2009), que vous avez démissionné?

5 R. Exact.

6 Q. **[46]** O.K. On va revenir. Maintenant on va faire un
7 saut en arrière, on va repasser, brièvement quand
8 même, ce dossier-là des compteurs d'eau, et peut-
9 être vous pourrez me corriger, mais si je vous
10 disais que, en fait, ce dossier-là commence au
11 tournant des années deux mille (2000), il y a
12 beaucoup d'études qui sont faites sur le problème
13 de l'eau à Montréal, les pertes, les trop grandes
14 quantités d'eau, et la Ville décide de faire faire
15 des études qui ont été faites, je pense
16 Pricewaterhouse, SNC Lavalin, sur le problème de
17 l'eau à Montréal.

18 R. Oui. Et c'est ça qui est à l'origine de la création
19 du fonds de l'eau, donc une taxe dédiée est versée
20 dans un fonds pour réparer les infrastructures.

21 Q. **[47]** O.K. Alors, c'est une fois que ces études-là
22 ont été faites et qu'on a identifié des problèmes,
23 et je pense que le principal problème, à ce moment-
24 là, qu'on identifiait, c'est le problème de la...
25 le piètre état de la qualité des infrastructures?

1 R. Exact.

2 Q. **[48]** O.K. Alors, il y a eu des propositions qui ont
3 été faites, et il y a eu ce grand projet-là des
4 compteurs d'eau. Si on commençait par identifier,
5 quand on parle dans les ICI, on parle de?

6 R. Industries, commerces et institutions.

7 Q. **[49]** O.K. Le projet visait, initialement, le
8 programme, ce projet-là, visait à installer des
9 compteurs d'eau dans les ICI...

10 R. Exact.

11 Q. **[50]** ... pour mesurer, quantifier la consommation
12 de l'eau et la tarifer auprès du consommateur.

13 R. Exact.

14 Q. **[51]** O.K. Il y a aussi une deuxième étape à ce
15 projet-là.

16 R. Hum, hum.

17 Q. **[52]** À long terme. Celle qu'on appelle
18 l'optimisation de l'ensemble du réseau d'eau de
19 l'agglomération de Montréal.

20 R. Oui.

21 Q. **[53]** Pouvez-vous nous l'expliquer brièvement?

22 R. Écoutez, la compréhension que j'ai de cette
23 deuxième étape, c'était l'installation, à même le
24 réseau, d'équipement qui pouvait permettre diverses
25 fonctionnalités comme réduire la pression dans le

1 réseau dans les périodes de basse consommation,
2 contrôler à distance certaines vannes pour pouvoir
3 isoler des réseaux en cas de fuite, mesurer aussi,
4 en même temps, les consommations par quartier, ou
5 par secteur, de façon à identifier des fuites à
6 l'intérieur du réseau.

7 Parce que c'est une chose de mesurer l'eau
8 qui est consommée, mais à Montréal, on savait qu'on
9 perdait de quarante (40) à cinquante pour cent
10 (50 %) par les fuites dans le réseau.

11 Ce qu'on m'a expliqué également, c'est que
12 le système de la Ville de Montréal, qui a été conçu
13 il y a très longtemps, utilise la montagne, dans le
14 fond, comme réservoir, et la gravité pour pouvoir
15 permettre de distribuer l'eau dans le réseau de la
16 Ville. Donc, c'est un système ingénieux, mais en
17 même temps la nuit lorsqu'il n'y a pas de
18 consommation, les pressions sont très élevées dans
19 les conduites.

20 Puis il y avait comme des statistiques qui
21 démontraient que les fuites avaient tendance
22 surtout à éclater lors des baisses de consommation,
23 là où la pression devenait plus élevée. Et ça, ça
24 aurait permis de diminuer le nombre de bris,
25 diminuer le nombre de fuites et de, de pouvoir

1 intervenir plus rapidement dans le réseau.

2 Moi c'est comme ça que j'ai compris et
3 c'est assez complexe cette partie-là, je l'ai
4 compris, je vais être franc avec vous, à cent pour
5 cent (100 %), tous les détails de ça en deux mille
6 neuf (2009) quand j'ai fait l'analyse en vue de
7 répondre aux questions du vérificateur général.

8 Q. **[54]** O.K. Mais il y a vraiment deux...

9 R. Il y a vraiment deux parties.

10 Q. **[55]** ... volets.

11 R. Oui.

12 Q. **[56]** Volet 1, volet 2?

13 R. Exact.

14 Q. **[57]** O.K. Et initialement quand on a commencé à
15 proposer ou du moins à discuter à la Ville de
16 Montréal de ce grand problème-là de l'eau à
17 Montréal, quelle décision a-t-on pris au niveau du
18 fonctionnement? Est-ce qu'on allait initier
19 immédiatement les deux volets en même temps ou l'un
20 après l'autre?

21 R. Quand je suis arrivé, quand je suis arrivé à la
22 Ville, la décision était déjà prise que les deux
23 volets faisaient partie du projet. Donc, il y avait
24 eu une décision un peu plus tôt, je pense que c'est
25 en deux mille six (2006) une résolution du comité

1 exécutif, une présentation, c'est documenté dans le
2 rapport du vérificateur général. Mais quand je suis
3 arrivé la décision est déjà prise qu'il y aura deux
4 volets.

5 Q. **[58]** O.K. Mais avant ça, avant, parce que comme je
6 vous dis vous êtes rentré au moment où le dossier
7 était déjà largement enclenché, mais avant ça, dans
8 les projets initiaux, est-ce qu'on devait faire les
9 deux volets en même temps?

10 R. Écoutez, là, j'en parle sur ce que j'ai appris...

11 Q. **[59]** Oui?

12 R. ... mais je pense que ça a commencé par uniquement
13 le projet des compteurs initialement.

14 Q. **[60]** O.K. Si je vous disais qu'initialement le
15 volet 1, l'installation des compteurs d'eau dans
16 les ICI était en soi une activité qu'on ne faisait
17 qu'une seule fois et dont les coûts estimés en deux
18 mille quatre (2004) étaient de trente-six millions
19 (36 M\$). Est-ce que ça vous rappelle?

20 R. Je ne pourrais pas vous dire le chiffre, à ce
21 moment-là.

22 Q. **[61]** Le chiffre ou l'ordre de grandeur?

23 R. Bon, mettons l'ordre de grandeur j'aurais plus
24 l'impression cinquante (50), mais...

25 Q. **[62]** Bon, mais c'est dans la deuxième partie, dans

1 la partie de l'optimisation du réseau qui
2 demandait, à ce moment-là, des travaux
3 d'ingénierie, de conception...

4 R. Hum, hum.

5 Q. **[63]** ... d'installation, c'était la partie coûteuse
6 du projet?

7 R. Il y avait, il y a, il y a, oui, c'est une partie
8 coûteuse du projet, vous avez raison. Il y a
9 également, je pense qu'il y a eu une évolution
10 entre l'idée originale de mettre des compteurs.
11 Vous savez, vous achetez des compteurs, vous
12 installez des compteurs, puis après vous payez du
13 personnel pour les relever ou vous installez un
14 système de télémétrie pour récupérer les données.

15 Q. **[64]** Oui?

16 R. Ça c'est une chose. Mais ma compréhension c'est que
17 le dossier a évolué davantage vers ce qu'on
18 pourrait appeler un PPP. Puis lorsque vous avez un
19 PPP, bien vous avez, à ce moment-là, les coûts du
20 financement, vous avez, à ce moment-là, tout le
21 service, ce que la Ville quand je suis arrivé
22 achetait, ce n'était plus des compteurs, ce que la
23 Ville achetait c'était des lectures sur vingt ou
24 vingt-cinq (25) ans.

25 Q. **[65]** O.K.

1 R. Donc, à ce moment-là, tous les frais qui, qui vont
2 avec le service d'entretien, le remplacement, etc.,
3 font maintenant partie du budget du projet.

4 Q. [66] Madame Blanchette, je vais vous demander peut-
5 être de nous projeter la page 14, s'il vous plaît,
6 qui devrait correspondre dans le document à la page
7 9. Pouvez-vous aller en bas de la page pour qu'on
8 voit la numérotation dans le rapport. 2 contre 12.
9 Non, alors, on va aller, ça va être à la page 9,
10 excusez-moi, je suis la numérotation. Ça va être la
11 page 9 du document qui est à l'écran. Alors,
12 reculez de cinq pages, s'il vous plaît. O.K. On va.
13 Vous allez m'excuser, on a vu la page 4 du
14 document. Dans mon tableau, moi ça correspond à...,
15 dans votre document pdf à la page 9, mais si vous
16 pouvez aller cinq pages plus loin.

17 (10:08:26)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Changement d'orientation du projet et ajout du
20 volet 2...

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 C'est ça.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 ... Maître Crépeau?

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Oui, c'est exact.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors, peut-être, Madame Blanchette, avec le titre
5 ça va vous aider.

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Q. [67] C'est ca. Ça va être cette page-là, descendez
8 en bas de la page. Voilà. À cet endroit-là, s'il
9 vous plaît. Merci. Alors, on voit à 2.7, là, une
10 constatation du vérificateur général qui dit
11 qu'effectivement qu'entre, à compter de février
12 deux mille six (2006) jusqu'au trente et un (31)
13 mai de la même année, l'orientation du projet ICI a
14 été profondément modifiée et on a ajouté, ce qu'on
15 appelle, la gestion en temps réel du réseau, ce
16 qu'on appelle, l'optimisation, le volet 2. Or,
17 c'est juste avant votre arrivée.

18 On voit que, juste dans le paragraphe
19 suivant, à la troisième ligne de ce paragraphe-là
20 qui est, non, ça va, madame :

21 Cette présentation a été suivie
22 d'autres présentations qui ont été
23 faites par BPR et quelques
24 responsables du projet dont certaines
25 ont été faites au maire de la Ville,

1 monsieur Zampino, monsieur Forcillo.
2 Le volet 2 a été formellement
3 concrétisé à la suite d'une
4 présentation faite au comité exécutif
5 le trente et un (31) mai deux mille
6 six (2006). C'est à cette date qu'un
7 mandat a été confié au directeur
8 général de la Ville afin d'autoriser
9 le lancement d'appels d'offres reliés
10 au projet ICI.

11 Or, on voit vraiment que c'est au trente et un (31)
12 mai que la décision est prise de jumeler les deux
13 projets et d'en faire un seul. Exact?

14 R. Exact, oui, oui.

15 Q. **[68]** Bon, et vous, vous arrivez, là, dans le mois
16 suivant, à la ville de Montréal?

17 R. Non, je suis arrivé le premier (1^{er}) août.

18 Q. **[69]** Premier (1^{er}) août? Bon, mai, juin, juillet,
19 août, là, vous arrivez, alors si je comprends bien,
20 c'est vous qui allez être chargé pour la... pour
21 presque l'ensemble de l'oeuvre de procéder, sous
22 votre direction, aux appels d'offres concernant ce
23 dossier-là?

24 R. Si je me rappelle bien, ce n'est pas moi qui ai
25 autorisé le lancement de tous les appels d'offre.

1 Q. [70] O.K., c'est votre prédécesseur?

2 R. Oui.

3 Q. [71] O.K.

4 R. Je le dis sous toutes réserves, mais j'en suis
5 persuadé à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %),
6 là.

7 Q. [72] O.K. Est-ce que, lorsqu'au moment où vous êtes
8 arrivé, avez-vous le pouls du personnel, de vos
9 fonctionnaires, des gens sous votre direction quant
10 à ce qu'ils pensaient, eux, de l'opportunité de
11 lancer les deux volets en même temps?

12 R. En fait, quand je suis arrivé, d'abord, ça a pris
13 quand même un certain temps avant que je comprenne
14 vraiment le dossier. Je pense que la première
15 rencontre a eu lieu en quelque part en septembre,
16 octobre, et il y a une rencontre de février deux
17 mille sept (2007), de laquelle je me rappelle
18 particulièrement, où il y avait plusieurs
19 intervenants, puis d'après moi, c'est là qu'il y a
20 eu plusieurs décisions de prises, mais avant
21 février deux mille sept (2007), je n'ai pas
22 vraiment le... je vous dirais je n'ai pas vraiment
23 le pouls, là, ce n'est pas un dossier que je
24 maîtrise vraiment, là.

25 Q. [73] O.K.

1 R. Mais je peux vous donner quand même plus
2 d'indications à partir de février deux mille sept
3 (2007).

4 Q. **[74]** O.K. Parce que vous êtes au dossier, là...

5 R. Bien, je commence à comprendre...

6 Q. **[75]** ... et vous le maîtrisez, O.K.

7 R. ... un peu plus qu'est-ce qui se passe, là. Et
8 effectivement, ce que les gens - même monsieur
9 Provost - disent, c'est qu'il y a beaucoup de
10 pression, c'est trop vite parce qu'ils n'ont pas...
11 vous savez, quand on met beaucoup de pression, on
12 n'a pas le temps d'étudier les choses autant qu'on
13 devrait. Monsieur Provost, à chaque fois qu'il
14 vient au comité exécutif pour une présentation,
15 monsieur le maire lui lance des boutades: « Quand
16 est-ce que je vais avoir mes compteurs, Yves, c'est
17 dont bien long, qu'est-ce que tu attends »? Bien,
18 c'est des boutades, là, mais...

19 Q. **[76]** Oui.

20 R. ... c'est des boutades devant les autres membres du
21 comité exécutif. Il y avait énormément de
22 pression...

23 (10:12:22)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[77]** Des boutades mais sur quel ton disait-il cela?

1 R. Sur un ton badin, j'utiliserais cette expression,
2 là, mais il reste que je l'ai entendu à plusieurs
3 reprises.

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Q. **[78]** À plusieurs...

6 LA PRÉSIDENTE:

7 Q. **[79]** Quand c'est le maire qui parle, est-ce que
8 ça... ça n'a pas...

9 R. Ça a un certain poids.

10 Q. **[80]** Oui, ça a un certain poids, comme vous dites.

11 R. Un certain poids.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. **[81]** « Quand est-ce que je vais avoir mes
14 compteurs »?

15 R. Oui, oui, c'est le mot, à peu près exact.

16 Q. **[82]** Étiez-vous surpris de ces boutades-là du maire
17 et est-ce qu'il y a rien que le maire qui en parle
18 ou d'autres personnes en parlent?

19 R. Bien, ouvertement, il y a à peu près le maire.

20 Monsieur Forcillo est au dossier, est très présent
21 dans le dossier, donc il n'y a pas seulement
22 monsieur Zampino, il y a monsieur Forcillo. Je me
23 souviens même qu'il y avait eu une opération qui
24 avait été organisée de presse pour aller visiter
25 des installations de compteurs, en deux mille six

1 (2006) ou deux mille sept (2007). Il y avait eu des
2 installations pilotes au Centre Claude-Robillard et
3 où c'était une plus grosse installation puis même,
4 une petite, toute petite installation dans un
5 fleuriste de la rue Saint-Denis et là, vous avez
6 monsieur Zampino, le maire, monsieur Forcillo, tout
7 le bureau de projet puis les gens visitent des
8 installations de compteurs, là, c'est...

9 Q. **[83]** Ça presse, c'est beau des compteurs...

10 R. Ça a l'air très important.

11 Q. **[84]** O.K. Avez-vous compris à cette époque-là...

12 est-ce que... ce n'est pas ce qui a de plus - vous
13 excuserez l'expression - « glamour », là, des
14 compteurs d'eau, là, avez-vous compris pourquoi...
15 l'avez-vous senti? Est-ce qu'on vous a expliqué
16 qu'est-ce qu'il y avait de si important à avoir
17 rapidement des compteurs d'eau comme ça?

18 R. C'est dur à expliquer. Il y avait comme un
19 engouement autour des projets de l'eau, là, il y
20 avait eu... écoutez, c'est sûr qu'il y avait un
21 retard considérable, c'est sûr qu'il y avait
22 vraiment une urgence d'agir à tous les niveaux au
23 sujet de l'eau, ça avait été négligé pendant trente
24 ans. Mais je n'arrivais pas tellement à comprendre,
25 tu sais, le caractère, je vous dirais, attirant,

1 pour des politiciens, d'aller installer les
2 compteurs dans dix, quinze mille (10, 15 000)
3 entreprises avec tous les problèmes que ça
4 occasionne, là, ça c'était pour occasionner des
5 problèmes considérables, là. Vous rentrez dans une
6 entreprise, vous installez des compteurs, vous
7 dérangez les opérations, c'est...

8 Q. **[85]** Bon, c'était un projet, de toute façon qui
9 était...

10 R. Priorité de l'administration.

11 Q. **[86]** O.K.

12 (10:14:39)

13 LA PRÉSIDENTE:

14 Q. **[87]** L'avez-vous compris, à un moment donné, quel
15 était l'engouement ou...?

16 R. Bien, je vous dirais que je pense que je le
17 comprends un peu plus aujourd'hui qu'à l'époque.

18 Q. **[88]** Puis c'était quoi?

19 R. Moi, je pense qu'il y a quelqu'un qui avait fait
20 une vente par rapport à ça. C'est-à-dire qu'il
21 avait convaincu le maire que c'était très important
22 et qu'il fallait aller de l'avant, que ça pressait
23 et tout ça.

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. **[89]** Quelqu'un est qui, selon vous?

1 R. Bien, je serais porté à penser, mais là, je ne sais
2 pas, je n'ai pas de preuve, que c'est monsieur
3 Zampino, mais... je n'ai pas de preuve.

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Q. [90] Je vous demandais, tout à l'heure, si...
6 quelle était la réaction des gens qui travaillaient
7 sous vous, les fonctionnaires...

8 R. Oui.

9 Q. [91] ... et si on va au document et madame
10 Blanchet, je vais vous demander de nous amener à la
11 page 86 du document PDF. Ce qui serait à la page 81
12 dans la copie papier. C'est ça, alors juste un peu
13 plus bas. D'abord, O.K., le paragraphe suivant.
14 O.K. On commence, d'abord le cinq (5) juillet.
15 Alors là, on parle du cinq (5) juin :

16 Il est important [...] de mettre en
17 lumière différents écrits préparés
18 entre le lancement de l'appel de
19 propositions et la date de dépôt de
20 celles-ci.

21 Alors, on parle d'une lettre du cinq (5) juin deux
22 mille sept (2007), le directeur général adjoint du
23 SITE écrit au directeur général. Alors, je présume
24 que c'est vous à ce moment-là.

25 R. Oui, c'était moi.

1 PPP au sens de l'agence
2 gouvernementale qui en était
3 responsable.

4 Finalement, le document envisageait
5 différentes solutions et proposait un
6 nouvel échéancier.

7 Première lettre ou première réaction. Vous avez
8 bien reçu cette...

9 R. Je l'ai reçue, elle a été discutée en réunion avec
10 monsieur Zampino. Comme je vous le mentionnais là,
11 c'est qu'on n'était plus dans un projet où on
12 installait des... on achetait et on installait des
13 compteurs, on était dans un projet où on achetait
14 des lectures pendant une durée de vingt (20) ou
15 vingt-cinq (25) ans.

16 Q. **[93]** O.K.

17 R. Je ne me souviens plus de la durée là.

18 Q. **[94]** Dans le bas de la page...

19 R. Oui.

20 Q. **[95]** ... bien, on a le dernier paragraphe. Ça va.

21 Un événement important est survenu le
22 28 juin 2007...

23 on est toujours... c'est le même mois de juin
24 ... lorsque le directeur de l'Eau
25 écrivait au directeur général adjoint

1 (SITE). Cette note, selon son libellé
2 même, constituait « un cri d'alarme
3 sur le niveau de risque que représente
4 la réalisation, dans les conditions
5 actuelles, du projet I.C.I. et de
6 l'optimisation du réseau de
7 distribution. »

8 Page suivante, Madame Blanchette.

9 Le directeur de l'Eau précisait dans
10 cette note :

11 « Compte tenu que nous étions rendu
12 [sic] à la date limite pour finaliser
13 le dossier, j'ai cru qu'il était de
14 mon devoir de faire cette ultime
15 intervention [...]

16 Bon. On voit tout de même le contenu de la lettre.

17 Paragraphe suivant :

18 Celui-ci soulignait notamment, que le
19 projet initial qui ne comprenait que
20 l'installation des compteurs d'eau
21 dans les ICI, projet initialement
22 estimé à la somme de 50 M\$, avait
23 pris, à la suite de l'ajout du volet
24 optimisation du réseau, un virage
25 majeur qui l'avait alors fait passer à

1 la somme de 250 M\$, et que, le
2 meilleur estimé se chiffrait
3 maintenant à la somme de 400 M\$.

4 Et là c'est la citation sur laquelle je veux vous
5 amener :

6 Il remettait aussi en cause le
7 processus décisionnel utilisé jusqu'à
8 cette date dans le dossier, lequel
9 avait selon lui omis l'implication
10 appropriée de services-clés de la
11 Ville tels le Service des finances et
12 la Direction du contentieux et dont la
13 participation et le soutien étaient
14 essentiels à la qualité des résultats
15 espérés.

16 Et même, regardez le paragraphe suivant là, la
17 deuxième ligne, où le directeur... le directeur de
18 la direction de l'Eau - et ça, c'est monsieur
19 Provost?

20 R. Non.

21 Q. **[96]** Non. C'est?

22 R. Monsieur Réjean Lévesque...

23 Q. **[97]** Monsieur Lévesque...

24 R. ... qui a écrit cette lettre-là.

25 Q. **[98]** ... qui dit :

1 « Qui plus est, en tant que directeur
2 de la Direction de l'Eau et
3 responsable de tous les dossiers qui
4 s'y rattachent, je me sens privé des
5 appuis qui pourraient me donner
6 l'assurance que toutes les facettes
7 importantes du dossier ont été
8 évaluées de façon compétente, que les
9 risques ont adéquatement été mesurés,
10 que les recommandations issues de ma
11 direction sont bien étayées [...]

12 C'est un cri d'alarme ça de vos fonctionnaires!

13 R. Oui. Est-ce que je pourrais vous demander de
14 descendre quelques lignes plus loin.

15 Q. **[99]** Oui. Oui. « Le directeur recommandait ceci »?

16 R. Non, en bas encore un peu.

17 Q. **[100]** O.K. Le bas de la page?

18 R. L'autre page, s'il vous plaît.

19 Q. **[101]** Oui.

20 R. Selon nos discussions, aucune suite
21 n'a été donnée à ce document par le
22 directeur général adjoint (SITE).

23 Q. **[102]** O.K.

24 R. Je n'ai jamais eu cette lettre-là avant le vingt-
25 deux (22) septembre deux mille neuf (2009).

1 Q. **[103]** Date où vous êtes parti.

2 R. Exact.

3 Q. **[104]** O.K. Qui était le directeur général adjoint
4 du SITE?

5 R. Monsieur Yves Provost.

6 Q. **[105]** O.K. Bon. Vous ne l'avez pas eue. Vous n'avez
7 jamais su ce que monsieur Provost en a fait.

8 R. Non.

9 Q. **[106]** O.K. Alors, quand...

10 R. En fait, juste pour préciser là.

11 Q. **[107]** Oui.

12 R. Le lundi de l'assemblée du conseil, je crois que ça
13 devait être le vingt et un (21) septembre, je
14 reçois un téléphone de monsieur Lévesque. Et
15 monsieur Lévesque avait été mon directeur de l'Eau
16 lorsque j'étais directeur général de la Communauté
17 urbaine de Montréal. Et Monsieur Lévesque avait
18 pris connaissance d'un projet du rapport du
19 vérificateur général parce qu'il avait participé à
20 sa préparation. Moi, je n'avais pas pris
21 connaissance du projet, et monsieur Lévesque a eu
22 un doute, il m'a appelé et il m'a dit : « Monsieur
23 Léger, est-ce que vous avez eu la lettre du vingt-
24 huit (28) juin deux mille sept (2007)? » parce
25 qu'il a vu ce qui était écrit à l'intérieur du

1 rapport. J'ai dit : « Quelle lettre du vingt-huit
2 (28) juin deux mille sept (2007)? ». Il dit : « Je
3 vais vous en envoyer une copie ». Alors là, j'ai
4 pris connaissance le vingt et un (21) de la lettre
5 du vingt-huit (28) juin deux mille sept (2007).

6 Q. **[108]** O.K.

7 R. Mais, je n'étais pas en mesure de m'abriter
8 derrière le fait que je n'avais pas eu cette
9 lettre-là pour dire que... Bon. Alors, j'ai quand
10 même été voir le maire pour lui proposer ma
11 démission.

12 Q. **[109]** O.K. Mais, je comprends quand vous dites
13 « suite à la première lettre », celle qui vous
14 avait été adressée...

15 R. Oui.

16 Q. **[110]** ... par le directeur général adjoint du SITE,
17 celle du cinq (5) juin, celle-ci vous l'aviez eue.

18 R. Absolument et discuté avec les autorités
19 compétentes.

20 Q. **[111]** O.K. Et des discussions que vous avez eues
21 avec les gens du comité exécutif, il n'y a jamais
22 eu d'hésitation « non, on continue, on va de
23 l'avant avec... ».

24 R. Aucune hésitation « non, on continue, on va de
25 l'avant ». J'avais même organisé à un moment donné

1 une espèce de reddition de compte sur les grands
2 projets de l'Eau. J'avais demandé, je trouvais que
3 ça faisait longtemps qu'on n'était pas venu au
4 comité exécutif. Je ne peux pas vous préciser la
5 date, mais je dirais en quelque part que c'était en
6 deux mille sept (2007). Je leur ai dit là « ça fait
7 longtemps qu'on n'a pas parlé au comité exécutif
8 d'où on est rendu avec la mise à niveau des usines,
9 le plan d'intervention ICI ». Donc, les
10 fonctionnaires ont présenté... ont préparé une
11 grande présentation mise à jour, et caetera, pour
12 que tout le monde soit au courant. Mais, il n'y a
13 jamais personne qui m'a dit « monsieur Léger là,
14 attendez, ça va trop vite ». Au contraire, il y
15 avait des délais qui étaient imposés. J'ai eu, dans
16 des réunions, entendu monsieur Zampino dire à
17 monsieur Provost, « Je veux avoir des contrats
18 accordés avant la fin de l'année deux mille sept
19 (2007). » Donc, il y avait un calendrier qui était
20 là, qui était bien établi.

21 Q. **[112]** On reste toujours sur la même page, Madame
22 Blanchette, peut-être juste descendre pour qu'on
23 ait toute cette page-là en entier, avec le
24 paragraphe suivant, et c'est ce que je vais
25 appeler, moi, le troisième avertissement, là, qui

1 est publié dans le rapport du vérificateur général.
2 Alors, le directeur du Bureau de projets, qui est
3 présenté au directeur de l'Eau et au directeur
4 général adjoint, alors on voit que ça circule
5 beaucoup, là, un document intitulé « Justifications
6 supportant des modifications à apporter au volet 2
7 du projet ICI ».

8 Dans la citation qu'on retrouve dans le
9 paragraphe qui commence par « La création », on
10 fait une entrée en matière, les quatre dernières
11 lignes, bon :

12 ... en tirer le maximum de bénéfices
13 et éviter de devoir rééquilibrer
14 constamment les sources d'alimentation
15 d'un secteur, elle doit être précédée
16 par un diagnostic préliminaire du
17 réseau, la correction des fuites les
18 plus importantes et la réparation des
19 vannes limitrophes.

20 Ça, d'abord, première des choses, est-ce que vous
21 avez eu accès à ce rapport-là, qu'on nous dit qu'il
22 a été publié de façon contemporaine? On était au
23 mois de juin deux mille sept (2007).

24 R. J'ai toujours pensé que ça faisait partie de la
25 lettre du vingt-huit (28) juin, moi, je n'ai pas vu

1 ce document.

2 Q. [113] O.K. Alors j'irai tout simplement à la
3 conclusion, qui est la page suivante, le haut de la
4 page suivante. Bon. Et ce sont les quatre dernières
5 phrases qu'on retrouve dans le haut de la page, les
6 signataires, et on n'a pas de noms,
7 malheureusement :

8 ... nous considérons qu'il serait
9 hasardeux voire même, mal avisé, à ce
10 point-ci, d'y détourner les efforts de
11 l'équipe de la gestion de l'eau,
12 laquelle est pour l'instant totalement
13 accaparée par des urgences déjà
14 identifiées. Au surplus, rien ne sert
15 d'ajouter de nouveaux équipements qui,
16 pour être pleinement fonctionnels,
17 dépendent d'infrastructures qui, faute
18 de ressources, ne sont pas totalement
19 fiables.

20 On voit encore la phrase :

21 Nous comprenons qu'aucune suite ne fut
22 donnée à ce document.

23 Encore une fois, on y voit un avertissement sévère
24 sur la qualité du projet. Est-ce que vous avez eu
25 cette information-là en deux mille sept (2007)?

1 R. Non.

2 Q. **[114]** O.K. Et ça sera la dernière, par la suite,
3 qui est la suivante :

4 Pour sa part, le chef de projet ICI
5 déposait le 28 août 2007 un document à
6 l'attention du directeur général
7 adjoint (SITE), document qui a été
8 discuté lors d'une rencontre à
9 laquelle assistaient outre son auteur
10 MM. Zampino et Forcillo, le directeur
11 général, le directeur général adjoint
12 (SITE) et le directeur du Bureau de
13 projets.

14 Alors, document du vingt-huit (28) août, où on y
15 trouve certains avertissements. Alors... Et je
16 n'aurai pas de citation dans ce document-là.

17 Je comprends tout de même qu'au printemps,
18 et surtout à l'été deux mille sept (2007), il y a
19 eu des avertissements à l'interne, à la Ville de
20 Montréal, concernant le fait de joindre les volets
21 1 et 2 de ce projet-là.

22 R. En fait, juste pour replacer ça dans le temps,
23 c'est qu'avant le lancement des appels d'offres, il
24 y a eu une discussion au bureau de monsieur
25 Zampino, où la suggestion a été formulée à monsieur

1 Zampino, par les fonctionnaires de cette équipe, de
2 dire « Est-ce qu'on pourrait lancer les appels
3 d'offres en même temps, mais garder la possibilité
4 d'adjuger séparément les deux, de façon à ce que si
5 le soumissionnaire A, disons, est plus avantageux
6 sur le volet 1, et le soumissionnaire B est plus
7 avantageux sur le volet 2, qu'on puisse avoir la
8 possibilité de les adjuger séparément? » Ça aurait
9 pu être une façon de faire.

10 Il y a eu une discussion sur les avantages
11 et les inconvénients, et la décision, elle a été
12 prise devant moi, par monsieur Zampino, de dire,
13 « Bien, non, il y aura un seul appel d'offres, et
14 les deux seront adjugés en même temps, ensemble. »

15 Q. **[115]** O.K. Vous souvenez-vous avoir...

16 R. Au meilleur soumissionnaire pour le total des deux,
17 si on veut.

18 Q. **[116]** Pour le total des deux. Et avez-vous entendu
19 monsieur Zampino, ou est-ce que c'est de mémoire,
20 dire qu'il voulait faire affaire avec un seul
21 consortium, et puis c'est le terme, vraiment,
22 consortium?

23 R. Bien, en fait, ma compréhension de cette décision-
24 là, c'est ça la conséquence. C'est que vous faites
25 affaire avec un seul groupe, qui va être

1 responsable des deux volets. Parmi ça il y avait
2 des explications du genre, « Écoutez, il y a peut-
3 être plus de risques dans un des deux que dans
4 l'autre, les avoir les deux en même temps, ça
5 permet d'équilibrer un peu le risque. » L'autre
6 argument, c'était le système qu'on appelle le
7 système SCADA, qui est le système de transmission
8 de données. À ce moment-là on avait un seul système
9 de transmission de données à la fois pour les
10 données du secteur optimisation que pour les
11 données des compteurs d'eau.

12 Q. **[117]** O.K. Bon, à partir de ce moment-là quand
13 cette discussion-là a eu lieu et que...

14 R. Là, les appels d'offres sont partis.

15 Q. **[118]** Oui?

16 R. Donc, c'était donc avant le lancement des appels
17 d'offres.

18 Q. **[119]** O.K.

19 R. Les appels d'offres sont partis.

20 Q. **[120]** Sont partis, et l'appel d'offres visait à
21 faire un seul projet qui contenait les volet 1 et
22 volet 2?

23 R. Exact.

24 Q. **[121]** O.K. On va juste regarder un petit peu dans
25 ce document-là, et je vais demander à madame

1 Blanchette de nous amener, on va laisser faire la
2 page pour le moment, Madame Blanchette. Dans
3 l'aspect financement, dans l'appel d'offres
4 initial?

5 R. Oui.

6 Q. **[122]** L'aspect financement surtout quant au volet 2
7 qui, qui coûtait, on parlait de plusieurs centaines
8 de millions de dollars, à ce moment-là. Est-ce que
9 l'aspect financement a posé problème?

10 R. Bien en fait moi à mon arrivée à la Ville, dans les
11 premières, premières rencontres ou discussions ou
12 présentations qui sont faites au niveau du comité
13 exécutif, bon, je me souviens d'une phrase du maire
14 qui avait demandé à monsieur Provost : « Là, vous
15 êtes sûr que ça n'aura pas d'effet sur mon PTI ce
16 projet-là ». Ce que ça voulait dire c'est qu'il ne
17 fallait pas que ça génère un service de dettes qui
18 vienne affecter le, la capacité de faire d'autres
19 travaux.

20 Je ne suis pas sûr que les gens avaient une
21 très bonne compréhension des règles qui
22 s'appliquent à la comptabilité municipale parce que
23 si quelque chose est capitalisable, bien veut veut
24 pas ça va passer comme dépenses en capitalisation
25 peu importe la façon que vous allez vous le

1 procurer par crédit-bail ou autre façon, il va
2 quand même y avoir un impact sur, sur le budget
3 d'immobilisations de la Ville. Mais ça c'est une
4 autre question. Mais je l'ai entendu dire ça.

5 Donc, il y avait une orientation quand je
6 suis arrivé de faire financer ça par l'entreprise
7 privée. O.K. Et l'appel d'offres a été bâti comme
8 ça. Avec le recul, là, je sais que la Ville n'avait
9 pas l'expérience et les qualifications à l'époque
10 pour faire un appel d'offres de ce type-là.

11 Q. **[123]** O.K.

12 R. Il est arrivé rapidement des problèmes en cours
13 d'appel d'offres, il y a des, effectivement,
14 soumissionnaires lorsqu'ils se sont adressés aux,
15 aux institutions financières ou à d'autres pour
16 financer les infrastructures qui ont dit :

17 Bien, on ne peut pas financer des
18 compteurs installés chez des tiers,
19 là, parce qu'on ne peut pas, à un
20 moment donné, avoir de garantie, on ne
21 peut pas aller saisir le compteur dans
22 l'industrie.

23 Donc, il est arrivé en cours d'appel d'offres des
24 problèmes avec le financement.

25 Q. **[124]** Il est arrivé. Et est-ce que, est-ce que les

1 entrepreneurs ou les gens intéressés l'ont fait
2 savoir à la Ville de Montréal?

3 R. Il y a eu un processus de questions-réponses.

4 Q. **[125]** Oui?

5 R. Puis c'est dans le processus de questions-réponses
6 que ces choses-là ont surgi. Je pense que c'est un
7 peu de ça que ça traite, le chef de projet est venu
8 dire : « Dans le processus de questions-réponses,
9 on a un problème ». Donc, là il y a un délai qui a
10 été accordé aux soumissionnaires durant l'été deux
11 mille sept (2007). Il y a un délai qui a été
12 accordé. Et là, à ce moment-là, il y a eu une
13 décision de retirer le financement de l'appel
14 d'offres pour deux raisons, deux motifs essentiels.

15 Le premier comme je vous disais c'est que
16 c'était, ça n'avait pas été, disons, très réfléchi
17 la capacité de faire financer par le secteur privé
18 l'installation de compteurs dans..., chez des
19 particuliers ou chez des entreprises. La deuxième
20 et ça pour moi c'était une évidence c'est que la
21 capacité de la Ville, le taux d'emprunt, la
22 capacité d'emprunt de la Ville fait en sorte
23 qu'elle a de bien meilleurs coûts de financement
24 que n'importe quelle industrie privée ou
25 institution financière. On aurait payé plus cher le

1 financement...

2 Q. **[126]** En bout de ligne?

3 R. ... si on l'avait fait de cette façon-là. Et de
4 toute façon ça aurait affecté nos dépenses en
5 immobilisations.

6 Q. **[127]** O.K. C'est donc de là que devient, vient ce
7 que l'on a appelé l'addenda 10?

8 R. Je ne sais pas le numéro, là.

9 Q. **[128]** Celui qui a, et tiens on va peut-être y
10 aller, sur la question du financement, peut-être
11 commencer par regarder à la page 123 du document
12 pdf, ça sera 118 dans le document. Voilà. Alors, le
13 tableau, qui provient toujours du même rapport,
14 coût total du contrat octroyé à GÉNIEau.

15 Alors, là, on est rendu contrat qui a été
16 octroyé, on est plus tard dans le processus. Le
17 contrat a été octroyé au consortium GÉNIEau. Alors,
18 on voit dans le contrat octroyé était à trois cent
19 cinquante-cinq millions (355 M\$), il y a des coûts
20 qui s'y ajoutent, les dépenses afférentes, alors
21 montant autorisé par une résolution du comité
22 exécutif le vingt et un (21) novembre deux mille
23 sept (2007), on est rendu à quatre cent vingt-trois
24 millions (423 M\$) et si on ajoute l'inflation,
25 parce qu'on calcule, à ce moment-là, dans le

1 nouveau projet qui cumule les volets 1 et 2
2 ensemble, qu'on va utiliser ça pendant vingt-cinq
3 (25) ans. Le coût total du contrat octroyé à
4 GÉNIEau, là, ça va tourner autour de plus de six
5 cent millions de dollars (600 M\$). C'est un contrat
6 majeur, ça, à la ville de Montréal.

7 R. Je ne sais pas si c'est exact de dire ça. Si vous
8 remontez un petit peu, là, le contrat de GÉNIEau,
9 c'est trois cent cinquante-cinq millions
10 (355 M\$)...

11 Q. **[129]** Oui.

12 R. C'est que... ma compréhension, là, puis peut-être
13 que je fais erreur, mais je ne pense pas, c'est que
14 les fonctionnaires ont ajouté les coûts de
15 fonctionnement internes de la ville de Montréal à
16 ça pour être capable de se faire voter des crédits
17 et d'avoir les crédits voulus pour pouvoir suivre
18 ça sur la durée. Donc, ma compréhension, c'est que
19 quand on regarde « dépenses afférentes, coûts
20 internes », ce sont des coûts internes à la Ville,
21 l'inflation, ça, on s'entend, c'est l'inflation.
22 C'était pour avoir le coût total sur la durée de
23 vie. Le programme de subvention pour la
24 préparation, là-dessus, il y a « Tri des ICI », ça
25 n'allait pas à GÉNIEau, ça fait que ça, c'est une

1 autre chose qu'on a découvert en cours de
2 processus, c'est que lorsque vous avez à installer
3 un compteur dans une industrie et qu'elle n'est pas
4 conforme au code de plomberie, le fait d'aller
5 travailler sur l'installation de plomberie vous
6 oblige de rendre cette plomberie-là conforme. Et ce
7 qu'il aurait fallu faire, c'est d'installer des
8 dispositifs anti-refoulement pour empêcher l'eau
9 qui est sortie du réseau de la ville et qui est
10 entrée dans l'industrie d'y retourner. Et ça, c'est
11 une surprise, là, qu'on a appris en cours de deux
12 mille sept (2007), je crois et on a essayé, on a
13 demandé... les fonctionnaires ont essayé de voir si
14 on pouvait éviter ce coût-là, mais il appert que si
15 on envoyait un plombier installer un compteur et
16 qu'il arrive dans l'industrie et que l'industrie
17 n'avait pas le dispositif anti-refoulement, à ce
18 moment-là, il fallait le faire installer.

19 Il y a eu une discussion au niveau des élus
20 du comité exécutif sur qui devait payer le coût du
21 dispositif anti-refoulement et il a été décidé que
22 la Ville prendrait ça à sa charge, que ça ne serait
23 pas facturé aux industries. Mais maintenant, ces
24 coûts-là devaient être récupérés dans la
25 tarification de l'eau ICI pour qu'elle n'affecte

1 pas le contribuable résidentiel.

2 Q. **[130]** O.K. Mais...

3 R. Donc, il n'y a pas juste des coûts qui s'en vont
4 chez GÉNIEau...

5 Q. **[131]** Non, mais...

6 R. ... il y a tous les frais afférents.

7 Q. **[132]** Mais il y a les coûts pour la Ville de
8 Montréal?

9 R. Oui, oui, ça, c'est comme l'ensemble des coûts...

10 Q. **[133]** O.K.

11 R. ... pour la Ville de Montréal sur la durée de vie.

12 Q. **[134]** Alors qu'on est parti avec un volet 1, qui
13 parlait de l'installation tout simplement de
14 compteurs de trente-cinq ou de cinquante millions
15 (35-50 M\$), là, dépendant à quel moment on se
16 situe, alors là, on est rendu avec un contrat
17 majeur à la ville de Montréal?

18 R. Oui, oui, j'en conviens.

19 Q. **[135]** O.K. Qui s'est changé rapidement, de deux
20 mille six (2006) deux mille sept (2007) avec les
21 ajouts, entre autres, et là, on va parler
22 spécifiquement de la question du financement, parce
23 que tout à l'heure, vous nous avez dit
24 qu'initialement, le financement devait être à la
25 charge des...

1 R. Le chiffre aurait été encore plus gros que six cent
2 millions (600 M\$) si le financement était resté là-
3 dedans.

4 Q. **[136]** O.K. Financement qui était initialement à la
5 charge du soumissionnaire gagnant?

6 R. Oui.

7 Q. **[137]** À un moment donné, la Ville de Montréal a
8 décidé de le prendre à sa charge?

9 R. Bien, c'est-à-dire de financer ça à même la
10 capacité d'emprunt de la Ville, plutôt que d'aller
11 vers un financement privé comme dans un PPP.

12 Q. **[138]** O.K. Bon, écoutez, on a quand même une bonne
13 et juste pour terminer, là, parce que ça fait
14 partie de l'histoire, là, mais à la page 19, qui va
15 être la page... oups!, ça va être la page 19 PDF,
16 excusez-moi, c'est à la page 14 du document, en
17 fait, même aller à la page 15 du document, amenez-
18 nous à la documentation... la... pagination en bas,
19 Madame Blanchette, page 10, O.K., amenez-nous peut-
20 être à la page 15 de ce document-là qui va être 20
21 sur le PDF. Madame Blanchette, sur le document, ça
22 va être la page 15. Alors, il faut remonter « Coûts
23 des compteurs », nous sommes juste au-dessus de ce
24 paragraphe, juste au-dessus. Alors, c'est la
25 conclusion du vérificateur sur l'ensemble des coûts

1 de contrats :

2 Pouvons-nous économiquement justifier
3 des dépenses de plus de 600 M\$ sur 25
4 ans, qui peuvent être encore plus
5 élevées si on tient compte des
6 incertitudes soulevées par le choix de
7 la solution technique [...]

8 ça aussi c'était contesté les solutions techniques,
9 pour réaliser des économies d'environ vingt
10 millions de dollars (20 M\$) par année? C'était le
11 coût estimé par le vérificateur général.

12 Vous, cet angle-là, on critique fortement
13 les coûts de ce contrat-là, la façon dont il a été
14 donné et le processus pour s'y rendre.

15 R. J'en conviens.

16 Q. **[139]** O.K. Je veux juste maintenant regarder
17 certaines des conclusions. Madame Blanchette, allez
18 peut-être deux pages plus loin. Elle sera
19 numérotée... celle-là, c'était 15, allez à la page
20 17. Voilà! Juste un peu plus bas, on va avoir les
21 conclusions.

22 Bon. Écoutez, les conclusions du
23 vérificateur général, les deux premières
24 certainement ne vous concernent pas :

25 Le volet 2 a été introduit de façon

1 hâtive, prématurée et mal supportée;
2 vous n'étiez pas là lorsque cette décision-là a été
3 prise.

4 R. Non.

5 Q. [140] La deuxième :

6 À notre avis, les membres du comité
7 exécutif qui ont accepté, le 31 mai
8 [...], de confier un mandat au
9 directeur général [...] n'ont pas eu
10 accès à tous les renseignements qui
11 auraient été nécessaires à une prise
12 de décision éclairée;

13 Ça va. On s'en va maintenant à la phase 3 où vous
14 vous occupez - bien, vous commenterez du moins :

15 L'inclusion des volets compteurs d'eau
16 et optimisation [...] dans un même
17 appel [...], de même que des exigences
18 de financement et de performance
19 sévères, ont eu pour résultat de
20 réduire la concurrence;

21 Et là je vous amène spécifiquement au fait que le
22 vérificateur général dit que le fait d'exiger du
23 financement initialement, avec un niveau de... pas
24 d'expérience, mais de qualification du travail, a
25 limité beaucoup beaucoup le nombre de

1 soumissionnaires.

2 R. Je n'en étais pas conscient à ce moment-là. Même si
3 j'étais présent pendant l'appel de qualification,
4 je n'étais pas conscient que ce dossier-là existait
5 dans mon environnement.

6 Q. **[141]** O.K. D'autre part, lorsqu'on a... Bon. Tiens,
7 on va aller à 4. Le fait de lancer :

8 [...] un seul appel de proposition en
9 avril 2007 combinant les volets
10 compteurs [...] et optimisation [...],
11 a rendu le projet extrêmement
12 difficile à accomplir. Cette décision,
13 et bien d'autres, ont été prises sans
14 être documentées. [...]

15 Avez-vous d'autres...

16 R. Bien, comme je l'ai mentionné, la réunion en
17 février deux mille sept (2007) où les avis ont été
18 exprimés et la décision prise en présence de
19 messieurs Forcillo et Zampino.

20 Q. **[142]** O.K. 6 et 7 sur le contentieux. Alors :

21 Le Contentieux de la Ville n'a pas été
22 impliqué dès le départ du projet, ce
23 qui constitue pour nous une faiblesse
24 majeure;

25 et

1 Les modifications contractuelles n'ont
2 pas toujours respecté l'esprit de la
3 Loi sur les cités et villes;

4 Je voudrais voir, Madame Blanchette... alors dans
5 le document, ça va être la page 90, ce qui veut
6 dire, dans le document PDF, c'est 95 ça. C'est ça.
7 O.K. Juste dans le bas de la page maintenant.

8 Alors, dans ce grand paragraphe-là, les dernières
9 lignes là, la note de... Bougez pas :

10 [...] Nous comprenons par ailleurs que
11 c'est la difficulté pour les candidats
12 à obtenir du financement...

13 ce que vous nous avez expliqué tout à l'heure

14 ... qui a poussé la Ville à modifier
15 son approche à ce niveau [...]

16 et d'adopter, on en parle plus tôt, l'addenda
17 numéro 10 où la Ville a assumé une grande part du
18 risque. Le dernier paragraphe :

19 Par ailleurs, relativement à la
20 validité du processus, le 19 juillet
21 2007, un représentant [...]

22 du cabinet de

23 ... Dunton Rainville avait transmis au
24 chef de projet ICI un écrit où il
25 mentionnait que si une modification

1 était apportée au volet financement,
2 elle n'avait pas pour effet
3 d'invalider l'appel de qualification
4 ni l'appel de propositions. Selon lui,
5 si la modification était réalisée à
6 l'aide d'un addenda clair, précis et
7 communiqué en temps opportun à tous
8 les candidats, l'équité du processus
9 entrepris serait maintenue et les
10 candidats ne pourraient s'en plaindre.
11 Il ajoutait toutefois ceci : ...

12 on est à la page suivante, Madame Blanchette
13 « En ce qui concerne l'appel de
14 qualification, je ne crois pas non
15 plus que cette modification puisse
16 l'invalider. Il se peut toutefois
17 qu'un candidat qui aurait été exclu de
18 l'appel de propositions suite à
19 l'appel de qualification pour des
20 raisons liées au financement du Projet
21 ICI et ses capacités financières
22 puisse se plaindre de la tournure des
23 événements et entreprendre des recours
24 judiciaires contre la Ville de
25 Montréal. En effet, il n'est pas

1 impossible pour un tel candidat de
2 prétendre que les autres candidats
3 participant maintenant à l'appel de
4 propositions ont été indûment
5 avantagés par la modification du
6 financement du Projet. De là à parler
7 d'obtenir la nullité... »

8 Bon. On laisse la question en plan. Alors, je
9 comprends qu'il y a eu d'abord un appel de
10 qualification?

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[143]** Où on a dit aux gens, « Vous devrez vous
13 qualifier au point de vue financier. »

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[144]** Et par la suite, lors de l'appel pour les
16 propositions, on a modifié, par l'addenda 10, la
17 clause de financement, de sorte que des gens qui
18 ont peut-être été écartés lors du premier appel de
19 qualifications auraient pu le passer à ce moment-là
20 et soumissionner aussi eux-mêmes.

21 R. J'en conviens. Maintenant, moi, la seule chose que
22 je me souviens, c'est que ça n'avait pas de sens de
23 laisser le financement à l'intérieur de ça, sachant
24 le prix que ça aurait coûté. Je ne me souviens pas
25 de cette opinion juridique. Juste pour vous

1 souligner, en passant, ce que je trouve être une
2 anomalie, c'est que j'ai appris plus tard que le
3 contrat de BPR comprenait des provisions pour
4 pouvoir retenir les avocats responsables de
5 préparer le contrat, et que ces avocats étaient
6 Dunton Rainville, et j'ai compris en deux mille
7 neuf (2009) que ce serait monsieur Zampino qui a
8 choisi Dunton Rainville pour les faire travailler
9 par le biais du contrat de BPR.

10 Q. **[145]** O.K. Alors vous n'avez pas eu... Cette
11 opinion-là, qui était...

12 (10:43:37)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Excusez-moi, Maître...

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 Q. **[146]** ... de Dunton Rainville...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Excusez-moi, Maître Crépeau.

19 Q. **[147]** Ce que vous dites, c'est que c'était prévu
20 dans le contrat que c'est la Ville qui paierait
21 pour les avocats de BPR?

22 R. C'est ce que j'ai compris. Puis là je veux juste,
23 peut-être, mettre les caveats qui s'imposent, parce
24 que, sous serment, là, je ne suis pas sûr à cent
25 pour cent (100 %) de ce que je dis. Mais ce que

1 j'ai compris, c'est qu'il y avait, dans le contrat
2 de BPR, une disposition qui prévoyait que BPR
3 engagerait les avocats chargés de rédiger le
4 contrat qui viendrait à l'issue de l'appel
5 d'offres.

6 Q. **[148]** Et ça, c'était prévu dans le contrat pour que
7 la Ville paie ces honoraires-là.

8 R. Oui. En fait, la Ville va payer BPR, qui va payer
9 les avocats. C'est ce que j'ai compris. Je ne crois
10 pas que la Ville ait donné un mandat directement à
11 Dunton Rainville, mais je le dis, encore là, avec
12 tous les caveats, là. Il y a peut-être d'autres
13 personnes meilleures que moi pour répondre à cette
14 question-là.

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. **[149]** Et vous ajoutez que monsieur Zampino avait
17 choisi Dunton Rainville...

18 R. On m'a dit...

19 Q. **[150]** ... ou avait dit à BPR, « Engage Dunton
20 Rainville. »

21 R. On m'a dit que... C'est monsieur Robillard qui m'a
22 dit, en deux mille neuf (2009), que l'information
23 qu'il avait, c'était que monsieur Zampino, c'est
24 lui qui avait exprimé le choix de Dunton Rainville
25 à ce moment-là.

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. **[151]** Et BPR étaient vos conseillers, votre chargé
3 de projet pour la Ville...

4 R. Oui. BPR étaient nos ingénieurs-conseils dans ça,
5 là.

6 Q. **[152]** O.K.

7 R. Théoriquement, du côté du maître d'ouvrage.

8 Q. **[153]** O.K. Alors on voit cette opinion-là des
9 conseillers juridiques de BPR, qui lancent quand
10 même un avertissement sur la validité du processus
11 de l'appel de qualification. Ça, vous ne l'avez pas
12 vu, en tant que directeur général.

13 R. O.K. Sur le fait, non, je n'ai pas été alerté sur
14 la possibilité que ça invalide l'appel de
15 qualification, puis honnêtement je n'y ai pas
16 pensé.

17 Q. **[154]** O.K.

18 (10:44:23)

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. **[155]** Est-ce que vous savez comment on a choisi
21 BPR? Est-ce qu'on a fait un appel de propositions?

22 R. Ça c'est nébuleux pour moi, là. C'est quelque chose
23 qui est arrivé, probablement, en deux mille quatre
24 (2004). Je pense qu'il y avait eu des appels
25 d'offres... Je ne serais pas étonné qu'il y ait eu

1 des appels d'offres avec des appels de
2 qualifications préalables pour choisir les
3 entreprises qui ont fait les grands dossiers de
4 l'eau, c'est-à-dire mise à niveau des usines, plan
5 d'intervention et ICI. Mais je ne sais pas
6 exactement ce qui s'est passé à ce moment.

7 Ce que j'ai compris plus tard, encore une
8 fois, je pense encore rendu en deux mille neuf
9 (2009), ce qui est arrivé, là, c'est qu'en avril
10 deux mille neuf (2009), quand il y a eu le départ
11 de monsieur Zampino pour la firme Dessau et quand
12 il y a eu... la nouvelle a sorti que monsieur
13 Zampino aurait été séjourner sur un bateau
14 appartenant à l'adjudicataire du contrat, donc il y
15 a eu une tempête médiatique, alors moi j'ai été au
16 centre de cette tempête médiatique-là pour...
17 monsieur Zampino étant partie pour défendre
18 l'administration. Donc, on m'a..., le cabinet m'a
19 demandé d'organiser une séance plénière devant les
20 membres du conseil pour aller défendre le dossier.
21 Alors, j'y suis allé, j'avais exprimé mes réserves,
22 je leur ai dit :

23 Regardez, je ne contrôlais pas ce
24 dossier-là à cent pour cent (100 %),
25 il y a plein de choses que j'ignore

1 dans le dossier.

2 Que j'ignorais même à ce moment-là que je sais
3 aujourd'hui

4 Alors, je vis y aller, mais je ne
5 peux, si jamais il s'est passé des
6 choses pas correctes et que moi j'ai
7 pris publiquement la défense du
8 dossier, vous venez de perdre votre
9 DG.

10 Le cabinet a dit : « Non, c'est beau, allez-y, bon,
11 on est derrière vous ». Je suis allé. Pour faire ça
12 il a fallu que je me prépare. Donc, il a fallu que
13 j'analyse à fond, autant avec BPR qu'avec les
14 ingénieurs du bureau de projet, l'ensemble de tout
15 ce qui avait été dit et écrit. Donc, il y a
16 plusieurs choses que j'ai appris, à ce moment-là,
17 mais pas la lettre du vingt-huit (28) juin, là.
18 Monsieur Provost était parti à la fin de décembre
19 deux mille sept (2007) et la lettre a été retrouvée
20 par Gilles Robillard dans les, dans les dossiers de
21 monsieur Provost le vingt-deux (22) septembre deux
22 mille neuf (2009).

23 (10:45:28)

24 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

25 Q. [156] Vous avez dit le cabinet a dit : « Vas-y,

1 vas-y ». Le cabinet c'est qui, là, qui vous envoie
2 au front finalement?

3 R. Le cabinet c'est, le chef de cabinet c'est monsieur
4 Stéphane Forget, mais on sait bien que dans le fond
5 il est le porte-parole du maire, tu sais, ce n'est
6 pas, ce n'est pas monsieur Forget lui-même qui m'a,
7 qui m'a poussé à faire ça, là.

8 Q. **[157]** Mais c'est monsieur Forget qui vous a demandé
9 d'aller rencontrer les gens du conseil, ce n'est
10 pas le maire directement...

11 R. Non, non.

12 Q. **[158]** ... qui vous l'a demandé?

13 R. Je ne crois pas.

14 Q. **[159]** C'est monsieur Forget?

15 R. Oui.

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Monsieur le commissaire, si jamais vous voulez
18 avoir plus de détail sur le choix du, dans l'appel
19 pour les services professionnels, le choix de PBR
20 qui est une période bien avant l'arrivée de
21 monsieur Léger, on en traite longuement dans le
22 rapport du vérificateur aux pages 38 et suivantes.

23 (10:48:13)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[160]** Je vaudrais quand même revenir sur cette

1 question-là. Ce que vous dites c'est monsieur
2 Forget qui vous l'a demandé, mais cette décision de
3 vous le demander ne pouvait pas venir de monsieur
4 Forget, de lui-même, c'est ce que...

5 R. Bien...

6 Q. **[161]** ... c'est ce que vous dites?

7 R. ... moi je comprends que dans le fond, monsieur
8 Zampino étant parti, c'est lui qui aurait dû
9 répondre de ça pour l'administration. Monsieur
10 Zampino étant parti, le responsable du dossier
11 était un directeur général adjoint qui était
12 également parti. Son remplaçant, monsieur
13 Robillard, n'avait pas été impliqué dans le
14 dossier, donc, avait peu d'informations. Alors, il
15 y avait moi.

16 Q. **[162]** Mais la question c'est, est-ce que c'est
17 monsieur Forget seul qui pouvait vous demander de
18 vous occuper de ça?

19 R. Non, non, je ne pense pas, honnêtement monsieur
20 Forget est quelqu'un que je respecte beaucoup et
21 que j'estime très intègre. Je pense que
22 l'institution était prise à partie, le maire avait
23 été pris à partie en conférence de presse. Et le
24 maire avait pris la décision d'organiser une séance
25 plénière publique pour aller expliquer le dossier.

1 J'avais exprimé certaines réserves au maire
2 et à monsieur Forget quant à cette idée, parce que
3 je me dis :

4 Écoutez, là, nous avons un président
5 de comité exécutif qui était sur un
6 bateau pendant la période d'octroi de
7 contrat. Moi je ne sais pas ce qui
8 s'est passé derrière ça, là. Alors, si
9 j'y vais et qu'il s'est passé des
10 choses pas correctes, c'est que je
11 vais devoir partir. Je suis brûlé,
12 entre guillemets, là.

13 Q. [163] Et le bateau évidemment, on parle du bateau
14 d'Accurso pour ne pas le nommer?

15 R. Oui, oui, c'est bien ça. Moi, j'ai, on a appris ça
16 je pense en, on a appris ça en avril deux mille
17 neuf (2009), je pense, je vais être précis, je
18 pense que la plénière on ne savait pas pour le
19 bateau encore, à ce moment-là, je pense que le
20 bateau s'est venu après la plénière, parce que je
21 pense que je ne serais pas allé à la plénière si je
22 l'avais su avant. Des fois j'ai de la misère avec
23 la chronologie, là, vous m'excuserez.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Q. [164] Mais monsieur Zampino lui avait quitté?

1 R. Mais il était chez Dessau. Ça on savait ça, il
2 avait annoncé qu'il était employé maintenant chez
3 Dessau.

4 Q. **[165]** C'est Dessau?

5 R. Oui.

6 Q. **[166]** Mais, mais monsieur Zampino avait quitté,
7 vous souvenez-vous à quelle date il avait quitté la
8 Ville de Montréal?

9 R. Il a quitté, je crois, à la fin juin deux mille
10 huit (2008).

11 Q. **[167]** O.K. Est-ce qu'il a expliqué à la Ville de
12 Montréal, est-ce qu'il vous a expliqué pourquoi il
13 quittait?

14 R. Non. On a su qu'il quittait.

15 Q. **[168]** C'est tout?

16 R. C'est tout.

17 Q. **[169]** O.K. Or, je veux juste en finir avec ce
18 dossier-là.

19 (10:51:11)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Si vous me permettez aussi.

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Bien oui, excusez-moi.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[170]** C'est parce que vous avez également parlé,

1 c'est-à-dire que monsieur Léger a parlé aussi de
2 d'autres personnes qui n'étaient plus là, comme le
3 DG adjoint...

4 R. Oui.

5 Q. **[171]** ... est-ce que vous avez su pourquoi lui
6 aussi avait quitté?

7 R. Non.

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Q. **[172]** O.K. On continue, je veux juste finir avec
10 des parties peut-être concernent dans le rapport de
11 vérification. Et, Madame Blanchette, peut-être nous
12 amener à la page 65 du document PDF, ce qui est 60
13 du document, le constat 16, c'est quelque chose
14 qu'on a déjà vu, mais on le mentionne encore, à ce
15 moment-là, qu'il y avait eu des craintes exprimées
16 par le vérificateur interne, c'est le rapport de
17 monsieur Savard, celui-là, le rapport de deux mille
18 six (2006), quant à l'environnement concurrentiel
19 qui ne semble pas avoir été pris en compte dans
20 l'élaboration de l'appel de qualification pour le
21 projet ICI. Il fait évidemment référence au fait
22 que c'est toujours les mêmes conglomérats ou les
23 mêmes groupes qui se présentent. Rappelons aussi
24 que cet appel incluait plusieurs éléments, alors le
25 groupement des volets 1 et 2, « Exigence de

1 performance » et « Financement » qui ont eu pour
2 effet de restreindre le bassin des entreprises
3 intéressées à proposer leur candidature. De
4 mémoire, combien y a-t-il eu de consortiums qui ont
5 soumis une proposition?

6 R. Je crois qu'il y en avait eu quatre.

7 Q. **[173]** O.K. GÉNIeau, qui est le groupe gagnant, vous
8 souvenez-vous qui a... O.K., de toute façon, il y a
9 eu tout simplement quatre. Vous souvenez-vous
10 combien de groupes avaient démontré de l'intérêt en
11 allant chercher des cahiers? Si je vous disais une
12 trentaine d'entreprises ont indiqué leur intérêt au
13 début du processus?

14 R. Je ne le sais pas.

15 Q. **[174]** Vous ne le savez pas?

16 R. Non, je ne le sais pas.

17 Q. **[175]** O.K. Et la dernière que j'aimerais vous
18 montrer à la page 72, c'est le constat 21, donc ça
19 sera page 79 du document PDF. Constat 21. Quant à
20 celui-là, nous nous interrogeons sur la validité du
21 critère de sélection inclus dans la grille, sous la
22 rubrique « compétences et connaissances du
23 milieu ».

24 Et là, reculez donc juste d'une page, Madame
25 Blanchette, on va regarder, à la page 70 et on a la

1 grille d'évaluation qui a servi dans l'appel de
2 qualification. On a, à l'item 7 « Connaissance du
3 milieu montréalais et de la Ville de Montréal », on
4 accorde dix (10) points sur cent (100) dans la
5 grille. Alors et là, on va reculer encore de deux
6 pages, on retourne à la page 72, on voit qu'il y a
7 dix (10) points sur cent (100), dix pour cent
8 (10 %) des points qui sont accordés sur la
9 connaissance du milieu montréalais. Le deuxième
10 paragraphe nous dit :

11 L'examen du critère relié à la
12 connaissance du milieu montréalais et
13 de la ville de Montréal, qui compte
14 pour dix (10) points, sur une note de
15 passage de quatre-vingts pour cent
16 (80 %), nous laisse perplexes quant
17 aux motifs justifiant une telle
18 exigence. En fait, ce critère a pour
19 conséquence directe de restreindre les
20 règles de libre marché en pénalisant
21 inutilement les entreprises n'ayant
22 pas travaillé avec la Ville de
23 Montréal.

24 Bon, et là, l'avis du vérificateur général :

25 Il est même possible qu'un tribunal

1 conclue tout de même à l'invalidité de
2 ce critère, soit parce qu'il est
3 formulé pour contourner la loi ou
4 qu'il va à l'encontre du principe
5 d'une saine concurrence.

6 On fait référence qu'il y a des traités
7 internationaux qui interdisent de faire...

8 R. Absolument.

9 Q. **[176]** ... de mettre ce genre de critères-là.
10 Pourquoi ce critère-là se retrouve-t-il dans
11 l'appel d'offre?

12 R. Pour commencer, j'ignorais qu'il était là. Donc,
13 j'en ai pris connaissance avec le rapport de
14 vérification. Je ne sais pas quand les critères ont
15 été définis. C'est vrai que l'appel de
16 qualification, encore une fois, s'est déroulé
17 pendant que j'étais directeur général, là, du
18 moins, tout à mon arrivée, là, mais je n'avais pas
19 été... en tout cas, à mon avis, là, informé, du
20 moins, pris connaissance de l'exigence d'un tel
21 critère. On a retrouvé dans l'appel de
22 qualification, je pense, de la SHDM, qui a été
23 bloqué, dont on a parlé la dernière fois, un
24 critère semblable.

25 Q. **[177]** Oui.

1 R. Que pour moi, c'est inacceptable de mettre ça dans
2 un appel d'offre.

3 Q. **[178]** On en parlait au niveau d'un appel de
4 qualification qu'on lançait dans le Quartier...

5 R. Des spectacles.

6 Q. **[179]** ... des spectacles.

7 R. Exact.

8 Q. **[180]** O.K.? Il n'est pas exact, aussi, qu'on avait
9 retrouvé ce même critère-là de connaître le milieu
10 montréalais dans le dossier Faubourg Contracteur?

11 R. Ça, je ne le savais pas.

12 Q. **[181]** O.K. Pouvez-vous voir une raison, comme
13 directeur général, pour laquelle on exige que des
14 entreprises qui font affaires avec la Ville de
15 Montréal aient une connaissance du milieu
16 montréalais?

17 R. C'est assez suspect.

18 Q. **[182]** O.K. Pour terminer sur ce dossier-là... bon,
19 évidemment, on a appris par la suite que l'appel
20 d'offre a été annulé. Les pénalités ont été payées
21 et c'est resté comme ça par la suite?

22 R. Oui, à ma connaissance.

23 Q. **[183]** O.K. Avez-vous des commentaires, pour
24 terminer le dossier, des commentaires, des
25 compteurs d'eau. Avez-vous des commentaires à

1 formuler sur la façon dont ce dossier-là s'est
2 déroulé au niveau de la direction générale de la
3 Ville de Montréal, des choses qui pourraient nous
4 aider, ici, pour les travaux de la Commission?

5 R. Bien, écoutez, moi, j'ai toujours... j'ai toujours
6 pensé que - et là vous allez peut-être trouver ça
7 très angélique là, mais - que BPR était indépendant
8 par rapport aux soumissionnaires et que BPR
9 défendait les intérêts de la Ville là-dedans. Je ne
10 pouvais pas concevoir qu'un ingénieur - je l'avais
11 été ingénieur-conseil moi-même - peu importe la
12 situation ou, je dirais, le contexte politique ou
13 autre chose, moi, j'ai toujours estimé, quand
14 j'étais ingénieur-conseil, que mon devoir était
15 auprès du maître d'ouvrage. Ce n'était pas de
16 donner soit de l'information aux soumissionnaires
17 ou d'autres choses comme de cette nature-là. Alors,
18 je ne sais pas ce que BPR a fait ou n'a pas fait,
19 mais j'ai toujours cru qu'ils étaient indépendants.

20 J'ai même défendu monsieur Provost après
21 qu'il ait quitté immédiatement pour aller chez BPR
22 en disant : « Bien, il n'est pas parti pour
23 l'adjudicataire du contrat, il est parti pour
24 l'auxiliaire de la Ville, la firme qui normalement
25 défendait les intérêts de la Ville ». J'ai

1 travaillé avec BPR en deux mille neuf (2009) pour
2 essayer de reconstituer l'ensemble des faits pour
3 pouvoir défendre le dossier. Alors, j'y ai cru
4 qu'ils étaient indépendants. Je n'ai toujours pas
5 de preuve aujourd'hui qu'ils ne l'étaient pas, mais
6 quand je les vois dans un scénario de... comme
7 celui que Michel Lalonde a décrit, j'ai un peu de
8 misère à conserver cette croyance-là.

9 Q. **[184]** BPR, c'est monsieur Pierre Lavallée ça?

10 R. Oui, monsieur Pierre Lavallée.

11 Q. **[185]** Qui est le président de la compagnie?

12 R. Qui est le président, oui.

13 Q. **[186]** O.K. Et qui a accompagné la Ville tout au
14 long du dossier...

15 R. Oui.

16 Q. **[187]** ... des compteurs d'eau.

17 R. Oui.

18 Q. **[188]** Je vous pose une question spécifique : est-ce
19 que, à votre connaissance, vous souvenez-vous d'une
20 rencontre que vous auriez pu avoir avec monsieur
21 Lavallée et, où monsieur Zampino était présent ou
22 non, où monsieur Lavallée aurait posé la question
23 spécifiquement à monsieur Zampino et à vous-même
24 « est-ce qu'il y a... » alors, avant l'attribution
25 des contrats « est-ce qu'il y a quelqu'un qui est

1 déjà choisi pour ce contrat-là? »?

2 R. Moi, je n'ai jamais entendu une question semblable
3 parce que c'est sûr que ça aurait allumé tout de
4 suite une cloche. Oui, il y a eu des rencontres
5 avec monsieur Lavallée et monsieur Zampino. C'est
6 assez, j'ai trouvé, particulier d'avoir de telles
7 rencontres. Je trouvais particulier que le
8 président de BPR rencontre monsieur Zampino dans
9 son bureau. On m'invitait à ces rencontres-là. Je
10 pense qu'il y en a eu une autre au bureau de
11 monsieur Lavallée.

12 L'impression que j'ai à l'époque, c'est
13 qu'on essayait de... on m'a expliqué le Volet 2, on
14 m'a expliqué un paquet de choses. Aujourd'hui, j'ai
15 l'impression qu'on essayait de me faire la vente là
16 de tout ça là. Mais, ce n'était pas... il n'y avait
17 rien eu là, t'sais, de... d'inapproprié ou de
18 nature de malversation dans ces discussions-là.

19 Je vous dirais même que jusqu'à la fin,
20 j'ai cru qu'il y avait une compétition. Il y avait
21 quand même trois groupes. Il y avait... vous vous
22 rappelez, il y avait SNC Lavallin qui était en
23 consortium avec Suez puis avec Gaz Métropolitain,
24 plus les deux autres soumissionnaires qui
25 étaient...

1 Q. **[189]** Catania et SM.

2 R. ... SM avec GÉNIEau. Quand SNC Lavallin s'est
3 désistée à la fin et n'a pas soumissionné, bien,
4 j'avoue que j'ai eu un peu un doute, mais après, en
5 mars deux mille huit (2008), monsieur Lavallée
6 avait... avait organisé une rencontre au bureau de
7 monsieur Zampino et il y avait des représentants de
8 Suez qui étaient à Montréal pour d'autres dossiers
9 de gestion de déchets. Et la première chose que les
10 représentants de Suez font auprès de monsieur
11 Zampino, c'est de s'excuser de ne pas avoir été à
12 la hauteur, pas en mesure de livrer et ce n'était
13 pas dans leur pratique et puis c'était vraiment de
14 leur faute s'ils n'avaient pas... s'ils n'avaient
15 pas réussi à livrer un appel d'offres à temps, et
16 caetera, et caetera. Donc, ça a comme calmé cette
17 appréhension-là.

18 Q. **[190]** Pour la petite histoire, le groupe Suez, en
19 fait, qui est un groupe français, qui
20 soumissionnait avec...

21 R. Avec SNC Lavallin et...

22 Q. **[191]** O.K. Le groupe SNC Lavallin a demandé à deux
23 reprises une extension de délai pour soumissionner.

24 R. Oui, c'est exact.

25 Q. **[192]** O.K. La première fois, ça a été accordé?

1 R. Ça a été accordé.

2 Q. **[193]** Refusé la deuxième fois.

3 R. Oui, refusé la deuxième fois, sur les conseils de
4 monsieur Lavallée auprès de monsieur Zampino.

5 Q. **[194]** O.K. Ça termine un peu ce que je voulais voir
6 avec le dossier Faubourg. On va aborder d'autres
7 sujets. Je n'ai même pas... Est-ce que c'est
8 l'heure de la pause ou on continue avec...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Est-ce que c'est un bon moment pour vous?

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Oui. Oui.

13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

14

15 REPRISE DE L'AUDIENCE

16 LA GREFFIÈRE :

17 Q. **[195]** Monsieur Claude Léger, vous êtes sous le même
18 serment.

19 R. Oui.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Q. **[196]** Monsieur Léger, j'aimerais en profiter pour
22 aborder avec vous la connaissance ou les relations
23 que vous avez pu entretenir au cours de votre
24 carrière, mais essentiellement les dernières
25 années, surtout à la Ville de Montréal, avec les

1 différents grands entrepreneurs et firmes de génie-
2 conseil. Alors, peut-être spécifiquement, si je
3 vous parlais des entreprises de monsieur Accurso ou
4 de monsieur Accurso lui-même, est-ce que c'est
5 quelqu'un que vous connaissez?

6 R. Non, je n'ai jamais rencontré monsieur Accurso.

7 Q. **[197]** Les...

8 R. Pour être plus précis, dans ma carrière, lorsque
9 j'avais peut-être un an d'ancienneté ou deux ans
10 d'ancienneté, on m'avait donné à surveiller un
11 projet dans Fabreville qui était construit par
12 Louisbourg. Alors, j'ai fait la surveillance du
13 projet et le projet s'est complété, mais je n'ai
14 pas rencontré monsieur Accurso à cette occasion. Et
15 on parle de mil neuf cent quatre-vingt (1980) peut-
16 être. C'est la seule fois.

17 Q. **[198]** Et si je vous parlais de monsieur Paolo ou
18 encore Paul Catania, je pense qu'il se fait
19 connaître...

20 R. Qui se faisait appeler Paul quand, moi, je l'ai
21 rencontré, oui.

22 Q. **[199]** O.K. C'est quelqu'un que vous connaissez un
23 peu plus lui.

24 R. Bien, je l'ai connu à Longueuil vers deux mille
25 trois (2003) je dirais, dans ce coin-là, parce

1 qu'il faisait du développement immobilier dans
2 l'ancienne ville de Brossard.

3 Q. [200] O.K. Vous étiez directeur général.

4 R. Oui.

5 Q. [201] Il faisait le développement. Maintenant,
6 outre le fait qu'il fait du développement
7 immobilier, avez-vous été appelé à le rencontrer
8 socialement?

9 R. Écoutez, un, je tiens à préciser d'abord que je ne
10 le connaissais pas comme entrepreneur
11 d'infrastructure. Je n'ai jamais surveillé ou
12 réalisé un projet sur lequel Construction Frank
13 Catania était entrepreneur en infrastructure. Je ne
14 connaissais pas son père Frank Catania. Je suis
15 arrivé à la Ville de Longueuil en deux mille un
16 (2001), la nouvelle Ville a débuté le premier (1er)
17 janvier deux mille deux (2002) et là j'ai rencontré
18 monsieur Paul Catania. Je pense que, la première
19 fois, il est passé à mon bureau se présenter et me
20 saluer et dire que, bon, il faisait du
21 développement à Brossard et et caetera.

22 Je ne peux pas dire que j'ai entretenu des
23 relations fréquentes avec monsieur Catania. Je suis
24 allé à l'inauguration de ses nouveaux bureaux. Il
25 avait invité le tout Longueuil là à un cinq à sept

1 (17 h - 19 h) pour inaugurer ses bureaux. Je suis
2 peut-être allé manger au restaurant une fois avec,
3 mais c'est vraiment très très limité les relations
4 que j'ai eues avec monsieur Catania durant le temps
5 de la Ville de Longueuil.

6 J'ai reçu une invitation pour le
7 quarantième anniversaire de son épouse, mais je n'y
8 suis pas allé. Je ne trouvais pas ça que c'était
9 convenable.

10 Q. **[202]** C'est curieux. Vous avez reçu une invitation
11 pour aller...

12 R. Oui.

13 Q. **[203]** O.K.

14 R. Écoutez, j'avais reçu il y a longtemps d'autres
15 invitations du même genre d'entrepreneurs italiens,
16 soit pour le mariage de leur fille ou de... Je ne
17 sais pas, je m'imaginai que ça devait être une
18 question de courtoisie ou... Mais, moi, je ne
19 trouvais pas que c'était approprié de mélanger le
20 côté personnel avec le travail, donc je n'y suis
21 pas allé.

22 Q. **[204]** Vous n'y êtes pas allé. Alors...

23 (11:32:50)

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. **[205]** Mais, est-ce que vous avez eu vent qu'autour

1 de vous, vos adjoints, eux, y allaient et, vous,
2 vous les laissiez faire?

3 R. Je ne me rappelle plus de la date, Monsieur le
4 Commissaire, je ne me rappelle plus si c'était
5 quand j'étais à Longueuil ou si j'étais à Montréal,
6 sincèrement. Peut-être que vous pourriez me
7 rafraîchir la mémoire si vous savez à quelle date
8 c'était. Maintenant, je n'ai pas entendu dire que
9 personne était allé autour de moi au moment où les
10 faits se sont produits, d'autres personnes m'ont
11 dit plus tard y être allées, mais pas des gens de
12 la Ville là, des gens du milieu des affaires de la
13 Rive-Sud là, mais... Mais, à l'époque, non,
14 personne...

15 Q. **[206]** Mais, sans que ce soit pour cet événement-là,
16 est-ce que vous saviez si vos adjoints avaient de
17 ces bonnes fréquentations comme celle de monsieur
18 Marcil où il lunchait régulièrement avec des
19 entrepreneurs?

20 R. Non. Ça, je ne savais pas ça.

21 Q. **[207]** Vous n'étiez pas au courant de ça.

22 R. Non. Écoutez, je ne ferai pas... je ne jouerais
23 pas, t'sais, l'angélique là. C'est que c'est sûr
24 que lorsque vous avez à travailler avec des
25 entrepreneurs, il doit certainement arriver de

1 temps en temps que vous avez des repas d'affaires
2 avec, mais pas à des fréquences comme ce qu'on a
3 appris.

4 Q. **[208]** Le nouveau code d'éthique est arrivé en deux
5 mille neuf (2009).

6 R. Oui.

7 Q. **[209]** Donc la préparation de ce nouveau code
8 éthique-là...

9 R. Oui.

10 Q. **[210]** ... s'est faite lorsque vous étiez à la
11 Ville.

12 R. En fait, juste pour donner en quelques mots la
13 genèse de ça. C'est que nous avons, comme je
14 l'avais mentionné, découvert la fraude au service
15 informatique. J'avais... j'avais fait donner une
16 formation par Navigan à mon comité de direction en
17 janvier deux mille neuf (2009) sur la détection de
18 la fraude et parmi les recommandations de Navigan,
19 bien, ça prenait d'abord, à la base, un bon code
20 d'éthique, des règles claires et tout ça. Puis, on
21 s'était dit que ce serait peut-être le temps de
22 revoir tout ça, d'adopter un nouveau texte et d'en
23 refaire une nouvelle diffusion. Puis c'est comme ça
24 qu'on a créé un petit comité pour le préparer.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [211] Pourquoi c'était... le temps était venu de
3 faire ça?

4 R. Bien, comme je vous dis, il y avait eu la fraude au
5 service informatique. Et écoutez, pour être
6 transparent, moi, je passais moi-même à travers des
7 tempêtes importantes. J'étais un peu au coeur de la
8 tourmente et je pense qu'il fallait qu'on agisse
9 là, c'était... c'était clair.

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. [212] Il était le temps d'améliorer le processus?

12 R. Bien, écoutez, il y avait aussi des gens autour de
13 moi. Pardon. Comme monsieur Read qui disait :
14 « Bien, écoute, il y a des choses, il y a des
15 pratiques là qui existaient peut-être, mais qui
16 sont devenues inacceptables » et on parle des
17 cadeaux, des loges de hockey et des choses comme
18 ça. Ce sont des choses qui ont été... qui ont été
19 tolérées pendant plusieurs années, même avec le
20 code d'éthique que la Ville avait auparavant.

21 Mais, lorsque vous vous voulez implanter
22 une nouvelle pratique, c'est difficile de le faire
23 avec le même texte. En plus, on voulait quelque
24 chose qui s'applique aussi aux employés syndiqués.
25 Donc, on ne veut pas se faire opposer la pratique

1 passée, donc on s'est dit, on va faire un nouveau
2 texte, on va améliorer et resserrer les règles,
3 mettre des règles de divulgation des relations
4 familiales, des règles de divulgation des cadeaux
5 ou des avantages puis une interdiction aussi de
6 toutes ces formes d'avantages-là, sauf divulgation
7 à la vérificatrice interne.

8 Q. **[213]** Peut-être juste continuer un peu avec
9 monsieur Catania. Alors, vous me dites qu'il y a eu
10 des relations d'affaires normales alors que vous
11 étiez à la Ville de Longueuil. Par la suite, après
12 Ville de Longueuil?

13 R. Écoutez, la dernière fois que j'avais parlé à
14 monsieur Catania, c'est, justement, ça doit être au
15 moment, deux mille quatre (2004), deux mille cinq
16 (2005), puis je ne pourrais même pas vous donner
17 une date exacte, parce que je n'avais pas des
18 fréquentations rapprochées avec lui. Je n'ai pas eu
19 de contact avec monsieur Catania avant l'automne
20 deux mille six (2006).

21 Q. **[214]** O.K. Dans quel cadre?

22 R. Automne deux mille six (2006), je viens d'arriver à
23 la Ville, et puis il m'a appelé. Je pense qu'il m'a
24 appelé... Je ne sais pas s'il m'a appelé sur mon
25 cellulaire ou sur ma ligne dure, là, mais il m'a

1 appelé parce qu'il avait identifié une opportunité
2 de développement autour de la station de métro Van
3 Horne. Il voulait regarder si c'était possible de
4 faire du développement immobilier autour de cette
5 station de métro-là. Bien, j'ai dit, « Regarde, je
6 vais m'informer, je vais voir de qui ça dépend »,
7 et là j'ai contacté la Société de transport de
8 Montréal, ils m'ont expliqué à qui il fallait
9 parler, ça fait que j'ai rappelé monsieur Catania,
10 j'ai dit, « Il faut que tu parles à cette personne-
11 là », puis je n'en ai plus jamais réentendu parler.

12 Q. **[215]** Savez-vous si c'est un projet qui a évolué,
13 qui a avancé?

14 R. Jamais entendu parler. Je ne pense pas.

15 Q. **[216]** O.K.

16 R. Je pense qu'il n'y a pas eu de suite.

17 Q. **[217]** Est-ce que c'était normal, à ce moment-là,
18 qu'un entrepreneur général appelle directement le
19 directeur général pour parler de questions, à la
20 limite, techniques comme ça?

21 R. Bien, ce n'était pas une question technique pour
22 moi, c'était... J'ai eu une... Tu sais, j'ai vu
23 qu'il y avait une opportunité de développement, il
24 me connaît, bon. Donc, j'ai pris son appel puis je
25 l'ai référé aux personnes appropriées, puis ça

1 s'est arrêté là.

2 Q. **[218]** O.K. Après cette communication-là, fin deux
3 mille six (2006), est-ce que vous reparlez par la
4 suite à monsieur Catania?

5 R. La seule fois, à mon avis, que j'ai reparlé à
6 monsieur Catania, puis je vous dirais à part, peut-
7 être, de le croiser dans un corridor, là, c'est à
8 l'automne deux mille sept (2007).

9 Q. **[219]** Oui, dans quel cadre?

10 R. À l'automne deux mille sept (2007), il avait appelé
11 à mon bureau pour me rencontrer pour un petit
12 déjeuner. Bon. J'ai accepté, et je suis allé.

13 Q. **[220]** Oui?

14 R. Et, à ma surprise, c'était pour savoir si j'étais
15 intéressé d'accepter un emploi dans son entreprise.
16 En fait, il voulait que je devienne, je ne sais pas
17 quel poste, là, mais un haut poste dans son
18 entreprise.

19 Q. **[221]** Comme ça. Il n'y a pas eu d'autres
20 préliminaires, là...

21 R. Bien, peut-être des discussions sociales en
22 préalable, là, mais...

23 Q. **[222]** Oui?

24 R. ... « Bon, il faut que... J'aimerais ça voir, là...
25 Ça t'intéresserait-tu de venir travailler avec moi,

1 là? J'essaie de développer quelque chose, moi je
2 prendrais un peu de recul, toi tu pourrais
3 t'occuper de ça. » Alors j'ai dit, « Merci, mais
4 non, ça ne fait pas partie de mon plan de carrière.
5 Je viens d'arriver à la Ville, je suis très bien,
6 là, puis... Voilà. »

7 Q. **[223]** Ce n'est pas allé plus loin que ça?

8 R. Je ne lui ai pas reparlé après.

9 Q. **[224]** Puis ce n'était pas une promesse d'embauche
10 après votre travail à la Ville?

11 R. Non. Ça ne semblait pas... En tout cas,
12 honnêtement, là, c'était maintenant, tout de suite,
13 et il me proposait d'aller travailler avec lui.

14 Q. **[225]** O.K. Et vous avez mis...

15 R. Non.

16 Q. **[226]** ... mis la clé là-dedans, là, ça...

17 R. Exact.

18 Q. **[227]** Ça ne vous intéressait pas.

19 R. Non.

20 Q. **[228]** Est-ce qu'il vous a relancé après ça?

21 R. Non. Jamais.

22 Q. **[229]** Il n'y a pas eu de suivi là-dessus?

23 R. Non.

24 Q. **[230]** Depuis cette dernière rencontre-là, en deux
25 mille sept (2007)?

1 R. À ma connaissance, comme je vous dis, à part de
2 l'avoir croisé dans un corridor, non.

3 Q. **[231]** O.K. De monsieur Catania, ou des entreprises
4 de monsieur Paolo Catania, avez-vous déjà reçu des
5 avantages, des cadeaux?

6 R. Écoutez, je vais être franc : du temps de
7 Longueuil, oui. Par contre, à la Ville de Montréal,
8 quand je suis arrivé, j'avais mis une politique en
9 place à mon bureau, j'avais averti mon personnel de
10 retourner tout ça et d'aviser les firmes que je
11 n'acceptais pas.

12 Q. **[232]** Allons un petit peu dans le détail, là. La
13 Ville de Longueuil, quelle était la nature de ces
14 cadeaux?

15 R. Bien, c'était au temps des fêtes. Ça pouvait être
16 une bouteille de vin, ou quelque chose comme ça.

17 Q. **[233]** O.K.

18 R. Ça s'arrêtait là.

19 Q. **[234]** Vous souvenez-vous à combien de reprises vous
20 avez reçu ce genre de cadeau?

21 R. Bien, au temps de Longueuil, ça doit être quatre
22 fois. Le temps que j'ai été là.

23 Q. **[235]** O.K. Et à l'époque, vous les avez acceptés,
24 là. Vous souvenez-vous où c'était livré?

25 R. Je ne me rappelle pas, mais je... Écoutez, je pense

1 que dans ce cas-ci, je pense que c'était livré à la
2 résidence.

3 Q. [236] O.K. Alors, de Catania, vous...

4 R. On parle de Longueuil dans ce cas-ci.

5 Q. [237] O.K. Oui, de Longueuil. O.K. Alors, vous en
6 avez reçu quand vous étiez à Longueuil, et à Ville
7 de Montréal, comment avez-vous établi ça, cette...
8 Bien, la politique, ça va, mais comment l'avez-vous
9 laissé savoir?

10 R. Bien, en fait, c'est que j'ai... Le premier hiver,
11 j'ai reçu quelque chose à l'hôtel de ville, ça fait
12 que là j'ai demandé à mes adjointes de le refuser
13 puis de... J'ai demandé à mes adjointes de
14 téléphoner à la firme, de dire de faire retirer mon
15 nom des listes. J'en ai profité aussi, je me suis
16 dit, bon, s'il y en a eu un, il risque d'y en avoir
17 d'autres, là, ça fait que j'ai dit, « Appelle
18 donc... » C'est surtout les professionnels. Moi je
19 ne recevais pas rien des entrepreneurs. Du temps de
20 Longueuil, ça m'était arrivé de recevoir une
21 bouteille de vin, mettons, des firmes de
22 professionnels. Bien, j'ai dit, « Regarde, appelle-
23 les tous, là, puis dis-leur que non, on n'en veut
24 pas. »

25 Q. [238] O.K. Vous dites de retirer le nom des listes

1 parce que vous saviez, à ce moment-là, que...

2 R. Que ce que j'avais vécu à Longueuil, je ne voulais
3 pas revoir ça à Montréal.

4 Q. **[239]** O.K. Et quand vous dites « J'en ai refusé
5 une, j'en ai retourné une à Montréal », vous
6 souvenez-vous de qui elle venait?

7 R. Bien, je me souviens spécifiquement d'avoir
8 retourné celle de Paolo Catania. Ça, je m'en
9 rappelle.

10 Q. **[240]** O.K.

11 R. Il avait livré ça à l'hôtel de ville.

12 Q. **[241]** O.K.

13 R. Il y en avait pour les autres étages aussi.

14 Q. **[242]** Est-ce que votre politique tenait aussi pour
15 l'ensemble des bouteilles qui arrivaient à l'hôtel
16 de ville pour les autres...

17 R. Ça, je ne le savais pas. Honnêtement, je ne le
18 savais pas.

19 Q. **[243]** O.K. Bon. Alors, d'autres relations avec
20 monsieur Catania dans le cadre de votre carrière?

21 R. Non. Aucunement.

22 Q. **[244]** Je vais aborder avec vous un dossier qui a
23 été longuement médiatisé à plusieurs reprises :
24 votre passage à titre de vice-recteur à
25 l'Université de Montréal.

1 R. Oui.

2 Q. **[245]** Et où il y a eu, après votre départ, si je ne
3 me trompe pas, la vente du couvent des soeurs.
4 Pouvez-vous nous faire une courte genèse, là,
5 mais...

6 R. Bien sûr.

7 Q. **[246]** Nous expliquer ce qu'il en est.

8 R. Quand je suis arrivé à l'Université de Montréal, en
9 deux mille cinq (2005), été deux mille cinq (2005),
10 l'université avait déjà acquis le 1420 Mont-Royal,
11 qui était, bon, appelez ça le couvent des soeurs,
12 là. Et, dans le but de le rénover pour utiliser les
13 locaux, soit pour des centres de recherche ou des
14 locaux d'enseignement.

15 Q. **[247]** Hum, hum?

16 R. Donc, les... Ils ont acheté le bâtiment, les soeurs
17 occupent encore l'aile est, puis les travaux sont
18 commencés dans l'aile ouest. Les travaux sont
19 commencés en mode gérance de construction, si ma
20 mémoire est bonne, ce qui veut dire qu'on fait des
21 travaux avec des entrepreneurs spécialisés, mais
22 les plans et devis complets de l'ouvrage ne sont
23 pas terminés.

24 Q. **[248]** O.K.

25 R. Mais on a commencé à aménager un petit laboratoire,

1 parce qu'il y avait des chercheurs qui avaient
2 besoin d'un espace, et caetera. Au moment où
3 j'arrive, je suis informé que l'Université a payé
4 ça, je ne sais pas, quinze millions (15 M\$), je ne
5 sais pas le montant que l'Université a payé ça, et
6 que la rénovation doit coûter peut-être cinquante
7 millions (50 M\$). Mais, quelques mois après, je
8 dirais vers décembre deux mille cinq (2005), on est
9 rendu en décembre deux mille cinq (2005), le gérant
10 de projet, Pierre Gravel, avec Éric Filteau, qui
11 était le vice-recteur adjoint responsable de ce
12 secteur-là, viennent me voir en disant, « Écoute,
13 on a découvert des problèmes additionnels, ça va
14 coûter beaucoup plus cher pour la mise aux normes
15 que ce qu'on pensait, on pense que c'est au moins
16 cent millions (100 M\$), peut-être plus. » Ça fait
17 que là on passe de cinquante à cent millions (50 -
18 100 M \$).

19 Alors moi je dis, « Écoute, il faut
20 absolument rendre compte au conseil
21 d'administration de cette situation-là », parce que
22 le budget que l'université disposait pour faire des
23 travaux, annuellement, n'était pas très élevé, et
24 passer ça de cinquante à cent millions (50 -
25 100 M\$), ça aurait grevé une grande partie du

1 budget d'immobilisations disponibles de
2 l'université. Puis on ne pouvait pas non plus, vu
3 qu'on était engagé dans un mode où tous les plans
4 et devis n'étaient pas terminés, là, on ne pouvait
5 pas arriver puis annoncer cent millions (100 M\$),
6 puis après ça revenir annoncer cent vingt (120),
7 puis après ça... J'ai dit, « Regarde, vous allez me
8 faire une bonne estimation des coûts, une bonne
9 évaluation correcte, puis on va aller au conseil
10 d'administration, puis on va aller rendre compte. »
11 C'est ce qu'on a fait.

12 Alors, le rapport de cette équipe-là a été
13 présenté au conseil d'administration, je ne sais
14 pas si c'est en décembre deux mille cinq (2005) ou
15 janvier deux mille six (2006), ça je ne pourrais
16 pas vous dire exactement la date, et le conseil
17 d'administration a décidé de suspendre les travaux.

18 Q. **[249]** O.K.

19 R. Alors, ça, ça a été la première décision du conseil
20 d'administration.

21 Q. **[250]** Oui.

22 R. La décision de vendre n'a pas été prise
23 immédiatement. La décision a été prise de
24 suspendre, donc on a arrêté de faire des dépenses à
25 l'intérieur, pour évaluer la situation. Moi je suis

1 parti en juillet deux mille six (2006)...

2 Q. [251] Six?

3 R. ... O.K., et, à ma connaissance, en juillet deux
4 mille six (2006), la décision de vendre, elle n'est
5 pas prise, puis le processus de vente n'est pas
6 encore pris, à ma connaissance, et se prendra plus
7 tard. Et ce que je comprends, et ce que j'ai
8 compris de discussions ultérieures avec les gens de
9 l'université, c'est que d'abord, dans un premier
10 temps, ils ont essayé de voir s'il y avait un
11 acquéreur institutionnel pour le bâtiment. Ils n'en
12 ont pas trouvé.

13 Ce que j'ai compris aussi par la suite, et
14 là je suis rendu à la Ville de Montréal, c'est
15 qu'ils ont lancé un appel d'offres pour retenir les
16 services d'un courtier en immeubles. Ou d'un
17 courtier quelconque. Et c'est ce courtier-là qui
18 leur a proposé le projet de Construction Frank
19 Catania, et j'ai appris au courant de l'été deux
20 mille huit (2008), si ma mémoire est bonne, par les
21 gens de l'université, que c'était monsieur...
22 c'était Construction Frank Catania qui était pour
23 avoir le projet.

24 Alors je ne suis jamais intervenu dans le
25 processus, j'étais déjà parti, je... J'en avais

1 plein mes bottes à la Ville de Montréal, là, je ne
2 m'occupais pas de ce qui se passait à l'université
3 à ce moment-là.

4 Q. **[252]** O.K. Alors vous n'avez rien à voir avec...

5 R. Aucunement.

6 Q. **[253]** ... l'issue de...

7 R. Aucunement.

8 Q. **[254]** ... la vente du couvent des soeurs. Peut-être
9 avec les autres firmes de génie ou les grands
10 entrepreneurs, parlez-nous donc de les Sauriol,
11 Rosaire et Jean-Pierre.

12 R. Bien, écoutez, les Sauriol, Rosaire et Jean-Pierre,
13 je les connais depuis mil neuf cent soixante-dix-
14 neuf (1979). J'ai gradué de Polytechnique en même
15 temps que Jean-Pierre Sauriol, on a commencé à
16 travailler en même temps chez Desjardins Sauriol à
17 l'époque, un bureau à côté de l'autre, comme
18 ingénieurs de projet. J'ai travaillé là quatre ans,
19 je suis parti, et Rosaire Sauriol, même, à
20 l'époque, était, travaillait comme étudiant, l'été,
21 sur les équipes d'arpentage. Donc, ça remonte à
22 cette époque-là.

23 Q. **[255]** O.K.

24 R. Je les ai... Je les ai perdus de vue un bon moment,
25 je vous dirais entre le moment où je suis parti, en

1 quatre-vingt-quatre (84), et je vous dirais le
2 moment où j'arrive à Longueuil en deux mille deux
3 (2002), là, je n'ai pas vraiment de contact avec
4 les Sauriol, parce qu'ils ne travaillent pas à
5 Montréal-Est, de mémoire. Je suis en compétition
6 avec eux un certain temps lorsque je travaille pour
7 le Groupe Séguin, de quatre-vingt-quatre (84) à
8 quatre-vingt-huit (88). Donc, je n'ai pas de
9 contact vraiment avec eux, sauf au moment de
10 retourner à Longueuil. Parce qu'à Longueuil, ils
11 sont... ils ont du travail là.

12 Q. **[256]** O.K. Vous les avez revus, socialement, ou par
13 affaires?

14 R. Entre les deux, pas vraiment.

15 Q. **[257]** O.K. Rendu à Longueuil?

16 R. Rendu à Longueuil, oui, je les ai rencontré à
17 l'occasion. Ils sont... Ils sont là, et... Oui. À
18 l'occasion. Surtout Rosaire Sauriol, à ce moment-
19 là.

20 Q. **[258]** À Montréal?

21 R. À Montréal également. À Montréal, je vous dirais,
22 j'ai peut-être pris trois repas d'affaires avec eux
23 durant mon séjour, là.

24 Q. **[259]** O.K.

25 R. Peut-être quatre.

1 Q. **[260]** O.K. Vous les comptez souvent comme ça. Ce
2 n'est pas beaucoup.

3 R. Non non. C'est...

4 Q. **[261]** Socialement, est-ce que vous sortiez, alliez
5 prendre des repas avec les entrepreneurs, les
6 firmes, ou les gens avec qui la Ville faisait
7 affaire?

8 R. Non. Je ris parce que moi, le midi, je suis dans
9 mon bureau avec une salade, enterré dans les
10 dossiers. Donc, quand j'entendais la fréquence de
11 certains repas d'affaires, je... Ce n'était pas...
12 Ce n'était pas mon quotidien. Donc, un, je dînais
13 très rarement au restaurant avec des gens, c'était
14 très, très rare. Comme je vous dis, souvent les
15 réunions étaient cédulées le midi avec des lunches.
16 Puis des activités sociales, le soir, très
17 rarement, là. Ce n'est pas... Je refusais plus
18 d'invitations que j'en acceptais.

19 Q. **[262]** O.K. On se parle maintenant de monsieur... On
20 va aborder les relations avec monsieur Zampino.

21 R. Oui.

22 Q. **[263]** À la Ville de Montréal. D'abord, avant
23 d'arriver à la Ville comme directeur général,
24 connaissiez-vous monsieur Zampino?

25 R. Non. En fait, je l'avais croisé brièvement à la

1 Communauté urbaine, quand je suis arrivé à la
2 Communauté urbaine en quatre-vingt-dix-huit (98),
3 septembre quatre-vingt-dix-huit (98). Monsieur
4 Zampino, si ma mémoire est bonne, il est vice-
5 président du comité exécutif. Donc, j'ai peut-
6 être... J'ai peut-être... Il siégeait peut-être au
7 comité exécutif pendant deux mois, là, les deux
8 premiers mois de mon mandat à la Communauté
9 urbaine.

10 À l'élection de mil neuf cent quatre-vingt-
11 dix-huit (1998), la composition du comité exécutif
12 a changé et monsieur Zampino est devenu président
13 de la Société de transport de la Communauté urbaine
14 de Montréal, et donc là je n'ai plus eu de contact
15 avec lui, là.

16 Q. **[264]** O.K. Mais jusque-là, ce sont des contacts
17 purement professionnels, là?

18 R. Professionnels.

19 Q. **[265]** O.K. Alors, de quelle façon entrez-vous en
20 contact avec monsieur Zampino pour la première
21 fois, lorsque vous revenez à la Ville de Montréal à
22 titre de DG?

23 R. En fait, c'est une circonstance très inhabituelle
24 qui me rend très inconfortable, aujourd'hui, avec
25 tout ce que je sais. J'ai... lorsque j'étais à

1 l'Université de Montréal, j'ai reçu, d'abord, un
2 coup de téléphone du maire sur mon cellulaire, me
3 disant: « Écoutez, monsieur Léger, vous avez appris
4 que mon directeur général est parti. Est-ce que
5 c'est quelque chose qui vous intéresserait, il m'a
6 dit du bien de vous, et caetera, et caetera ».
7 Donc, j'étais flatté, étonné et vraiment emballé
8 par cet appel téléphonique, même si ça faisait peu
9 de temps que j'étais à l'Université.

10 J'ai été approché, par la suite, par la
11 firme de recrutement de cadres qui avait le mandat
12 pour voir si ça m'intéressait et je ne le sais pas,
13 peut-être que j'ai envoyé un curriculum vitae à
14 jour, ou quelque chose comme ça.

15 Q. **[266]** Est-ce que je peux juste vous demander, avant
16 d'aller plus loin, quand vous dites, bon, vous avez
17 été approché par monsieur le maire, Gérald
18 Tremblay?

19 R. Oui.

20 Q. **[267]** Est-ce que vous aviez déjà, à cette époque-
21 là, laissé savoir votre intérêt pour le poste de
22 D.G.?

23 R. Bien, écoutez, en deux mille six (2006), je n'avais
24 pas du tout la tête à ça, là, parce que je venais
25 de commencer un mandat de cinq ans à l'Université

1 de Montréal puis ce n'était vraiment pas dans mon
2 écran radar. En deux mille un (2001), je vous avais
3 dit j'ai posté sur l'emploi lorsque la nouvelle
4 ville a été créée, mais je me suis retrouvé dans le
5 concours final, il restait moi et monsieur Coulombe
6 et on m'a fait comprendre qu'on choisirait monsieur
7 Coulombe parce que c'était un mandarin, un vieux
8 routier, et caetera, et j'ai compris, là, je me
9 suis désisté du concours.

10 En deux mille trois (2003), on m'avait
11 approché lorsque monsieur Coulombe est parti...

12 Q. **[268]** Oui.

13 R. Mais à ce moment-là, je venais d'arriver à la ville
14 de Longueuil puis j'avais décliné l'invitation de
15 participer au concours en deux mille trois (2003).

16 Q. **[269]** Donc, votre intérêt était déjà connu à ce
17 moment-là?

18 R. Bien, c'est sûr que... oui. Je ne m'en suis pas
19 caché. Pour moi, pour un directeur général, diriger
20 la Ville de Montréal, c'était comme le summum, un
21 rêve, là, c'était comme le... c'est comme pour
22 quelqu'un de hockey, si on lui offre de diriger le
23 Canadien de Montréal, bien, c'était un peu ça. En
24 tout cas, c'était ma conception à l'époque. Elle a
25 changé mais...

1 Q. [270] Alors, la première fois où vous en avez des
2 nouvelles, c'est vraiment monsieur...

3 R. Monsieur le maire...

4 Q. [271] ... le maire Tremblay?

5 R. ... le premier, au téléphone, oui.

6 Q. [272] O.K. Puis là, le processus d'embauche n'est
7 même pas commencé, là?

8 R. Non.

9 Q. [273] O.K. Alors, par la suite, vous dites il y a
10 un processus d'embauche?

11 R. Bien, je reçois... d'après moi, je suis contacté
12 par la firme de recrutement de cadres. Il y a eu,
13 je pense, des fuites dans les journaux à l'effet
14 qu'il y avait des candidats qui étaient pressentis,
15 donc, mon nom avait été mentionné avec le nom de
16 quelques autres personnes. Là, je me suis mis à
17 recevoir des téléphones de personnes qui me disent:
18 « Ah, Claude, c'est fameux, si tu veux, je pourrais
19 parler pour toi, puis... », bon, ça c'est
20 correct...

21 Q. [274] Oui.

22 R. Maintenant, ce qui me rend particulièrement
23 inconfortable dans tout le contexte qu'il y a
24 maintenant et je pense que j'ai comme l'obligation
25 morale, sinon légale, de le dire à la Commission,

1 c'est que je reçois un coup de téléphone de Rosaire
2 Sauriol qui me dit: « Monsieur Léger... », bien, il
3 m'appelait Claude, à l'époque, « Claude, monsieur
4 Zampino aimerait ça te rencontrer. Est-ce que tu
5 accepterais de venir à un souper avec lui? »
6 Qu'est-ce que vous dites quand vous êtes...
7 quand... bien... quand vous êtes intéressé par la
8 fonction, bien, vous dites « oui ». Alors je suis
9 allé.

10 Q. [275] O.K.

11 R. Je n'aurais pas dû, mais si je n'étais pas allé,
12 c'est sûr que je ne serais pas devenu directeur
13 général de Montréal et je suis allé.

14 Q. [276] Ce souper-là a eu lieu dans quel cadre ou à
15 quel endroit?

16 R. Au Club Saint-Denis.

17 Q. [277] Club Saint-Denis et y sont présents?

18 R. Rosaire Sauriol et Frank Zampino.

19 Q. [278] O.K. Comment se déroule ce souper-là?

20 R. Écoutez, monsieur Zampino a parlé peu. Il m'a
21 surtout écouté, il m'a parlé de ma vision de la
22 gestion de la Ville, des enjeux tels que je les
23 voyais, et caetera. J'ai comme compris qu'il
24 cherchait à voir quel type de personne j'étais.

25 Q. [279] Vous vous êtes ouvert?

1 R. Oui.

2 Q. **[280]** Est-ce qu'il y a eu quoi que ce soit
3 d'inapproprié, selon votre perception, même
4 d'aujourd'hui?

5 R. Aujourd'hui, dans le rétroviseur, là, encore une
6 fois, toujours pour être bien... bien sincère, il y
7 a peut-être eu du double langage, genre, on a
8 beaucoup... monsieur Sauriol qui dit: « Ah, tu as
9 fait du bon travail à Longueuil, et caetera, et
10 caetera », là, bien, aujourd'hui, qu'est-ce que ça
11 veut dire exactement, là? Je peux me poser la
12 question.

13 Q. **[281]** O.K., mais votre appréciation...
14 (11:54:46)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[282]** Je ne comprends pas.

17 R. Bien...

18 Q. **[283]** Qu'est-ce que ça veut dire? Quel bon
19 travail...

20 R. Bien, c'est ça...

21 Q. **[284]** ... auriez-vous fait...

22 R. ... moi, je pensais que j'avais fait du bon
23 travail...

24 Q. **[285]** ... à Longueuil qui nécessitait... qui vous
25 permettait de devenir D.G. à la Ville?

1 R. Je pensais que j'avais fait du bon travail à
2 Longueuil. Maintenant, quand je vois tout ce que je
3 vois aujourd'hui et je me pose des questions.

4 Me PAUL CRÉPEAU:

5 Q. **[286]** Comme?

6 R. Bien, est-ce qu'il y aurait des choses que je
7 n'aurais pas vues? Je suis sincère, là, quand je
8 vous dis ça, là.

9 Q. **[287]** Vous vous posez encore cette question-là
10 aujourd'hui?

11 R. Oui.

12 Q. **[288]** Mais au moment où vous étiez, entre autres, à
13 la Ville de Longueuil, vous n'avez pas eu des
14 petits drapeaux rouges vous disant: « Fais
15 attention à ça? »

16 R. Bien, écoutez, au moment où j'étais à la Ville de
17 Longueuil, c'est arrivé que j'ai fait des
18 interventions auprès du maire parce que j'avais vu
19 des choses qui étaient inappropriées, puis ces
20 choses-là avaient été arrêtées.

21 Q. **[289]** O.K.

22 (11:55:49)

23 LE COMMISSAIRE M. LACHANCE :

24 Q. **[290]** Quel genre de choses inappropriées que vous
25 avez vu à Longueuil?

1 R. Bien, je me souviens, entre autres, il y avait un
2 projet d'un contrat pour rénover un bâtiment, je ne
3 me souviens pas quelle était la fonction du
4 bâtiment, mais ça semblait être un contrat qui
5 aurait eu une longue durée, c'est-à-dire on rénove
6 le bâtiment puis on le loue à la Ville pour un
7 certain temps, puis ça n'originait ps de la Ville,
8 là, ça originait d'un groupe privé qui essayait de
9 bâtir ça, là, puis moi j'ai dit à monsieur le
10 Maire, regardez, là, je trouve que ça n'a pas
11 d'allure, ça ne sent pas tellement bon, alors vous
12 devriez vous tenir loin de ça. Donc, il avait
13 écarté cette hypothèse.

14 Q. **[291]** Et quand vous dites que monsieur Sauriol vous
15 dit: « Bon, vous avez fait un bon travail à
16 Longueuil », vous pensiez que... parce que vous
17 n'aviez pas vu des choses, il concluait que vous
18 aviez fait un bon travail?

19 R. Bien, aujourd'hui, je peux peut-être penser ça, là.

20 Q. **[292]** O.K., et on serait venu vous chercher, en
21 partie, parce que vous n'aviez pas vu les choses à
22 Longueuil? Est-ce que c'est qu'on peut dire ça?

23 R. Aujourd'hui, je pourrais le croire, oui.

24 (11:56:47)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[293]** Oui, mais c'est parce que j'essaie de
3 comprendre la logique de ce que vous venez de nous
4 dire. Parce que si c'est parce que vous n'aviez pas
5 vu de choses à Longueuil, mais que par ailleurs, il
6 les choses que vous aviez vues et pour lesquelles
7 vous aviez allumé un drapeau r... vous aviez levé
8 le drapeau rouge au maire, qui a suivi vos
9 conseils, ça n'était pas rassurant - selon ce que
10 je vous dis, si je suis votre logique - ça n'était
11 pas nécessairement pour monsieur Suarion, donc il
12 faut nécessairement que ce soit quelque chose que
13 vous auriez fait, que vous n'aurait pas vu, et qui
14 serait arrivé. Parce que si c'est quelque chose de
15 croche, pour employer votre expression, qui ne
16 s'est pas passé, et que vous nous dites que c'est
17 dans...

18 R. Non non. Je comprends très bien ce que vous dites,
19 là.

20 Q. **[294]** Oui.

21 R. À l'époque... Encore une fois, il faut toujours se
22 replacer dans le contexte. Quand je vous dis ça,
23 là, cette rencontre m'a laissé inconfortable. J'en
24 parle aujourd'hui, peut-être que si je n'en parle
25 pas aujourd'hui il n'y a jamais personne qui va le

1 savoir, mais j'en parle aujourd'hui parce que je
2 pense que c'est important de mentionner que c'est
3 inapproprié qu'un consultant intervienne dans le
4 processus de recrutement d'un directeur général.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Q. **[295]** Qu'un consultant?

7 R. Bien, monsieur Sauriol, quand je dis consultant.

8 Q. **[296]** O.K. Quelqu'un de l'extérieur, un tiers comme
9 ça.

10 R. Exact.

11 Q. **[297]** Qui, par ailleurs, entretient des relations
12 d'affaires avec la Ville de Montréal sur une base
13 régulière?

14 R. Exact.

15 Q. **[298]** O.K.

16 (11:58:12)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[299]** Est-ce que vous pourriez nous dire si, à ce
19 moment-là, vous vous seriez qualifié de naïf, si on
20 veut? Ou que c'est peut-être l'image que vous
21 projetiez?

22 R. Je pense que oui. On a ri de moi dans des
23 conversations téléphoniques qui ont été
24 enregistrées et publiées dans les journaux, on
25 m'a... On ne m'a pas tout raconté, on m'a

1 contourné, on m'a utilisé. Bon. Et je ne veux pas
2 faire la victime non plus, là, je veux dire, je
3 n'étais peut-être pas assez méfiant, puis je
4 n'étais peut-être pas capable de voir les
5 stratagèmes que les autres pouvaient imaginer.

6 Q. [300] Est-ce que vous diriez que, par ailleurs, de
7 temps en temps, vous aviez joué à l'autruche?

8 R. Écoutez, ça pourrait... Pour être bien honnête, là,
9 je vous dirais que dans le monde municipal,
10 parfois, si on veut faire son travail, on est
11 obligé d'avalier des couleuvres.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. [301] Évidemment, c'est plus facile le dire après
14 le coup, quand on sait tout ce que vous savez
15 aujourd'hui.

16 R. Exact.

17 Q. [302] O.K. Avaler des couleuvres, à la Ville de
18 Montréal, avec ce que vous savez aujourd'hui,
19 parlez-nous des couleuvres qu'on vous a fait avaler
20 ou que vous avez prises.

21 R. Bien, écoutez... Parmi, je pense, les couleuvres,
22 certainement, le fait... Quand j'ai vu le
23 stratagème qui avait été mis en place, dont Michel
24 Lalonde en a parlé, le fait d'avoir - je vais le
25 dire comme ça, mais - accédé à la demande de

1 monsieur Zampino de laisser monsieur Marcil avoir
2 accès aux comités de sélection, c'en est une de
3 taille, là.

4 Q. **[303]** On va y revenir à celle-là. Alors, on en
5 était tantôt à cette première rencontre-là avec
6 monsieur Zampino, à laquelle monsieur Sauriol
7 participe. Suite à cette rencontre-là, je comprends
8 que le processus d'embauche n'était pas terminé,
9 là, vous êtes dans le processus à ce moment-là?

10 R. Exact, oui.

11 Q. **[304]** O.K. Vous avez été embauché avec le contrat
12 que vous nous avez décrit. Parlez-nous de l'homme,
13 Frank Zampino, décrivez-nous-le un peu.

14 R. Écoutez, il a une stature immense. Pour moi, c'est
15 quelqu'un que je respectais beaucoup, que je
16 trouvais très, très intelligent, stratégique, bon
17 gestionnaire, au-dessus de la mêlée. Je le pensais
18 profondément intègre. Je ne peux pas dire plus que
19 ça, là. C'était comme ça que je le voyais.

20 Q. **[305]** Et dans sa gestion des... Son rapport avec
21 monsieur Tremblay, Gérald Tremblay?

22 R. Toujours très respectueux, jamais en conflit, ou
23 jamais en opposition avec lui. C'est...

24 Q. **[306]** Maintenant, faites... Dans la balance de
25 l'exercice du pouvoir à Montréal, comment monsieur

1 Zampino se situe par rapport à Gérald Tremblay,
2 deux mille six (2006) à deux mille neuf (2009)?

3 R. Ah, il en mène très large.

4 Q. **[307]** Très...

5 R. Il en mène très large.

6 Q. **[308]** Et tout ce qu'il mène de si large que ça,
7 est-ce que c'est parce qu'il va la prendre à
8 monsieur Tremblay, ou bien tout simplement il y a
9 des vides?

10 R. Bien, c'est un peu l'exemple que j'ai donné l'autre
11 fois. Monsieur Tremblay s'occupe, donc, des
12 questions plus honorifiques, des... Il est très
13 pris, dans son agenda, par toutes sortes de
14 représentations, donc c'est monsieur Zampino qui
15 fait fonctionner l'appareil, comme tel. Monsieur
16 Tremblay est plus tourné vers l'extérieur.

17 Q. **[309]** Est-ce que, à votre connaissance à vous,
18 monsieur Tremblay se plaignait de cette situation-
19 là, que monsieur Zampino prenait peut-être trop de
20 place dans son administration?

21 R. Non. Ça, je ne l'ai jamais entendu.

22 Q. **[310]** O.K. Et avez-vous déjà entendu monsieur
23 Zampino se plaindre du fait qu'il était obligé, ou
24 qu'il se sentait obligé de prendre toute cette
25 place-là?

1 R. Non. Non plus.

2 Q. **[311]** O.K. Je pense que vous l'avez déjà dit, mais
3 je vais revenir sur ces deux grands dossiers qui
4 ont marqué votre administration : Faubourg
5 Contrecoeur, et évidemment le dossier des compteurs
6 d'eau. Comment ces deux dossiers-là, jusqu'à quel
7 point monsieur Zampino les suivait personnellement,
8 par rapport à l'ensemble des dossiers que vous avez
9 vus à la Ville de Montréal?

10 R. C'est sûr que c'était deux dossiers qu'il suivait
11 de plus près que tous les autres.

12 Q. **[312]** O.K.

13 (12:03:16)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[313]** Mais est-ce qu'on ne peut pas dire que dans
16 une certaine mesure c'était normal, étant donné
17 l'ampleur des projets?

18 R. Oui. On aurait pu se dire ça, puis on aurait pu
19 dire aussi que c'est normal qu'un élu pousse sur
20 des dossiers. C'est dans la nature de la fonction
21 de l'élu de pousser sur la machine, d'autant plus
22 que la machine de Montréal, elle est lourde, elle
23 est difficile à faire avancer. Donc, à l'époque, ça
24 ne m'a pas nécessairement alarmé. À ce moment ici,
25 quand je regarde... Encore une fois, c'est toujours

1 ça qui est difficile, c'est de se replacer, là,
2 qu'est-ce qu'on savait dans ce temps-là versus ce
3 qu'on sait maintenant.

4 Q. **[314]** Alors maintenant, est-ce que vous aviez des
5 indices qui pouvaient vous faire croire que ce
6 n'était peut-être pas la préoccupation normale de
7 quelqu'un qui est directeur exécutif, président du
8 comité exécutif?

9 R. Écoutez, je pense que les rencontres avec monsieur
10 Lavallée, ce n'était peut-être pas tout à fait
11 normal que le président du comité exécutif
12 rencontre directement le consultant responsable du
13 projet, sans nécessairement la présence des autres
14 fonctionnaires, mais bon...

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 Q. **[315]** Là on parle de la gestion courante du projet,
17 là.

18 R. Oui.

19 Q. **[316]** Il est impliqué directement.

20 R. Oui.

21 Q. **[317]** Alors que ça relèverait normalement beaucoup
22 plus de vos directeurs de services techniques, ceux
23 qui s'occupent de l'eau, c'est...

24 R. Oui.

25 Q. **[318]** O.K. Je n'ai malheureusement pas ma montre,

1 je n'ai pas regardé l'heure, je ne sais pas si...

2 Voulez-vous... On peut faire encore un bout de

3 chemin. J'aborde un nouveau sujet. Oui?

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui.

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Q. **[319]** O.K. Alors Monsieur Léger, au cours de votre
8 carrière à la Ville de Montréal, est-ce que,
9 toujours dans vos relations avec monsieur Zampino,
10 est-ce que celui-ci vous a déjà fait des demandes
11 relativement, vous l'avez abordé tantôt, placer
12 monsieur Marcil sur des comités de sélection?

13 R. Bien, ça ne s'est pas fait, nécessairement,
14 directement comme ça. Moi, quand je suis arrivé à
15 la Ville, je me suis informé comment fonctionnaient
16 les comités de sélection. J'avais mis des critères
17 en place en deux mille sept (2007) pour... Dans le
18 fond, moi, ce que je préconisais, c'était que les
19 services proposaient des comités de sélection, moi
20 j'avais mis des critères en place, j'avais nommé un
21 fonctionnaire responsable de veiller à
22 l'application des critères...

23 Q. **[320]** C'était qui, ça?

24 R. Monsieur Jean-René Marchand.

25 Q. **[321]** O.K.?

1 R. Et à ce moment-là, monsieur Marchand, lui était
2 chargé de vérifier la conformité des comités par
3 rapport aux critères.

4 Q. **[322]** O.K. Alors, ça c'est...

5 R. Ça c'est en, mettons, janvier deux mille six
6 (2006).

7 (12:06:05)

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. **[323]** Est-ce que vous vous rappelez c'était quoi,
10 les critères que vous avez...

11 R. En janvier deux mille six (2006), je pense que les
12 critères, c'était... Il y avait... Disons que
13 c'était des contrats de moins que cinq cent mille
14 (500 000 \$) ou de plus que cinq cent mille
15 (500 000 \$). Moins que cinq cent mille (500 000 \$),
16 il y avait, je pense qu'il y avait... Ça prenait,
17 minimum, toujours trois personnes, là, sur le
18 contrôle de l'approvisionnement, mais ça prenait
19 deux cadres, il ne fallait pas que le chargé de
20 projet puisse être membre du comité. Il pouvait
21 être observateur non votant, mais il ne pouvait pas
22 être membre du comité. Et il fallait nécessairement
23 qu'il y ait quelqu'un de l'extérieur du service.

24 Et plus que cinq cent mille (500 000 \$), il
25 fallait qu'il y ait une majorité de cadres. C'était

1 seulement ça la nuance entre les deux, à ma
2 connaissance.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. **[324]** Ça c'est les mesures que vous avez placées,
5 ça?

6 R. Ça c'est les critères que j'ai comme établis après
7 consultation...

8 Q. **[325]** Oui, c'est parce que vous avez dit janvier
9 deux mille six (2006)?

10 R. Oui, à peu près. Deux mille sept (2007). Qu'est-ce
11 que je vous dis là?

12 Q. **[326]** O.K. Parce que...

13 R. Je m'excuse. Merci de me rappeler, Maître. J'ai de
14 la misère avec mes dates. Vous avez raison, janvier
15 deux mille sept (2007).

16 Q. **[327]** O.K.

17 R. Oui, parce que je n'étais pas là en janvier deux
18 mille six (2006).

19 Q. **[328]** Alors, et avant que vous changiez ces règles-
20 là... D'abord, est-ce qu'il y en avait des règles?

21 R. Je ne le sais pas exactement. Je ne me rappelle pas
22 exactement quelles étaient les règles applicables
23 auparavant, là.

24 Q. **[329]** O.K.

25 R. C'est des... C'était... Vous savez, la loi dit le

1 conseil nommé un comité de sélection de trois
2 membres. Donc, dans la majorité des villes, ce sont
3 les élus eux-mêmes qui choisissent les membres. Et
4 le conseil peut déléguer ça à quelqu'un. À
5 Montréal, c'était délégué au directeur général.

6 Q. [330] O.K. Alors, c'est votre responsabilité de
7 former les comités de sélection. En deux mille sept
8 (2007), on voit que vous avez changé les règles.
9 Est-ce qu'il y a eu une intervention particulière
10 dont vous aimeriez nous parler concernant monsieur
11 Marcil?

12 R. Pas tout de suite. Il me semble qu'en deux mille
13 sept (2007), peu après avoir fait adopter ces
14 règles-là, vous savez, il y avait obligatoirement
15 un membre provenant de l'extérieur du service, et
16 monsieur Zampino me dit, au cours d'une de nos
17 rencontres, « Tenez, Monsieur Léger. Regardez cette
18 liste, là, ça ferait des bonnes personnes comme
19 membres externes, si jamais vous en cherchez, là,
20 c'est des gens qui travaillent dans les
21 arrondissements, ce sont des fonctionnaires
22 d'arrondissements, ça ferait des bonnes personnes à
23 mettre sur les comités de sélection, là. » Mais il
24 me laisse ça, tu sais, comme... Sans mettre de
25 pression, entre guillemets. C'est comme une

1 suggestion.

2 Q. **[331]** Oui.

3 R. O.K.? Alors, moi je n'ai pas... Je n'ai pas utilisé
4 cette liste-là, je l'ai détruite, je n'ai jamais...
5 Je ne suis jamais intervenu pour faire nommer ces
6 gens-là sur les comités de sélection.

7 Q. **[332]** Vous souvenez-vous le nom des personnes, ou
8 de certaines personnes?

9 R. Malheureusement, non. Je sais que c'était des
10 fonctionnaires d'arrondissements, mais je n'ai
11 pas... Je n'ai pas le souvenir exact des noms.

12 Q. **[333]** O.K.

13 R. Il est possible qu'il y en ait qui aient été
14 proposés par les services puis qui aient passé
15 comme étant conformes aux critères, mais bon. Ça ne
16 m'apparaissait pas... À ce moment-là ça ne
17 m'apparaissait pas éminemment suspect, là.
18 C'était... « On aimerait ça... » C'est toujours...
19 Ça a été toujours progressif, si je peux m'exprimer
20 ainsi.

21 Q. **[334]** Expliquez-vous. Expliquez.

22 R. Le sentiment que j'ai aujourd'hui, là, c'est que
23 monsieur Zampino cherchait à connaître mes limites,
24 puis quand il les a trouvées, bien, là il m'a
25 contourné pour faire tout le reste.

1 Q. **[335]** Alors, ça c'était un pas de plus, à ce
2 moment-là.

3 R. Il m'amenait un pas de plus.

4 Q. **[336]** Alors, on vous propose une première fois une
5 liste...

6 R. Là on est en deux mille sept (2007) en quelque
7 part.

8 Q. **[337]** En deux mille sept (2007).

9 R. Oui.

10 Q. **[338]** Il vous propose une première fois une liste
11 de personnes provenant des arrondissements...

12 R. Oui.

13 Q. **[339]** ... pour siéger sur les comités de sélection.

14 R. Oui.

15 Q. **[340]** Est-ce que... D'abord, est-ce qu'il y a
16 beaucoup de noms sur cette liste-là, ou...

17 R. Cinq ou six, de mémoire.

18 Q. **[341]** O.K. Qu'est-ce que vous avez fait avec la
19 liste?

20 R. Je l'ai détruite. Je ne l'ai pas utilisée.

21 Q. **[342]** O.K. Et vous n'en avez rien fait, là.

22 R. Non.

23 Q. **[343]** O.K. Après cette discussion-là, est-ce qu'il
24 y en a eu d'autres, concernant toujours les
25 nominations sur des comités de sélection?

1 R. Bien, plus tard, je dirais peut-être vers la fin
2 deux mille sept (2007), monsieur Zampino me laisse
3 entendre qu'ils ont une bonne opinion de monsieur
4 Marcil, que c'est quelqu'un de bien, et que ça
5 pourrait être quelqu'un de bien aussi sur les
6 comités de sélection. Donc, il m'a laissé entendre
7 ça.

8 Q. **[344]** « Ils ont », parlant de?

9 R. « Ils ont » étant les élus.

10 Q. **[345]** O.K.

11 R. Moi, ma compréhension, là, monsieur Forcillo,
12 monsieur Zampino aime bien, tout le monde a bonne
13 répu... En fait, tout le monde a une bonne opinion,
14 à ce moment-là, de monsieur Marcil. Il a une bonne
15 réputation dans l'organisation.

16 Q. **[346]** O.K. Monsieur Marcil, quel est son titre à ce
17 moment-là, quand on vous fait cette proposition-là?

18 R. Je pense qu'il est chef de division au SITE.

19 Q. **[347]** O.K. Et pouvez-vous élaborer de quelle façon
20 ça vous est proposé? Est-ce que c'est dans le cadre
21 d'une rencontre formelle?

22 R. C'est une rencontre statutaire qu'on a avec
23 monsieur Zampino le mercredi, là.

24 Q. **[348]** O.K. Qu'est-ce que vous avez fait de cette
25 suggestion-là?

1 R. Bien, de mémoire, rien... Rien pour le moment, rien
2 immédiatement. C'est monsieur Provost, je pense,
3 qui est toujours directeur général adjoint à cette
4 époque-là. Je ne me rappelle pas d'avoir parlé à
5 monsieur Provost de cette question. Quand monsieur
6 Robillard est devenu directeur général adjoint en
7 février deux mille huit (2008), ou en janvier deux
8 mille huit (2008), je ne me rappelle pas la date...

9 Q. **[349]** Oui?

10 R. ... mais disons au début deux mille huit (2008),
11 j'ai parlé à monsieur Robillard, d'abord pour
12 m'informer de son opinion par rapport à monsieur
13 Marcil, est-ce que c'était une bonne personne, est-
14 ce que c'est quelqu'un de fiable, qui travaille
15 bien, et caetera. Les références étaient très
16 bonnes. Et là je lui ai dit, « Écoute, il est bien
17 perçu par l'administration, ils aiment ça quand il
18 siège sur les comités de sélection. »

19 Q. **[350]** O.K. Monsieur Robillard, c'est votre adjoint,
20 ça.

21 R. C'est le directeur général adjoint du SITE à ce
22 moment-là.

23 Q. **[351]** Adjoint. Du SITE. O.K.

24 R. Oui.

25 Q. **[352]** Alors...

1 R. Qui a remplacé monsieur Provost.

2 Q. **[353]** Alors, il y a... Il y a monsieur Provost qui
3 se situe, hiérarchiquement, sous vous, et il y a
4 monsieur Zampino qui se situe, dans la hiérarchie,
5 au-dessus de vous.

6 R. Oui.

7 Q. **[354]** Des deux côtés, on aime bien monsieur Marcil.

8 R. Oui. Tout le monde aime monsieur Marcil.

9 Q. **[355]** Qu'est-ce qu'on a fait avec ces bonnes
10 recommandations-là? Est-ce que, finalement,
11 monsieur Marcil a été nommé?

12 R. Bien, monsieur Marcil a été nommé plus souvent sur
13 les comités de transition. Je pense que vous avez
14 les comités de sélection, là, vous avez vu avec les
15 statistiques.

16 Q. **[356]** O.K. Est-ce qu'il l'était, des fois,
17 auparavant?

18 R. Oui. À ma connaissance, oui.

19 Q. **[357]** O.K.

20 R. J'étais surpris de voir que vous n'aviez que deux
21 comités en deux mille sept (2007), dans ce qui a
22 été déposé ici, parce que j'avais l'impression
23 qu'il était là plus souvent. Mais bon.

24 Q. **[358]** O.K. Mais par la suite, il est revenu
25 beaucoup plus souvent.

1 R. On le voit beaucoup plus souvent.

2 Q. **[359]** O.K.

3 (12:13:08)

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. **[360]** Vous avez dit à monsieur Robillard que
6 monsieur Marcil était bien vu, est-ce que vous lui
7 avez dit qu'il serait une bonne personne à mettre
8 sur le comité de sélection aussi, là, vous vous
9 souvenez d'avoir dit ça?

10 R. Oui, je conviens que j'ai dit que les élus
11 appréciaient monsieur Marcil et que ça serait une
12 bonne personne à mettre sur les comités de
13 sélection.

14 Q. **[361]** Et jamais vous n'avez pris conscience que si
15 on vous suggérait de mettre Robert Marcil sur les
16 comités de sélection, ça pouvait être quelqu'un
17 de...

18 R. Je vais être très transparent, là, ce que je
19 pouvais imaginer... le risque que je pouvais
20 imaginer, c'est que les élus essaient d'utiliser
21 monsieur Marcil pour influencer le résultat au
22 niveau des comités de sélection.

23 Q. **[362]** Vous en aviez conscience, à ce moment-là,
24 quand vous recommandez...

25 R. Je suis conscient du risque.

1 Q. **[363]** Vous êtes conscient du risque? En deux...
2 vous avez dit ça en deux mille huit (2008)?

3 R. Oui.

4 Q. **[364]** En début deux mille huit (2008) à monsieur
5 Robillard, que si vous suggérez Robert Marcil...

6 R. Oui.

7 Q. **[365]** ... qu'il y un risque que les élus veuillent
8 influencer Robert Marcil.

9 R. Je n'ai pas dit qu'il y a un risque, je suis...

10 Q. **[366]** Vous avez dit que vous êtes conscient de ça.

11 R. ... conscient qu'il y a un risque.

12 Q. **[367]** Donc, vous lui avez consciemment transmis
13 cette demande des élus, là?

14 R. Je ne peux pas m'en cacher, là.

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 Q. **[368]** O.K. Pourquoi avez-vous accepté de faire ceci
17 sentant... en étant conscient de ce risque-là?

18 R. Bien, en fait, moi, tout d'abord, je ne peux même
19 pas imaginer qu'il y a un stratagème de collusion
20 tel que celui qui a été présenté par Michel Lalonde
21 ici, là, je ne peux même pas imaginer que c'est
22 faisable de mettre autant de personnes dans un
23 secret comme ça et que ça va fonctionner. J'ignore
24 qu'il y a un système de ristourne de commissions de
25 tout ce que vous voudrez. Le risque, je pense, dans

1 ma tête, c'est que les élus pourraient vouloir
2 faire pencher la balance avec monsieur Marcil d'un
3 côté ou de l'autre et ce que je me dis, c'est
4 que... bien, je vais essayer de contrebalancer ça,
5 donc, de faire en sorte que monsieur Marcil ne soit
6 pas... ne puisse pas être accompagné de d'autres
7 personnes dans sa hiérarchie lorsqu'il vient sur
8 des comités de direction... de comités de
9 sélections, donc, il va venir seul et quand je
10 regardais la composition des comités qui ont été
11 présentés ici, puis je regarde comment les comités
12 sont structurés, je ne peux pas imaginer que
13 monsieur Marcil aurait réussi à influencer tous ces
14 gens-là. Je veux dire, aujourd'hui, on me les
15 représenterait puis je les réapprouverais à
16 nouveau, là, parce qu'il y a tellement de gens qui
17 viennent de différentes provenances, de différents
18 services.

19 (12:15:39)

20 LE COMMISSAIRE M. LACHANCE :

21 Q. **[369]** Mais vous avez vu que parfois, monsieur
22 Marcil est sur des comités en présence de monsieur
23 Timmens, qui est dans sa direction. Pourquoi vous
24 dites que vous vous êtes assuré qu'il n'y a pas
25 des...

1 R. J'ai...

2 Q. [370] ... des gens de sa direction, alors que....

3 R. J'ai noté, monsieur le Commissaire, que vous aviez
4 relevé ça lorsque monsieur Marcil a témoigné. Ça,
5 c'est un comité qui a été présenté en juillet deux
6 mille huit (2008). En juillet deux mille huit
7 (2008), ce que... je me suis posé la question parce
8 que ce n'est pas conforme aux normes qui étaient en
9 vigueur à ce moment-là, aux critères qui étaient en
10 vigueur. Ce que je constate, c'est que ce n'est pas
11 le fonctionnaire Jean-René Marchand qui a fait la
12 recommandation, c'est un autre fonctionnaire qui
13 n'était peut-être pas au courant des critères et ce
14 que je remarque aussi, c'est que moi, je ne suis
15 pas à la Ville, à ce moment-là, donc, même si la
16 recommandation m'est adressée, je suis en congé
17 parental. Mon épouse avait accouché et j'étais à
18 Sainte-Justine, le trente (30) juillet. Donc, ce
19 qu'il faut savoir, c'est qui a approuvé ce comité
20 de sélection, puis pour le savoir, il faut aller
21 voir soit dans les dossiers de monsieur Marchand,
22 les initiales qui sont sur le mémo, parce que je
23 recevais les mémos et j'initialais, je redonnais à
24 monsieur Marchand. Donc, il est peut-être adressé à
25 moi, mais en toute âme et conscience, je pense que

1 je n'étais pas à la Ville durant cette période-là,
2 à l'été deux mille huit (2008). Et s'il avait été
3 conforme aux critères en vigueur, il n'aurait pas
4 passé.

5 Q. **[371]** Est-ce que vous avez remarqué que suite à
6 votre intervention, qu'effectivement, ça avait
7 fonctionné, que Robert Marcil était de plus en plus
8 fréquemment sur les comités de...

9 R. Je n'ai pas remarqué la fréquence, parce que je
10 pensais qu'il y était plus que ça en deux mille
11 sept (2007), mais oui, écoutez, je ne m'en cache
12 pas, là, je suis responsable d'avoir laissé passer
13 monsieur Marcil, qui encore une fois, avait très
14 bonne réputation. Je n'avais aucune raison de
15 douter de cette personne.

16 Q. **[372]** Pendant tout ce temps-là, durant cette
17 période-là, il n'y a pas des rumeurs à la Ville de
18 Montréal à l'effet qu'il pourrait y avoir
19 surfacturation ou collusion à quelque montant...

20 R. Non, pour la collusion, je vous assure... pourquoi?
21 Parce que quand je regardais les résultats des
22 appels d'offre, il n'y a pas l'air à avoir
23 d'entreprise qui est favorisée, il n'y a pas l'air
24 à avoir d'entreprise qui est systématiquement
25 exclue. Donc, ça n'a pas l'air biaisé, là, quand

1 vous regardez les résultats.

2 (12:18:07)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[373]** Si, tout en sachant qu'il y avait quelque
5 chose de pas correct, tout en sachant qu'il y avait
6 un risque, vous avez tout de même pris ce risque,
7 est-ce qu'on peut dire que c'était la crainte de
8 représailles ou votre désir de poursuivre votre
9 rêve qui l'emportait?

10 R. Peut-être un peu des deux, Madame. J'en suis
11 profondément désolé.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. **[374]** Alors vous avez eu cette demande-là que vous
14 venez de nous expliquer, cette façon de procéder,
15 est-ce que c'est allé encore plus loin quand vous
16 dites: « On poussait mes limites »?

17 R. Oui.

18 Q. **[375]** Est-ce qu'à un moment donné, il y a eu
19 d'autres étapes...

20 R. Oui.

21 Q. **[376]** ... à ça, par monsieur Zampino?

22 R. Oui.

23 Q. **[377]** Alors expliquez-nous ce qui en est.

24 R. Alors plus tard, en deux mille huit - je ne sais
25 pas si c'est parce que ça ne marchait pas à son

1 goût ou que les critères étaient trop efficaces
2 puis que monsieur Marcil n'était pas capable de
3 faire ce qu'il devait faire, j'en ai aucune idée,
4 je ne vais pas spéculer sur les raisons - mais
5 monsieur Zampino, dans une réunion statutaire me
6 glisse une feuille. Sur la feuille, il y a le nom
7 d'un projet puis il y a des noms de firmes. Puis,
8 il n'y a pas eu beaucoup de mots d'échangés, je ne
9 pourrais même pas me rappeler les paroles, c'est
10 des souvenirs qui sont enfouis très profondément,
11 là, mais je comprends qu'il me demande d'intervenir
12 auprès d'un comité de sélection, je suis tétanisé
13 par cette demande. J'ai pris le papier. Je ne suis
14 jamais intervenu, je l'ai détruit.

15 Q. **[378]** Savez-vous de quel contrat on parlait?

16 R. Malheureusement non, mais je pense que c'est un de
17 ceux de deux mille huit (2008). Il faut faire
18 attention aussi, ce n'est peut-être pas
19 nécessairement un de ceux qui ont été déposés ici
20 non plus, parce que vous avez déposé ceux pour
21 lesquels monsieur Marcil était membre. Moi, je ne
22 sais pas si c'était un de ceux pour lesquels
23 monsieur Marcil était membre, parce que j'en
24 recevais à toutes les semaines des demandes de
25 proposition de comités de sélection et vous en avez

1 même pas un par mois, là, à votre...

2 Q. **[379]** O.K. Les...

3 R. Il l'a fait à deux reprises.

4 Q. **[380]** À deux reprises.

5 R. Oui. Au moins à deux reprises.

6 Q. **[381]** Pouvez-vous, dans le temps, les situer?

7 R. Deux mille huit (2008), à mon avis, à quelques
8 semaines ou mois d'intervalle.

9 Q. **[382]** O.K. La deuxième, est-ce que ça s'est fait,
10 par rapport à la première là...

11 R. Même stratagème, il me pousse une feuille, prochain
12 dossier, je ne sais pas ce qu'il dit. Est-ce qu'il
13 dit « ce serait bien que ça donne ça »? Je n'ai
14 aucune idée, je ne suis pas intervenu auprès
15 d'aucun... aucun membre du comité de sélection,
16 jamais en aucun temps, pour influencer quoi que ce
17 soit à l'intérieur des comités, j'en étais
18 incapable.

19 Q. **[383]** Quand il vous présente ça monsieur Zampino,
20 est-ce qu'il y a d'autres personnes autour de vous?

21 R. Non.

22 Q. **[384]** O.K. C'est la rencontre statutaire, vous
23 dites, c'est la préparation du comité exécutif ça?

24 R. Oui, c'est ça.

25 Q. **[385]** Vous êtes seul avec lui?

1 R. Oui.

2 Q. **[386]** Et cette feuille-là qu'il vous pousse, êtes-
3 vous... ça a l'air de quoi?

4 R. Il n'y a pas grand-chose dessus, il y a, comme je
5 vous dis, un autre projet, quelques noms de firmes,
6 puis c'est comme si on me demande d'intervenir pour
7 que ça donne ça.

8 (12:21:28)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[387]** Mais, je m'excuse, si vous êtes seul avec
11 lui...

12 R. Oui.

13 Q. **[388]** ... qu'il n'y a personne d'autre autour,
14 pourquoi vous écrire un papier? Ça laisse des
15 traces.

16 R. Je ne le sais pas. Je me pose encore la question
17 aujourd'hui. Avec ce que j'ai entendu ici, le
18 système était organisé à l'extérieur, les prix
19 étaient établis à l'extérieur. Le comité de
20 sélection là, il aurait pu donner n'importe quelle
21 note, ça aurait donné quand même le résultat...
22 parce que la formule qui est utilisée au municipal
23 est basée uniquement sur le prix.

24 Q. **[389]** Mais, pourquoi ne pas vous en parler plutôt,
25 si vous êtes tout seul tous les deux?

1 R. Je ne le sais pas.

2 Q. **[390]** Et la première fois, quel est l'écart de
3 temps entre les deux fois?

4 R. J'aurais dit un mois environ.

5 Q. **[391]** Et qu'est-ce qui s'est passé? Est-ce qu'il y
6 a eu des représailles ou est-ce qu'il y a eu des...

7 R. Non. Non. Il ne m'est jamais revenu avec ça,
8 silence radio à l'autre bout, comme si de rien
9 n'était.

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[392]** Mais, vous êtes parti avec la feuille de
12 papier.

13 R. Oui.

14 Q. **[393]** Alors, lui, il le fait, vous dites, une fois,
15 deux fois. Vous n'agissez pas, vous ne faites rien.

16 R. Non.

17 Q. **[394]** Qu'est-ce qui arrive par la suite?

18 R. Bien, monsieur Zampino quitte.

19 Q. **[395]** Oui.

20 R. Donc, bon, il est parti deux mille huit (2008), fin
21 deux mille huit (2008). Et première réunion
22 statutaire avec le nouveau président du comité
23 exécutif monsieur Claude Dauphin...

24 Q. **[396]** Qui vient tout juste d'être nommé.

25 R. ... qui vient tout juste d'être nommé. Monsieur

1 Dauphin sort une feuille et il me dit, un peu mal à
2 l'aise : « Monsieur Léger, il paraît que ça fait
3 partie de mes fonctions de président du comité
4 exécutif de vous montrer ceci », puis il me glisse
5 la feuille. Là j'ai dit : « Monsieur Dauphin là,
6 regarde, moi, je ne touche pas à ça là et, vous,
7 vous ne devriez pas toucher à ça non plus là ».
8 J'étais hors de moi là. Il a rangé la feuille puis
9 je n'ai plus jamais entendu parler de rien à partir
10 de juin deux mille huit (2008).

11 Q. **[397]** À monsieur Dauphin, vous avez dit « non ».

12 R. Exact.

13 Q. **[398]** Clairement comme ça. Et ça ce non-là, vous ne
14 l'avez jamais dit auparavant à monsieur Zampino?

15 R. Pas clairement comme ça, non.

16 Q. **[399]** O.K.

17 (12:23:46)

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. **[400]** Mais, monsieur Dauphin vous dit « il paraît
20 que ça fait partie de mes fonctions »?

21 R. Oui, Monsieur le Commissaire.

22 Q. **[401]** Donc, est-ce qu'il vous a dit que c'est...
23 qui lui aurait suggéré que ça fait partie de ses
24 fonctions?

25 R. Non, Monsieur. Je n'ai aucune idée, Monsieur le

1 Commissaire.

2 Q. **[402]** Mais, il vous dit « il paraît que ça fait
3 partie de mes fonctions », tout gêné, il vous donne
4 une liste d'entrepreneurs.

5 R. Il semble très mal à l'aise. Je suis même moi mal à
6 l'aise d'en parler aujourd'hui parce que, lui, il
7 ne semble pas très à l'aise non plus avec ça.

8 Q. **[403]** Et c'est une liste d'entrepreneurs. Est-ce
9 que ce sont des entrepreneurs ou ce sont des...

10 R. Non, non.

11 Q. **[404]** ... des firmes...

12 R. Ça semble... ce sont des firmes de professionnels,
13 on n'est pas dans les entrepreneurs...

14 Q. **[405]** Mais, j'ai dit des firmes...

15 R. ... on est dans les services professionnels. Encore
16 une fois, comme si on me demandait d'intervenir
17 auprès d'un comité de sélection. Ça confirme...
18 vous allez trouver ça curieux, mais ça confirmait
19 aussi en même temps pour moi le fait que monsieur
20 Marcil n'avait peut-être pas tant d'influence que
21 ça s'il était obligé de me le demander là.

22 Q. **[406]** Ou bien c'étaient des comités de sélection où
23 monsieur Marcil n'était pas présent.

24 R. Je ne le sais pas, je ne peux pas...

25 Q. **[407]** Parce qu'il n'était pas présent sur tous les

1 comités de sélection quand même.

2 R. Je ne peux pas l'affirmer, effectivement.

3 Q. **[408]** C'est peut-être ça aussi.

4 R. C'est peut-être ça aussi.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Q. **[409]** Est-ce que c'est la seule fois où vous avez
7 eu ce genre de demande-là de monsieur Dauphin?

8 R. Oui.

9 Q. **[410]** O.K. On y reviendra tout à l'heure, mais vous
10 avez quitté la Ville en deux mille neuf (2009) là
11 au mois de septembre.

12 R. Oui.

13 Q. **[411]** Suite surtout à cette dernière demande-là de
14 monsieur Dauphin à son arrivée en fonction, avez-
15 vous réagi à ça? En avez-vous parlé à... bien, si
16 ce n'est pas le directeur, le...

17 R. Non.

18 Q. **[412]** ... président du comité exécutif, ça va être
19 le maire.

20 R. Non, je n'en ai pas parlé.

21 Q. **[413]** Pourquoi?

22 R. Peut-être - comment je vous dirais ça - le regret
23 ou la honte de m'avoir laissé attirer dans ça sans
24 réagir au bon moment de la bonne façon, c'est-à-
25 dire en claquant la porte comme monsieur Farinacci

1 l'a fait.

2 Q. **[414]** Avez-vous... vous êtes-vous arrêté à cette
3 idée-là de prendre le téléphone, d'aller vous
4 asseoir dans le bureau du maire et de lui conter
5 tout ce qui se passe?

6 R. Non. Pas pour ça particulièrement.

7 Q. **[415]** O.K. Avez-vous déjà fait des interventions
8 quelconques auprès de vos subalternes afin de
9 favoriser certaines entreprises?

10 R. Jamais.

11 Q. **[416]** Toujours avec le recul que vous en avez
12 aujourd'hui, est-ce que vous avez... avez-vous
13 l'impression que les promoteurs gagnants,
14 spécifiquement dans le cas des deux grands contrats
15 dont on a parlé, Faubourg Contrecoeur et les
16 compteurs d'eau, étaient déjà choisis d'avance?

17 R. À partir du moment où les... où on apprend ou que
18 j'apprends que tous les ingénieurs-conseils sont
19 dans un système de collusion, je vous dirais que
20 c'est clair comme de l'eau de roche là pour ce qui
21 est des compteurs d'eau là, c'est évident.

22 Q. **[417]** On va aborder d'autres sujets. Il faut
23 l'aborder parce que vous travaillez aujourd'hui
24 pour une entreprise qui s'appelle Macogep...

25 R. Oui.

1 Q. **[418]** ... qui est toujours lié par contrat avec la
2 Ville de Montréal...

3 R. Hum, hum.

4 Q. **[419]** ... mais qui l'est aussi depuis des années.

5 R. Oui.

6 Q. **[420]** Est-ce que vous avez quoi que ce soit à voir
7 dans la gestion des contrats avec la Ville de
8 Montréal?

9 R. Non. Dès mon arrivée chez Macogep il y a deux ans,
10 c'était en deux mille dix (2010), ça a été très
11 clairement établi entre moi et le président que je
12 ne touchais pas ni de près ni de loin aux contrats
13 de la Ville, aux offres, aux appels d'offres de la
14 Ville, en aucun temps, peu importe le délai. Ça
15 fait que c'était très très très clair de ce côté-
16 là. Et je pense que je voudrais peut-être aussi
17 signaler un point. C'est que à mon départ de la
18 Ville, je n'avais pas de plan B, je n'avais pas de
19 porte de sortie de carrière ou de... ou je n'ai pas
20 été récupéré par aucun système parce que je ne
21 faisais pas partie d'aucun système.

22 (12:27:58)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[421]** Et de fait, vous êtes resté un certain temps
25 sans travailler?

1 R. Un an complet, Madame la Présidente.

2 Q. [422] O.K. Sur ce, je pense que nous pouvons
3 prendre la pause.

4 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

5

6 REPRISE DE L'AUDIENCE

7 LA GREFFIÈRE :

8 Monsieur Claude Léger, vous êtes sous le même
9 serment.

10 R. Merci.

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, on a
13 obtenu sur l'heure du midi, mon collègue de la
14 Ville de Montréal vient de me communiquer plutôt
15 les chiffres concernant le nombre d'appels d'offres
16 et peut-être vous pourrez nous donner ça, Maître.

17 (14:05:23)

18 Me PHILIPPE BERTHELET :

19 Oui. En deux mille sept (2007), je lis texto ce que
20 j'ai reçu, il y a eu trente-six (36) comités de
21 sélection auxquels la direction de
22 l'approvisionnement a contribué en deux mille sept
23 (2007). De ce nombre, dix-sept (17) sont reliés de
24 près ou de loin à de l'ingénierie urbaine ou
25 architecturale et de...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Vous allez parler un petit peu moins vite, s'il
3 vous plaît.

4 Me PHILIPPE BERTHELET :

5 Oui. On a eu trente-six (36) comités de sélection
6 auxquels la direction de l'approvisionnement a
7 contribué en deux mille sept (2007). Et de ce
8 nombre, dix-sept (17) sont reliés de près ou de
9 loin à de l'ingénierie urbaine ou architecturale.
10 Et de ce dix-sept (17), monsieur Marcil a siégé sur
11 quatre comités, donc en deux mille sept (2007). On
12 a également les données pour deux mille huit
13 (2008), si vous voulez. Je vous les donne.

14 Donc, en deux mille huit (2008), on dit que
15 cinquante-trois (53) comités de sélection auxquels
16 la direction de l'approvisionnement a participé. De
17 ces cinquante-trois (53) comités, vingt-quatre (24)
18 traitaient de sujets relatifs à des domaines liés
19 ou connexes à l'architecture, étude
20 environnementale ou infrastructure urbaine. De ces
21 vingt-quatre (24) comités, dix (10) traitaient plus
22 précisément d'ingénierie urbaine, c'est-à-dire
23 transport, voirie, conduite. Monsieur Marcil était
24 membre de ces dix (10) comités en deux mille huit
25 (2008). J'ai fait suivre par courriel les documents

1 à l'appui de ça.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Alors, merci, Maître Berthelet.

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Q. **[423]** Alors, Monsieur Léger, peut-être est-ce
6 que...

7 R. Oui.

8 Q. **[424]** En fait, vous avez entendu ces chiffres-là.

9 R. Oui.

10 Q. **[425]** Est-ce que c'est plus conforme à votre
11 souvenir?

12 R. Bien, sur le volume de comités de sélection qui
13 passaient sur mon bureau, oui.

14 Q. **[426]** O.K. Monsieur Léger, on en était rendu... on
15 a regardé les questions de relation avec monsieur
16 Zampino, avec monsieur le maire Tremblay aussi. On
17 va terminer avec la question de votre départ...

18 R. Oui.

19 Q. **[427]** ... que vous avez lié ce matin avec la
20 publication du rapport du vérificateur général sur
21 les compteurs d'eau le vingt et un (21) septembre
22 deux mille neuf (2009).

23 R. Exact.

24 Q. **[428]** Exact.

25 R. Ou vingt-deux (22) septembre. Oui, le rapport a été

1 déposé, je crois, le vingt et un (21) au conseil et
2 il y a eu une conférence de presse le vingt-deux
3 (22), le matin.

4 Q. **[429]** O.K. Pouvez-vous nous faire un petit peu
5 l'historique de cet événement-là, comment vous
6 l'avez vécu et qu'est-ce que vous avez...

7 R. Bien...

8 Q. **[430]** ... comment vous avez décidé ça?

9 R. Bien, d'abord, moi, j'avais collaboré très
10 ouvertement à l'enquête du vérificateur général. Je
11 lui avais dit, dans le fond, tout ce que j'avais eu
12 accès, les documents, et caetera. Quand... ça
13 commence par l'appel de monsieur Lévesque le lundi
14 matin pour me dire : « Écoute, Claude, je pense
15 que... je me demande si tu as eu la fameuse lettre
16 du vingt-huit (28) juin » parce que, lui, il voit
17 dans le rapport que c'est arrêté au directeur
18 général adjoint. Là j'ai dit : « Oups! Il y a peut-
19 être un problème. Peux-tu m'en envoyer une
20 copie? », donc c'est là qu'il m'a transmis une
21 copie de la lettre. Et là après ça, il y a eu le
22 dépôt au conseil.

23 Le lendemain, j'ai écouté la conférence de
24 presse du vérificateur général. Je me suis dit que,
25 bon, un, c'était indéfendable. Deuxièmement,

1 j'étais conscient d'avoir, disons, une part de
2 responsabilité dans tout ça. Je suis allé voir le
3 maire après la conférence de presse du vérificateur
4 général, puis j'ai dit au maire : « Écoutez,
5 Monsieur le Maire, vous puis moi, on a le même
6 problème. Vous avez fait confiance à monsieur
7 Zampino, c'était votre bras droit. Moi, je lui ai
8 fait confiance, c'était mon patron. Aujourd'hui, je
9 ne peux pas sortir publiquement puis dire que, dans
10 le fond, c'est lui qui était responsable de
11 plusieurs des décisions qui ont conduit à cette
12 situation-là. Il est en campagne électorale et si
13 je dis ça, je vous coule purement et simplement. Et
14 de toute façon, ce n'est pas dans ma nature de
15 faire ce genre de chose-là, donc je suis ouvert à
16 considérer une entente de départ ». Il a pris deux
17 heures pour y réfléchir. Il est revenu me voir,
18 puis il m'a dit : « Écoutez, Monsieur Léger, je
19 n'aurai pas le choix. Bon. Je vais accepter votre
20 proposition ». Et là j'ai reçu deux, trois
21 courriels de membres de son cabinet, genre :
22 « Quelle abnégation, Monsieur Léger. Je vous
23 félicite et puis la politique est cruelle, mais
24 aujourd'hui elle se surpasse », des trucs comme ça,
25 là. C'était fait.

1 Q. **[431]** Et je comprends qu'il y avait déjà, dans
2 votre contrat, il y avait des clauses prévoyant un
3 départ, ou vous partiez de vous-même, il y avait
4 des clauses qui prévoyaient les modalités de
5 départ.

6 R. En fait, c'est que sur résiliation du contrat, il y
7 avait une allocation d'un an de salaire.

8 Q. **[432]** O.K. Et le maire, en fait, je n'ai pas
9 compris, vous avez dit que monsieur Tremblay a
10 accepté votre offre?

11 R. Oui.

12 Q. **[433]** O.K. Qui était... qui est entrée en vigueur?

13 R. Sur le champ.

14 Q. **[434]** Sur le champ. Vous avez quitté.

15 R. Le vingt-deux (22) septembre vers midi (12 h 00).

16 Q. **[435]** O.K. Les... Vous avez quitté, et vous n'êtes
17 plus revenu à l'hôtel de ville, là, à la direction,
18 ça s'est terminé...

19 R. Jamais.

20 Q. **[436]** Jamais. O.K.

21 R. Ah, le dimanche pour...

22 Q. **[437]** Ramasser vos effets?

23 R. C'est ça.

24 Q. **[438]** O.K. Est-ce que... Qu'est-ce que vous avez
25 fait dans l'année suivante?

1 R. Rien.

2 Q. **[439]** O.K. Je comprends que ça a été une année de
3 récupération, de...

4 R. Oui.

5 Q. **[440]** O.K. Et c'est par la suite que vous êtes
6 allé, vous avez été recruté par Macogep.

7 R. Exact.

8 Q. **[441]** O.K. Monsieur Léger, pour terminer, on a
9 parlé longuement, dans votre témoignage, de toutes
10 les questions de collusion. Et vous nous avez donné
11 à plusieurs reprises votre opinion sur la façon
12 dont ça s'est produit. Pouvez-vous peut-être,
13 maintenant, avec le recul, et regarder par en
14 arrière, nous dire ce que vous avez vu, quand vous
15 l'avez vu, et rapidement, les démarches que vous
16 avez prises au fur et à mesure, pour contrer ce que
17 vous avez constaté?

18 R. Bien, écoutez, comme je l'avais déjà expliqué
19 précédemment, je n'étais pas très chaud à la
20 délation, sauf qu'à un moment donné je me suis
21 aperçu que c'était peut-être le seul moyen de
22 générer de l'information. Donc, j'ai mis l'emphase
23 sur la ligne éthique. Moi je n'avais rien à
24 redouter, personnellement, de cette ligne-là, puis
25 je me suis dit si ça peut encourager des gens à

1 dénoncer des choses, ça va permettre d'améliorer
2 les affaires. Il y avait le code de conduite, donc
3 ça, là-dessus, ça a été une initiative aussi avec
4 des collègues.

5 Fin deux mille... En deux mille huit
6 (2008), j'avais... Il y avait toujours un dossier
7 qui me fatiguait, puis on en a parlé ici à la
8 Commission, vous en avez parlé ici à la Commission,
9 c'était la divulgation des noms des preneurs de
10 cahiers de charges au niveau des soumissions des
11 entrepreneurs. J'avais demandé, à l'époque à
12 monsieur Provost, puis ensuite à monsieur
13 Robillard, comment ça marchait, puis il m'avait
14 expliqué que sur Brennan, au site, il y avait un
15 cahier, les gens venaient prendre des documents,
16 signaient dans le cahier, et n'importe qui était
17 capable de regarder dans le cahier puis de savoir
18 qui avait pris des documents avant.

19 J'ai demandé à monsieur Provost, ou à
20 monsieur Robillard, je crois, « Mais pourquoi vous
21 faites ça? Simplement, retirez le cahier, ne donnez
22 pas l'information. Ce n'est pas compliqué. » Puis
23 là, c'est là qu'on m'a sorti, on m'a envoyé à mon
24 bureau une copie de la décision de la Commission,
25 vous en avez parlé ici, d'accès à l'information,

1 avec l'avis du greffier Laberge à l'époque. Ça, je
2 situerais ça peut-être fin deux mille sept (2007),
3 début deux mille huit (2008).

4 Je suis revenu à la charge après, en deux
5 mille huit (2008), en disant, « Non, ça n'a pas de
6 bon sens, il faut arrêter ça. » Et je pense que
7 j'ai donné une directive par écrit à monsieur
8 Robillard fin deux mille huit (2008), par courriel,
9 ou début, très début deux mille neuf (2009). Je
10 sais que le greffier, monsieur Saindon, l'a fait
11 officiellement en septembre deux mille neuf (2009),
12 mais monsieur Robillard avait eu une directive bien
13 avant de ne plus divulguer cette information.
14 J'avais avisé tous les directeurs du comité de
15 direction de faire la même chose aussi dans les
16 arrondissements.

17 Parce que c'est comme un peu... C'est comme
18 un peu la base, là. Si vous savez qui vient
19 chercher des enveloppes... Aujourd'hui c'est
20 interdit par la loi. Mais à l'époque, ça ne l'était
21 pas, mais c'est un peu la base, là.

22 Q. **[442]** O.K.

23 R. Donc, il y avait eu des démarches de faites à ce
24 niveau-là.

25 Q. **[443]** J'ai oublié tout à l'heure, je vais peut-être

1 juste en profiter, là...

2 R. Oui.

3 Q. **[444]** Vous nous avez expliqué tout à l'heure que
4 vous avez quitté... Je vais juste refaire un pas en
5 arrière. Quand vous avez quitté, est-ce que vous
6 avez repris contact, à un moment donné, avec
7 monsieur le maire Tremblay?

8 R. Oui. Au mois de janvier deux mille dix (2010), dans
9 le fond, c'est que je commençais à penser à me
10 chercher un emploi, et certaines firmes de
11 placement de cadres me disaient, « Oui, c'est bien
12 beau ton histoire, mais, tu sais, ça serait peut-
13 être mieux s'il y avait une lettre qui pourrait
14 confirmer qu'est-ce qui s'est passé. » Donc, j'ai
15 demandé à monsieur Tremblay s'il accepterait de me
16 signer une lettre.

17 Je dois dire, Maître, que j'étais un peu
18 mal à l'aise de la produire ici à la Commission,
19 parce que je suis conscient que je n'ai pas
20 nécessairement toujours tout dit, tout le temps, à
21 monsieur Tremblay. Je pense que je l'ai mentionné
22 ici, à la Commission, clairement. Alors, je veux
23 dire, je ne peux pas...

24 Q. **[445]** Et aviez-vous pris un engagement... Je
25 comprends que vous étiez mal à l'aise, mais d'autre

1 part, cette lettre-là, l'avez-vous utilisée auprès
2 de, entre autres, de l'entreprise chercheur de...

3 R. À une ou deux reprises auprès de firmes de
4 recrutement de cadres, oui.

5 Q. **[446]** Et avez-vous objection à ce qu'elle soit
6 produite ici, à la Commission?

7 R. Bien, avec le caveat que, personnellement, je... Le
8 seul élément que monsieur Tremblay ne savait pas au
9 moment où je suis parti, c'est le fait que j'aie pu
10 jouer un rôle à introduire monsieur Marcil dans les
11 comités de sélection. Donc, j'ai un certain malaise
12 vis-à-vis ça, mais...

13 Q. **[447]** O.K. Si le témoin a un malaise, je pense
14 qu'on peut... On l'a à notre disposition. Si les
15 commissaires veulent l'avoir, je pense qu'on
16 pourrait la produire, à ce moment-ci, sous la cote
17 535, Madame...

18 LA GREFFIÈRE :

19 Oui. C'est ça.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Q. **[448]** Avec les explications que vous nous avez
22 données.

23 (14:15:10)

24

25 41P-535 : Lettre du maire Gérald Tremblay en

1 date du 29 janvier 2010

2

3 Je comprends que vous, vous avez toujours, Monsieur
4 Léger, l'original en votre possession?

5 R. Oui.

6 Q. **[449]** O.K. Peut-être juste regarder à l'écran et
7 nous confirmer s'il s'agit bien du même document,
8 là, le dérouler, Madame...

9 R. Oui. C'est bien ça.

10 Q. **[450]** Alors, signé de Gérald Tremblay, en date
11 du... Peut-être la date en haut, Madame Blanchette,
12 du vingt-neuf (29) janvier deux mille dix (2010)?
13 O.K. On était sur la question de la collusion, et
14 vous nous avez expliqué les mesures que vous avez
15 mises en place. Peut-être terminer en nous disant,
16 auriez-vous des suggestions, des recommandations à
17 faire, si c'était possible, pour prévenir ce genre
18 de situation? Est-ce qu'il y a des éléments
19 spécifiques sur lesquels les commissaires
20 devraient...

21 R. Oui. D'abord, je pense qu'il faut revenir à deux
22 mille un (2001), puis je pense qu'il faut jeter un
23 regard critique sur ce qui s'est passé quand le
24 gouvernement du Québec a modifié la loi, la Loi sur
25 les cités et villes, là, l'article 753.01., je ne

1 sais pas, il y a plein de petits numéros après, là,
2 qui prévoit que dorénavant les firmes de
3 professionnels vont être engagées par concours avec
4 des comités de sélection composés d'au moins trois
5 membres qui ne peuvent pas être des élus.

6 C'est une formule qui fonctionne au
7 gouvernement, mais dans une municipalité pour avoir
8 reçu des témoignages de plusieurs fonctionnaires
9 quand les élus sont la porte à côté de votre
10 bureau, là, et que ce sont eux le conseil qui forme
11 le comité de trois membres, je pense qu'on
12 s'illusionne de penser que ça va, que ça va
13 fonctionner.

14 C'était, à ce moment-là, une loi qui a été
15 adoptée dans la hâte et qui n'était pas accompagnée
16 nécessairement de toutes les mesures qu'on a
17 aujourd'hui, c'est-à-dire les politiques de gestion
18 contractuelle et les engagements de non-collusion
19 au niveau des contrats et tout ça. Donc, à partir
20 du moment où cette loi-là a été adoptée, ça a mis
21 une pression énorme sur les fonctionnaires honnêtes
22 qui, autrement, n'auraient pas été placés dans
23 cette situation.

24 Avant l'existence de cette loi-là, moi j'ai
25 géré des contrats accordés par le conseil à des

1 ingénieurs-conseils et ma responsabilité c'était de
2 les gérer avec rigueur sans qu'ils n'aient droit à
3 aucun paiement pour des services non rendus.
4 Autrement dit, pour que, dans le fond, ils soient
5 rétribués à leur juste part.

6 Une fois qu'on a adopté cette loi-là, j'ai
7 le sentiment qu'on a transformé un peu les
8 ingénieurs-conseils en entrepreneurs. En plus, la
9 loi elle est basée presque exclusivement sur le
10 prix. Donc, on les met en compétition sur le prix.
11 On a aussi, à mon avis, marchandisé les services
12 professionnels dans le sens de dire qu'on a dévalué
13 un peu la valeur des services professionnels.

14 Travailler un projet en amont, là, faire un
15 design, optimiser, concevoir, ça coûte de l'argent.
16 Quand on demande un prix puis que quelqu'un sort à
17 quarante pour cent (40 %) de ce que ça vaut, là,
18 dites-vous bien que vous allez payer beaucoup plus
19 cher après ça dans la réalisation.

20 Ça fait qu'il faut, il faut trouver une
21 manière de... je pense que la loi et les outils
22 qu'on a sont corrects aujourd'hui pour gérer les
23 problèmes que j'avais signalés en deux mille un
24 (2001) qui n'existaient pas, c'est-à-dire que vous
25 avez les politiques de gestion contractuelle et

1 toutes les déclarations, etc. Mais il reste encore
2 que la formule qui est basée exclusivement sur le
3 prix, à mon avis, pose encore problème.

4 Parce que là ce qu'on voit dans le marché
5 aujourd'hui, c'est qu'on voit des soumissionnaires
6 qui soumissionnent à quarante, cinquante pour cent
7 (40-50 %) de ce que ça coûterait réellement faire
8 ces travaux d'ingénierie là. Et ça veut dire que
9 tôt ou tard le propriétaire va payer plus après en
10 réalisation, parce qu'il va y avoir des choses qui
11 auront été mal conçues ou pas optimisées.

12 (14:19:13)

13 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

14 Q. **[451]** Vous savez avant, avant deux mille un (2001)
15 c'est du gré à gré seulement, là?

16 R. Oui, c'est exact, ce n'est pas mieux.

17 Q. **[452]** Quand c'est du gré à gré, c'est encore plus
18 facile de choisir l'ingénieur que l'on veut?

19 R. Oui, mais les prix étaient établis par barème. Ça
20 fait qu'à ce moment-là si on établit la valeur des
21 services par un barème. Je comprends que le
22 problème qu'on visait à régler à l'époque c'était
23 les élections clé en main, c'est choisir
24 l'ingénieur A ou l'ingénieur B. Mais après ça,
25 comme je vous dis, on les a transformés en

1 entrepreneurs. Au lieu de dire, par exemple, il y
2 aura un barème ça vaut tant d'argent, puis après ça
3 on fait vraiment un concours sur la qualité, bien,
4 à ce moment-là, à mon avis ça pourrait faire partie
5 des mesures d'amélioration.

6 Q. **[453]** Mais, monsieur Lalonde ne nous a pas dit
7 qu'il y avait justement un barème par la suite
8 quand même, il y avait un barème?

9 R. Non.

10 Q. **[454]** Il tentait de s'en approcher le plus
11 possible, il nous l'a répété ça à plusieurs
12 occasions?

13 R. Dans un... dans un... dans un marché libre comme on
14 voit présentement, là, qui est un marché libre,
15 vous avez des prix qui sortent cinquante pour cent
16 (50 %) en bas...

17 Q. **[455]** Qui peuvent être en bas, qui peuvent être en
18 bas?

19 R. ... du barème. Et c'est toujours ce prix-là qui va
20 emporter la soumission.

21 Q. **[456]** C'est des prix en bas du barème, mais il
22 existe un barème, on tentait de s'en approcher?

23 R. Oui, oui, il existe, il existe un décret...

24 Q. **[457]** C'est ça?

25 R. ... du gouvernement, il existe un barème de

1 l'Association des ingénieurs-conseils qui est plus
2 élevé, là, mais si on prend le décret du
3 gouvernement qui est assez bas. Lui, il devrait
4 être réajusté, mais si on disait mettons, le prix
5 que nous sommes prêts à payer pour développer un
6 projet, c'est, je ne sais pas, moi, sept pour cent
7 (7 %), bien, à ce moment-là c'est sept pour cent
8 (7 %) puis là faisons compétitionner les firmes sur
9 une base de qualité exclusivement.

10 Q. **[458]** C'est le cas à Québec, c'est le cas au niveau
11 provincial c'est essentiellement (inaudible)?

12 R. Mais dans les villes c'est le prix qui va définir
13 qui va l'emporter à la fin.

14 Q. **[459]** C'est un prix ajusté, dans les villes?

15 R. C'est un prix ajusté, mais le prix est tellement
16 prépondérant dans la formule. C'est pour ça que le
17 système que monsieur Lalonde a décrit a pu
18 fonctionner. Parce qu'une fois que vous avez établi
19 les prix, là, le comité de sélection, là, ça a très
20 peu d'incidence, là, les notes qui vont être
21 données à l'intérieur du comité.

22 Q. **[460]** Mais c'est quand..., il y a quand même place
23 à la discrétion dans l'évaluation des candidatures?

24 R. Oui, c'est sûr.

25 Q. **[461]** Ce n'est pas un automatisme?

1 R. Ce n'est pas parfait.

2 Q. **[462]** Si c'était un automatisme, on mettrait ça
3 dans un fichier Excel puis ça s'arrêterait là.

4 R. C'est vrai.

5 Q. **[463]** Donc, il y a une forme de discrétion qui est
6 accordée aux membres. Vous, ce que vous dites c'est
7 que cette discrétion-là pourrait être encore plus
8 grande afin justement de faire contrepoids au
9 critère prix?

10 R. Bien, avec tous les, avec tous les outils que nous
11 avons maintenant qui interdit, par exemple, à
12 quiconque d'approcher un membre d'un comité de
13 sélection pour tenter de l'influencer et toutes ces
14 choses-là. C'est toutes des choses qui n'existaient
15 pas à l'époque.

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Q. **[464]** Spécifiquement sur la question de la
18 formation ou l'exigence d'avoir des consortiums sur
19 certains contrats?

20 R. Ça c'est un grand problème. Je ne sais pas d'où ça
21 émane, disons la formation des consortiums, mais
22 c'est... à l'époque où moi je pratiquais le génie-
23 conseil, il y en avait très peu, là, puis ce qu'on
24 voit c'est qu'il y en a beaucoup, de plus en plus.
25 Et c'est sûr que ça fait des lieux où les gens se

1 connaissent, apprennent à travailler ensemble,
2 s'échangent et là ça manque de séparation de tâches
3 dans l'industrie, là. C'est que sur un chantier,
4 là, il devrait y avoir un ingénieur-conseil
5 indépendant, il devrait y avoir un laboratoire
6 indépendant, il devrait y avoir un gestionnaire de
7 projet indépendant, les rôles de chacun devraient
8 être définis puis bien encadrés.

9 Q. **[465]** Les rôles de chien de garde de chacun.

10 R. Oui. Pour qu'il y ait de la séparation de tâches.

11 Q. **[466]** Oui.

12 R. Actuellement, vous arrivez sur un projet, vous avez
13 un gestionnaire de projet, qui est l'ingénieur-
14 conseil A, et sur l'autre chantier juste à côté,
15 cet ingénieur-conseil-là se trouve sous la gouverne
16 du gestionnaire de projet, qui est son ingénieur-
17 conseil dans le premier projet. Donc, il y a un
18 manque d'indépendance des acteurs. Vous ajoutez à
19 ça les laboratoires, qui sont tous, ou à peu près
20 tous, sous un ingénieur-conseil, donc on devrait
21 revenir avec un peu plus de séparation des
22 intervenants.

23 (14:24:42)

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. **[467]** Avez-vous senti que ce phénomène-là des

1 consortiums, parce qu'on le voit dans les
2 statistiques effectivement, a pu un peu réduire la
3 concurrence entre eux? Parce que, dans les faits,
4 ce n'est pas seulement pour chercher un complément
5 d'expertise, mais plutôt, dans les faits, pour...

6 R. Bien, moi je...

7 Q. **[468]** ... se réunir, pour diminuer le nombre de
8 joueurs avec qui on compétitionne. Est-ce que vous
9 avez...

10 R. Ça a certainement pu avoir un impact.

11 Me PAUL CRÉPEAU:

12 Moi je n'ai plus d'autres questions pour le témoin.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[469]** Monsieur Léger, moi j'en aurais une question.
15 Tantôt vous avez dit que vous n'étiez pas chaud à
16 la délation.

17 R. À cette époque.

18 Q. **[470]** Et c'est pour ça que vous aviez mis des
19 règles d'éthique. Qu'est-ce qu'il y a de
20 déshonorant ou d'impur, pour quelqu'un, à délater
21 les personnes qui se servent dans les deniers
22 publics, qui volent la Ville, et qui volent
23 ultimement les contribuables? Est-ce que la
24 délation ne devrait pas justement, au contraire,
25 être encouragée?

1 R. Bien, je le pense sincèrement aujourd'hui, Madame.
2 Mais, comme je vous dis, j'aurais, moi, sur une
3 base personnelle, puis là, beaucoup de difficulté à
4 dénoncer mon patron. Je serais probablement parti,
5 je serais... J'aurais quitté. Je n'aurais eu aucun
6 problème à dénoncer un confrère de travail ou un
7 subalterne. Mais par en haut, personnellement,
8 j'aurais eu beaucoup de difficulté. Je me confie en
9 vous disant ça, là, c'est la vérité.

10 Q. **[471]** Oui mais il y a toujours quelqu'un qui est en
11 haut d'une autre personne.

12 R. Oui, c'est vrai.

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. **[472]** Parce que, vous savez, vous nous avez dit que
15 c'est monsieur Tremblay lui-même qui vous a appelé
16 pour, dans le fond, vous inciter...

17 R. Oui.

18 Q. **[473]** ... vous inviter à appliquer sur le poste de
19 directeur général.

20 R. Oui.

21 Q. **[474]** Donc, vous avez un lien particulier, là,
22 personnel avec monsieur Tremblay, là. Il vous
23 connaissait, s'il vous...

24 R. Non.

25 Q. **[475]** ... s'il vous a appelé. Pas... Vous ne lui

1 aviez jamais parlé avant?

2 R. Non.

3 Q. **[476]** Il avait entendu parler de vous,
4 essentiellement?

5 R. Oui.

6 Q. **[477]** Et puis... Et dans les années où vous avez
7 travaillé avec lui, vous n'avez pas développé un
8 certain lien de proximité, qui aurait fait en sorte
9 que...

10 R. Oui, il y a... Oui, effectivement, il y a
11 plusieurs, comme je vous disais, dossiers que nous
12 avons faits ensemble.

13 Q. **[478]** Parce que quand vous êtes rendu avec deux
14 présidents de comité exécutif qui vous glissent des
15 noms d'entrepreneurs, en vous disant « Ça serait
16 bien que ce soit eux qui y aillent », vous ne
17 prenez pas l'initiative d'aller voir monsieur
18 Tremblay en disant, « Écoutez, là, il y a quelque
19 chose qui se passe ici, là. »

20 R. Écoutez, je... Ça a été mon erreur. Je ne l'ai pas
21 fait.

22 Q. **[479]** Par rapport à monsieur Marcil, j'imagine que
23 vous avez travaillé avec lui à l'occasion dans
24 certains dossiers, vous lui...

25 R. Très peu.

1 Q. **[480]** Très peu?

2 R. Monsieur Marcil, c'est par... Moi je faisais
3 affaire avec ses supérieurs. Donc, je n'ai pas eu
4 vraiment... Peut-être à une ou deux reprises, mais
5 pas vraiment beaucoup de contacts directs avec
6 monsieur Marcil.

7 Q. **[481]** Donc, vous n'avez jamais échangé avec lui à
8 l'effet que les gens étaient satisfaits de son
9 travail...

10 R. Non.

11 Q. **[482]** ... comme participation aux comités...

12 R. Non, non.

13 Q. **[483]** ... dans les comités de sélection?

14 R. Pas à ma connaissance.

15 Q. **[484]** Vous avez parlé de la Commission municipale
16 puis la Commission des relations du travail
17 lorsqu'un cadre d'une municipalité se trouve à être
18 un peu dans une situation délicate, il peut faire
19 appel à ces deux, à cette... Maintenant c'est la
20 Commission des relations du travail. Est-ce que ce
21 mécanisme-là, de faire appel à la Commission des
22 relations du travail, fonctionne vraiment? Si vous,
23 là, vous aviez... dans votre situation, vous étiez
24 mal pris, est-ce que vous pouvez vous retourner
25 vers la Commission des relations du travail puis

1 vous auriez eu confiance en ce mécanisme-là?

2 R. Non. Je ne l'aurais pas fait. Je serais parti.

3 Q. **[485]** Pourquoi? Pourquoi ne pas...

4 R. Parce que c'est un long recours, c'est très
5 coûteux, c'est... J'ai connu des directeurs
6 généraux qui ont engagé des recours comme ça à
7 l'encontre de leur municipalité, et ils ont laissé
8 leur santé et beaucoup d'argent. Même quand ils ont
9 gain de cause à la fin, les dommages sont là.

10 Q. **[486]** Est-ce que ce n'est pas là une déficience un
11 peu du système, où un directeur général, directeur
12 général adjoint qui voit...

13 R. Possiblement. Moi je pense...

14 Q. **[487]** ... de mauvais comportements dans le monde
15 municipal ne peut pas se retourner vers quelque
16 chose de crédible...

17 R. Bien...

18 Q. **[488]** ... pour essayer de le protéger?

19 R. Moi je pense, d'abord, ce qu'il faudrait peut-être
20 songer, c'est renforcer la fonction d'officier, qui
21 est le directeur général. Quand on regarde les
22 textes de la loi, le greffier, le trésorier, le
23 vérificateur général ont tous des compétences
24 exclusives protégées par la loi sur lesquelles
25 personne ne peut intervenir. Le directeur général

1 n'a rien de ça, là. Je vous ai fait la lecture de
2 114, je ne veux pas, tu sais, recommencer, mais
3 vous avez l'obligation de respecter les décisions
4 du conseil, vous avez... vous n'avez pas de
5 protection comme dans la Loi sur la fonction
6 publique du Québec, il faut réintroduire
7 l'indépendance des fonctionnaires à l'intérieur du
8 système municipal si on veut améliorer les choses.

9 Q. **[489]** Malheureusement, c'est aussi certains
10 fonctionnaires qui étaient problématiques, ce
11 n'était pas seulement la relation élus-
12 fonctionnaires, là.

13 R. C'est... Vous avez tout à fait raison, mais le
14 foyer de ça, je pense que ça demeure quand même le
15 financement des partis politiques.

16 Q. **[490]** Il fut un temps où la Commission municipale
17 avait un rôle un peu plus prépondérant, là, un
18 peu... pas...

19 R. Oui.

20 Q. **[491]** Une forme de, bon, je prends le mot chien de
21 garde un peu du monde municipal, puis au fil des
22 années, est-ce que vous avez senti une forme de...
23 que ce rôle-là a diminué en importance pour
24 quasiment disparaître, dans votre expérience dans
25 le monde municipal?

1 R. Bien, je vous dirais que dans mes dix (10) ou
2 quinze (15) dernières années, je n'ai pas vu
3 beaucoup la Commission municipale dans des
4 dossiers, justement, d'enquêtes, ou comme il y
5 avait peut-être dans les années soixante-dix (70)
6 ou quatre-vingt (80), là. Je n'en ai pas vu
7 beaucoup.

8 Q. **[492]** Puis est-ce que vous pensez que cette
9 disparition graduelle de la Commission municipale a
10 pu laisser un peu...

11 R. Peut-être.

12 Q. **[493]** ... plus de marge de manoeuvre dans certaines
13 municipalités à ceux qui voulaient peut-être, se
14 sentaient moins contrôlés et en profiter un peu
15 plus?

16 R. Peut-être, Monsieur... Peut-être, Monsieur le
17 Commissaire, là. Peut-être que la crainte du
18 Seigneur, des fois, est salutaire, là. S'il n'y a
19 pas... Si on n'a pas cette menace. Là, maintenant,
20 avec, je vous dirais avec l'UPAC, c'est... Il n'y a
21 aucun... Il n'y a aucun problème, à mon avis,
22 actuellement, de ce genre-là qui...

23 Q. **[494]** La crainte du Seigneur est revenue?

24 R. La crainte du Seigneur, elle est revenue, oui. Tout
25 à fait.

1 (14:28:46)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[495]** Monsieur Léger, lorsque vous avez quitté...

4 R. Oui.

5 Q. **[496]** ... et là les dés étaient jetés, est-ce que
6 vous en avez profité pour vous vider le coeur et
7 dire au maire tout ce que vous aviez été témoin?

8 R. Non, Madame.

9 Q. **[497]** Pourquoi?

10 R. Je ne le sais pas. Je suis parti avec ça. Je vais
11 être franc, là, je me sens en partie fautif, là, je
12 l'ai dit ici. J'ai fait des bévues monumentales,
13 c'est... Je veux... En tout cas. Je ne peux pas
14 vous dire autre chose que ça.

15 Q. **[498]** Mais est-ce que vous avez eu comme fonction
16 de prendre tout sur vos épaules pour empêcher
17 quelqu'un d'autre d'être blâmé?

18 R. Non, absolument pas. Non, pas du tout.

19 Q. **[499]** Merci.

20 R. Merci.

21 Q. **[500]** Est-ce que vous avez terminé?

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Oui.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Est-ce que les parties ont des questions?

1 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE :

2 Peut-être une seule question. Une seule question,
3 Madame, si vous permettez.

4 Q. **[501]** Alors, Monsieur Léger, je me présente : Denis
5 Houle, je représente l'Association des
6 constructeurs de routes et grands travaux du
7 Québec. Je veux d'abord souligner la franchise avec
8 laquelle vous avez témoigné devant la Commission,
9 et on est ici pour aider la Commission à assainir
10 les moeurs et les pratiques dans l'industrie de la
11 construction, et je pense que votre témoignage est
12 très utile, comme celui de monsieur Pourreaux qui
13 vous a précédé. Je voulais simplement revenir sur
14 quelques points très précis. Monsieur Desrosiers,
15 dans la présentation de son rapport PowerPoint 38P-
16 489... Je ne sais pas si vous avez besoin de le
17 voir?

18 R. Non, pas nécessairement.

19 Q. **[502]** Je réfère à la page 66. Je ne sais pas si
20 madame pourrait peut-être le montrer, il y a un
21 tableau qui est intéressant et sur lequel je veux
22 faire donner certaines précisions par monsieur
23 Léger. Page 66. C'est en haut de la page, Madame.
24 C'est ça. Analyse des coûts. Si vous voulez
25 regarder, peut-être, la fin, les trois dernières

1 lignes : éléments intangibles attribués au marché
2 régional, on parlait d'une situation intrinsèque,
3 le témoin Desrosiers a dit ça, une situation
4 intrinsèque à la Ville de Montréal, qui comporte
5 des éléments intangibles à vingt-deux point cinq
6 pour cent (22.5 %); éléments tangibles liés aux
7 difficultés techniques, trente-deux pour cent
8 (32 %); éléments tangibles émanant des
9 spécifications du devis, trente et un pour cent
10 (31 %).

11 Je retiens, moi, du témoignage de monsieur
12 Zambito, un des premiers témoins qui a été entendu
13 devant la Commission, qu'il parlait plutôt de
14 quinze pour cent (15 %). Dû aux difficultés
15 particulières... L'ingénieur Lalonde avait parlé de
16 cinq à dix (10), et peut-être progressivement
17 jusqu'à quinze pour cent (15 %). Avez-vous une idée
18 de ce que peuvent représenter des coûts
19 additionnels qui sont, justement, tangibles, dans
20 la Ville de Montréal, et qui sont incontournables
21 pour les entrepreneurs?

22 R. Écoutez, je ne pense pas d'avoir la compétence pour
23 être capable de le chiffrer. Je peux juste vous
24 dire que c'est vrai qu'il y a des éléments
25 tangibles émanant des spécifications du devis.

1 Combien ça vaut, je ne peux pas vous le dire. Mais
2 les exigences des devis de la Ville de Montréal
3 sont reconnus pour être les plus sévères au Québec,
4 et les exigences du devis de la Ville de Montréal
5 ont tendance à renverser beaucoup beaucoup de
6 risques sur le contracteur, sur l'entrepreneur.
7 Donc, forcément il y a un coût, mais je ne pourrais
8 pas, je n'ai pas la compétence technique pour vous
9 faire part de ça, là.

10 Q. **[503]** Et au niveau des infrastructures, avez-vous
11 une connaissance technique? Les difficultés...

12 R. Bien, c'est... J'ai une connaissance technique au
13 niveau de l'infrastructure.

14 Q. **[504]** Oui?

15 R. Ce que je veux dire, c'est que je n'ai pas les
16 connaissances du marché actuel pour être capable de
17 chiffrer.

18 Q. **[505]** O.K. Mais il y a un coût additionnel pour la
19 région de Montréal.

20 R. C'est clair. C'est clair. Quand vous faites des
21 travaux en ville avec la circulation, avec les
22 mesures de protection que vous devez faire, c'est
23 certain qu'il y a un coût additionnel.

24 Q. **[506]** Le dernier point que je voulais, sur lequel
25 je voulais échanger avec vous, c'est au niveau des

1 règles d'attribution des contrats au plus bas
2 soumissionnaire.

3 R. Oui.

4 Q. **[507]** Est-ce que vous avez des suggestions à faire
5 à la Commission sur certaines modifications à
6 apporter à ce régime-là ou pas?

7 R. Bien, j'ai trouvé la suggestion de monsieur
8 Pourreaux intéressante, là, les enchères inversées.
9 Mais il n'y a pas de... Moi je ne connais pas de
10 modèle parfait, là. Je pense que... Je pense que
11 l'intégrité du système, des acteurs, et c'est
12 vraiment la base, là. Si les gens font vraiment des
13 soumissions, sont en libre concurrence, et puis
14 mettent le vrai prix en leur âme et conscience, là,
15 bien, ça va fonctionner. Puis si, après ça, les
16 ingénieurs font ce qu'ils font, c'est-à-dire de
17 surveiller la qualité des travaux puis de ne pas
18 approuver de faux extra, bien, ça va fonctionner,
19 là. C'est...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[508]** En fait, vous faites appel à l'intégrité de
22 tous et chacun.

23 R. Je pense que c'est ça la base, Madame.

24 Me DENIS HOULE :

25 Q. **[509]** Et peut-être une augmentation, peut-être, des

1 professionnels au niveau de la surveillance, à
2 l'emploi de la Ville de Montréal?

3 R. Bien, écoutez, c'est toujours, je dirais,
4 souhaitable d'augmenter, si vous voulez, la
5 compétence des professionnels. Moi-même, pendant
6 les années que j'étais là, même si j'avais
7 l'obligation de couper mille (1 000) postes, j'ai
8 accordé des crédits supplémentaires au SITE pour
9 pouvoir engager des ingénieurs additionnels. Mais
10 si j'engage des ingénieurs puis ils tombent dans le
11 système qui n'est pas... qui est corrompu, entre
12 guillemets, ce n'est pas mieux non plus, là, donc,
13 ça revient encore aux questions d'intégrité.

14 Q. **[510]** C'est le premier élément pour vous?

15 R. Oui.

16 Q. **[511]** Merci, Monsieur Léger.

17 R. Merci.

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. **[512]** Les exigences techniques additionnelles dans
20 les plans et devis exigés par la Ville de Montréal,
21 bon, nécessairement les entrepreneurs compensaient
22 ça en demandant des prix plus élevés parce que les
23 exigences sont plus élevées?

24 R. Exact.

25 Q. **[513]** Ça a duré longtemps, monsieur Pourreaux l'a

1 soulevé dans son rapport, vous-même, vous dites que
2 vous en avez eu connaissance. Pourquoi ça
3 persiste... pourquoi ça a persisté aussi longtemps?

4 R. Il y a des facteurs culturels à l'intérieur de ça.
5 C'est que les... je pense que monsieur Pourreaux a
6 référé, je pense, à Me Bernard Tremblay. Me Bernard
7 Tremblay est un spécialiste du droit de la
8 construction, c'est un expert au contentieux de la
9 Ville de Montréal, ça faisait trente (30) ans qu'il
10 était là, les devis et les clauses administratives
11 générales, c'est lui qui les avait toutes écrites
12 et tout ça, donc, il était un peu le gardien, si on
13 veut, des prescriptions normalisées et des clauses
14 de la Ville de Montréal. Donc, je sais qu'à une
15 certaine époque, peut-être à l'époque de monsieur ,
16 je n'en ai pas une connaissance personnelle, mais
17 on a parlé, il y a des gens qui ont tenté de faire
18 assouplir ces dispositions-là et ça ne passait tout
19 simplement pas parce que la Ville souhaitait garder
20 le niveau de protection qu'elle avait vis-à-vis le
21 risque, vis-à-vis tous les impondérables qui
22 peuvent survenir sur un chantier.

23 Maintenant, le problème que vous avez,
24 quand on voit des histoires comme, bon, des
25 variations de prix au niveau des soumissions, c'est

1 que quand vous faites l'estimation, vous le faites
2 avec le devis tel qu'il est écrit. Mais si vous,
3 vous savez que l'ingénieur ne le fera pas respecter
4 une fois sur le chantier, vous êtes capable de ne
5 pas en tenir compte dans votre prix, puis de
6 soumissionner et de faire beaucoup d'argent avec le
7 contrat. Mais la Ville n'a pas...

8 (14:36:17)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[514]** Mais ça, est-ce que ce n'est pas des excuses
11 qu'on donnait à la Ville pour faire augmenter
12 encore les prix? Parce que si la Ville avait un bon
13 droit, elle avait un bon droit.

14 R. Je m'excuse, je ne saisis pas la question, Madame
15 la Présidente.

16 Q. **[515]** C'est que si les risques...

17 R. Oui.

18 Q. **[516]** ... le fait de gérer des risques et que les
19 entrepreneurs disent : « Bon, on prenait trop de
20 risques et que donc... », parce qu'ils avaient peur
21 d'être poursuivis?

22 R. Non. Je vais essayer d'être plus précis. Si,
23 mettons, je ne le sais pas, le devis de la Ville de
24 Montréal prévoyait le remplissage de la tranchée en
25 pierre prémélangée, il en a été question, ici,

1 O.K., la pierre prémélangée, là, c'est de la pierre
2 0-3/4, vous achetez ça, ça vous coûte, je ne le
3 sais pas, moi, dans le temps, quinze dollars (15 \$)
4 la tonne au lieu de remplir avec le matériau
5 d'excavation. Le devis de la Ville de Montréal a
6 toujours prévu qu'une tranchée devait être remplie
7 en pierre prémélangée. Ça veut dire que vous
8 excavez le sol, vous le transportez, vous en
9 disposez dans un autre lieu, puis ensuite de ça,
10 vous achetez de la pierre neuve et vous remplissez
11 la tranchée. Le devis a toujours été fait comme...
12 depuis les temps immémoriaux était fait comme ça.

13 Quand on fait l'estimation de coûts, on se
14 base là-dessus, c'est ça l'exigence. Quand on
15 arrive sur le chantier, si l'inspecteur se ferme
16 les yeux et permet de remettre le matériel qui
17 était sur place qui est déjà de la pierre,
18 probablement, parce que ça a déjà été excavé il y a
19 dix (10) ans, puis ça avait déjà été rempli en
20 pierre, bien, puis que l'entrepreneur sait ça,
21 c'est là qu'il y a un danger de stratagème. Mais
22 quand vous faites votre estimation, vous le faites
23 en fonction des conditions qui sont prévues au
24 devis, donc, excavation, transport du matériel
25 d'excavation et remplissage avec de la pierre

1 prémélangée. Au lieu d'avoir une souplesse, de
2 dire : « Bien, on fait des forages, des sondages,
3 on regarde la nature du sol, puis après on prendra
4 une décision comment on va remplir la tranchée. »
5 Des fois, c'est obligatoire de la remplir par de la
6 pierre parce qu'on ne pourra pas réussir à
7 compacter puis à remettre la circulation aussi
8 rapidement. D'autres fois, ce n'est pas nécessaire.

9 Q. **[517]** Donc, c'était le risque que ça coûte plus
10 cher?

11 R. Hum...

12 Q. **[518]** Il était à quel niveau, le risque, à ce
13 moment-là?

14 R. Non, ça, c'est un exemple dans ce que... Maître...
15 j'ai oublié son nom, nous mentionnait. C'est un
16 exemple des conditions techniques qui font que ça
17 coûte plus cher à Montréal, O.K.? Mais il faudrait
18 regarder les clauses administratives générales de
19 la Ville pour voir que dans le fond, l'entrepreneur
20 est responsable d'à peu près tout ce qui peut se
21 produire, là, durant les travaux. En fait de
22 contrat d'adhésion, là, c'en est un.

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 Q. **[519]** Ce que je comprends de vos propos, c'est
25 parce qu'il y avait un fonctionnaire qui était là

1 depuis longtemps...

2 R. Non, mais...

3 Q. **[520]** ... qui était le gardien des règles...

4 R. C'est un exemple.

5 Q. **[521]** ... personne ne réussissait à amener...

6 R. Bien, écoutez, j'ai eu des...

7 Q. **[522]** ... ces changements de règles là pour que ça
8 coûte moins cher en bout de piste, là, dans le bon
9 sens commun.

10 R. J'ai eu des témoignages, il y a cinq ou six ans
11 qu'il y avait eu un comité, justement, à l'époque
12 de monsieur Pourreaux, il y avait une énorme
13 résistance de Maître Tremblay de changer ces
14 clauses-là. Je ne blâme pas Maître Tremblay, c'est
15 un excellent avocat, puis je suis sûr que ses
16 contrats sont très bien faits. Mais il y avait de
17 la résistance.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Est-ce que quelqu'un a des questions?

20 Q. **[523]** Alors, merci, Monsieur Léger.

21 R. Merci, Madame.

22 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

23

24 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

25 Bonjour, Madame la Présidente.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bonjour, Maître.

3 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

4 Alors, le prochain témoin arrive, monsieur
5 Christian Ouellet.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bonjour, Monsieur Ouellet.

8 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

9 Peut-être juste brièvement un résumé de son
10 témoignage anticipé. Monsieur Ouellet est un ancien
11 directeur général du Parti Union Montréal et aussi
12 un organisateur politique d'expérience. Il nous
13 entretiendra généralement sur la nature de son
14 travail et les conditions dans lesquelles il a
15 exercé.

16

17

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce onzième (11e) jour du
2 mois de mars,

3

4 A COMPARU :

5

6 CHRISTIAN OUELLET,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

11 Q. **[524]** Merci. Bon après-midi, Monsieur Ouellet.

12 R. Hum, hum.

13 Q. **[525]** Monsieur Ouellet, peut-être juste commencer
14 par vous présenter un peu à la Commission. Vous
15 avez une longue carrière derrière vous. Par le
16 début, votre formation académique peut-être.

17 R. O.K. Alors...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Avant de se faire, je vous demanderais vous aussi
20 de vous présenter au témoin, s'il vous plaît.

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

22 Excusez-moi, Madame la Présidente. La dernière
23 fois, je pense que vous m'aviez présenté, c'est
24 peut-être pour ça.

25 Q. **[526]** Alors, Cainnech Lussiaà-Berdou, procureur

1 pour la Commission. C'est moi qui vais vous
2 interroger aujourd'hui sur la base des rencontres
3 qu'on a eues, là. Donc, je reprends avec... Donc,
4 allez-y, Monsieur Ouellet, avec votre formation
5 académique.

6 R. Alors, Madame la Présidente, d'abord, moi, je suis
7 un spécialiste en sports et loisirs. J'ai une
8 formation d'animateur en sports et loisirs, donc
9 c'est là que tu apprends toutes les techniques
10 d'organisation possibles et imaginables. J'étais à
11 Saint-Félicien à l'époque. Je suis musicien
12 également, donc animation sports-loisirs-culture et
13 organisation d'événements.

14 En mil neuf cent soixante-douze (1972),
15 j'ai été... j'ai travaillé à la Commission
16 touristique du Lac Saint-Jean. Mil neuf cent
17 soixante-treize (1973), soixante-dix-huit (78),
18 attaché politique du député de Roberval,
19 successivement vice-président de l'Assemblée
20 Nationale et whip en chef de l'opposition.

21 En mil neuf cent soixante-dix-huit (1978)
22 jusqu'à mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983),
23 j'ai été au Parti libéral du Québec, coordonnateur
24 des campagnes de financement et de recrutement.
25 Comment un gars peut se retrouver là, spécialiste

1 en loisir? Donc, c'est suite à un succès que
2 j'avais fait dans le comté de Roberval de réaliser
3 une campagne de financement populaire, aucun chèque
4 de compagnie en mil neuf cent soixante-dix-sept
5 (1977), un an après la victoire du PQ. Donc, c'est
6 une technique d'organisation pyramidale que j'ai
7 implantée avec succès. Et monsieur Ryan, il dit :
8 « Fais donc ça pour le Québec », Alors j'ai accepté
9 à l'époque. En mil neuf cent soixante-dix-huit
10 (1978), monsieur Ryan était chef du Parti, donc
11 pendant cinq ans. J'ai cette technique-là de
12 pyramide, je l'ai implantée au Parti libéral du
13 Québec. J'ai fait cinq campagnes de financement
14 populaire, aucun chèque de compagnie.

15 Deuxièmement, cette technique-là, je l'ai
16 appliquée dans les treize (13) élections partielles
17 de mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979) à mil
18 neuf cent quatre-vingt-trois (1983) dont j'en ai
19 fait six personnellement. On débarquait, puis on
20 implantait la structure pyramidale avec un contrôle
21 serré. Voilà!

22 (14:38:42)

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 Q. **[527]** Je vais vous avouer que je suis un peu
25 curieux, là. C'est quoi votre technique de

1 financement pyramidale? Pyramidale, ça ne lui donne
2 pas un mot nécessairement sympathique, là.

3 R. Oui. Bien, disons que je vais vous expliquer ça
4 autrement. Au Québec, là, il y a vingt mille
5 (20 000) sections de vote. On appelle ça des
6 « pôles », donc il y a vingt mille (20 000) petites
7 unités de trois cents (300) électeurs. Tu pars d'en
8 haut, cent vingt-cinq (125) comtés, dix (10)
9 régions, puis tu t'en vas en bas dans la structure
10 jusqu'au bas et l'objectif, c'est de trouver
11 quelqu'un par pôle.

12 Donc, ce que j'avais fait, j'avais fixé un
13 objectif de cent dollars (100 \$) par pôle, ce n'est
14 pas beaucoup, trois cents (300) électeurs, ça fait
15 trente cents (30 ¢). Ça fait que petit mandat,
16 beaucoup de monde, c'est ça qui a fait que la
17 formule était gagnante. Alors, première campagne de
18 financement, deux millions (2 M\$), quatre-vingt-
19 cinq pour cent (85 %) des dons en bas de cent
20 piastres (100 \$). Ça se fait, là. Alors, c'est le
21 système que j'ai implanté au Parti libéral du
22 Québec et aussi un peu plus tard, vous allez le
23 voir tantôt, à Union Montréal.

24 Donc, après cette partie-là au Parti
25 libéral pendant trois ou quatre ans, j'ai aussi,

1 fort de cette technique-là - on va l'appeler ma
2 technique de triangle - j'ai écrit le... coécrit le
3 manuel d'organisation du Parti libéral du Québec
4 qui encore aujourd'hui, ils s'en servent beaucoup,
5 toujours ce triangle. O.K.

6 Et moi, j'avais... je l'avais viré à
7 l'envers. Une fois j'avais fait un organigramme, il
8 y avait vingt mille (20 000) petits carreaux, ça
9 voulait dire ce que ça voulait dire. O.K. Alors...
10 et ça, il n'y a pas personne qui peut battre ça. Et
11 il n'y a pas personne qui utilise ça qui peut
12 prétendre autre chose que ça se fait comme ça la
13 politique. Voilà!

14 Q. **[528]** Donc, vous allez pôle par pôle et vous
15 essayez d'identifier quelqu'un qui va donner...

16 R. C'est ça la job.

17 Q. **[529]** ... un petit montant au Parti.

18 R. C'est ça la job.

19 Q. **[530]** Et cette identification-là pôle par pôle...

20 R. Oui.

21 Q. **[531]** ... se fait par plusieurs personnes

22 (inaudible)?

23 R. Bien, au moins que... la structure dans le manuel,
24 c'est un chef de pôle. Un chef de pôle, c'est le
25 grand patron de l'organisation dans la petite

1 section de vote de trois à quatre cents (300-400)
2 électeurs. Lui, sa job, tantôt c'est de faire du
3 financement, mais aussi tantôt, je vous ai bien
4 dit, six élections partielles. C'est que la
5 structure permet de faire du financement, mais elle
6 permet aussi de préparer un programme. Elle permet
7 de faire ton pointage. Elle permet de contrôler ton
8 porte-à-porte. C'est pour ça que je n'ai jamais
9 perdu, moi. Simple. Mais il faut que tu connaisses
10 ça.

11 Q. **[532]** Mais là vous identifiez un organisateur du
12 parti par pôle. C'est ça?

13 R. Bien oui, c'est de la mécanique...

14 Q. **[533]** Et cet organisateur a la responsabilité de
15 livrer une contribution dans son pôle...

16 R. Oui.

17 Q. **[534]** ... ou bien de faire du porte à porte dans
18 son pôle...

19 R. Faire du porte à porte, identifier les électeurs,
20 quand... Ça dépend de l'opération. Financement,
21 quand c'est un programme politique, ou quand c'est
22 pour faire une élection. O.K.? Alors c'est la façon
23 de faire. Et j'ai toujours fait ça. O.K.?

24 (14:45:52)

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Q. **[535]** On va y revenir peut-être en détail un peu
3 plus tard...

4 R. O.K.

5 Q. **[536]** ... au moment de votre arrivée à Union
6 Montréal. Là on était au Parti libéral du Québec.

7 R. Oui.

8 Q. **[537]** Jusqu'en quatre-vingt-trois (83), vous avez
9 dit?

10 R. Jusqu'en quatre-vingt-trois (83). En quatre-vingt-
11 trois (83) j'ai eu l'opportunité d'accepter le
12 poste de directeur de l'exploitation et directeur
13 général... Pas directeur général, adjoint, à Terre
14 des Hommes. Donc, au Parc Jean-Drapeau aujourd'hui.
15 J'ai été là pendant cinq ans.

16 Q. **[538]** Vous faisiez quoi exactement?

17 R. J'étais directeur de l'exploitation, donc sur les
18 opérations. L'opération de manèges, sécurité,
19 contrôle, programmation, marketing, ventes, et je
20 suis très fier de vous dire que je suis le père des
21 feux d'artifice de Montréal. Bon. Ça c'est une
22 belle réalisation, encore aujourd'hui. Aussi, ceux
23 qui se rappellent à l'époque du pavillon de la
24 France, Ramsès II, ça fait partie de mes mandats
25 que j'avais à l'époque. Et toutes sortes d'autres

1 beaux événements comme ça j'ai organisés. C'est ça
2 que j'ai fait pendant cinq ans. O.K.?

3 Après ça je suis allé... Vous savez, au
4 Parc Jean-Drapeau, c'est des sièges éjectables, ça.
5 Parce que tu n'as pas de contrat à vie. Il y a eu
6 un changement d'administration, monsieur Doré est
7 arrivé, et d'autres personnes, et là, bien, on m'a
8 indiqué où était la sortie, ce que j'ai fait, et je
9 suis allé chez National pendant quinze (15) ans.
10 Cabinet de relations publiques National pendant
11 quinze (15) ans. Je m'occupais beaucoup
12 d'événements pour nos clients, l'organisation des
13 événements spéciaux...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [539] J'imagine que vous allez nous indiquer
16 pourquoi on vous a indiqué la sortie?

17 R. Pas de raison. En fait, je vais vous dire, c'est
18 que mon man... J'avais un mandat de quatre, cinq
19 ans, avec un changement politique, nouveau conseil
20 d'administration. Puis à un moment donné il y a eu
21 quelques pressions, donc j'ai compris le message,
22 tout simplement, puis je suis parti. Tout
23 simplement. Après avoir réalisé tout ce que je
24 viens de vous dire. C'est dur comme ça, des fois,
25 par exemple...

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Q. **[540]** Quelles années vous passez chez National?

3 R. C'est quatre-vingt-huit (88) à deux mille deux
4 (2002).

5 Q. **[541]** Quatre-vingt-huit (88), deux mille deux
6 (2002). D'accord.

7 R. À deux mille deux (2002). Et là, ce qu'il est bien
8 important de comprendre ici, j'ai fait un temps
9 d'arrêt en deux mille un (2001), six mois.

10 Q. **[542]** Oui. Avant ça...

11 R. Oui.

12 Q. **[543]** Quatre-vingt-huit (88), deux mille deux
13 (2002), vous êtes donc chez National. Vous faites
14 quoi chez National, juste pour qu'on ait...

15 R. Moi je suis directeur... Moi j'étais le directeur
16 de la division National Événements, qu'on appelait.
17 Donc, tous les événements que j'organisais pour nos
18 clients. Exemple, j'étais impliqué dans toutes les
19 cérémonies d'ouverture du Forum, fermeture du
20 Forum, ouverture du Centre Bell. Dans les grands
21 lancements des clients de National, j'ai...

22 L'archevêché de Montréal, j'ai organisé le grand
23 spectacle au Stade olympique lorsque... la visite
24 du pape à Toronto, on avait organisé tout ça. Mais
25 je faisais ces gros événements-là pour National,

1 entre autres choses. C'était ça ma principale
2 responsabilité pendant toutes ces années-là.

3 Q. **[544]** D'accord. Vous êtes resté en politique quand
4 même en parallèle, si je ne m'abuse, en quatre-
5 vingt-neuf (89), quatre-vingt-dix (90)...

6 R. Non, bien, sans... En quatre-vingt-neuf (89),
7 quatre-vingt-dix (90), c'était une fonction
8 bénévole.

9 Q. **[545]** Oui, d'accord, mais...

10 R. Oui. J'étais directeur de la Commission
11 d'organisation du Parti libéral du Québec.

12 Q. **[546]** Ça veut dire quoi, ça?

13 R. Ça c'est que dans un parti tu as différentes
14 commissions : programmes, communications, ainsi de
15 suite, et il y avait l'organisation électorale, la
16 fameuse pyramide, là, triangle, que je vous parle.
17 Donc, j'étais président de ça, simplement président
18 bénévole, donc ce n'était pas comme lorsque j'étais
19 à plein temps, on s'entend. Mais cette même
20 structure-là était là, donc mon rôle était un peu
21 de m'assurer que ça continue dans cette voie-là.

22 Q. **[547]** D'accord. Et en quatre-vingt-seize (96), en
23 parallèle aussi, si je ne m'abuse, vous incorporez
24 votre entreprise.

25 R. Oui. En quatre-vingt-seize (96), c'était

1 l'entreprise de ma conjointe. Ma conjointe, une
2 petite entreprise de production. C'était ma
3 conjointe à l'époque, avant qu'elle soit décédée,
4 mais c'était à elle, que j'ai récupérée après.

5 Q. **[548]** Et c'est ce qui est devenu aujourd'hui, là on
6 va un peu au-devant, mais c'est ce qui est devenu
7 aujourd'hui Christian Ouellet Expert-Conseil. C'est
8 bien ça?

9 R. Exactement, et aussi, si vous faites
10 www.christianouellet.com, moi je suis sur le site
11 internet. Je ne me cache pas, toutes mes
12 réalisations sont là, mon CV, donc... On retrouve
13 ça sur mon site internet.

14 Q. **[549]** Cette compagnie-là s'est aussi appelée, si je
15 ne m'abuse, Productions BBO.

16 R. C'est ça. Ça s'appelait, dans le temps que c'était
17 à mon épouse, Les Productions BBO. C'était les
18 initiales de ma conjointe.

19 Q. **[550]** D'accord. Je vous suis maintenant. Donc, on
20 est en deux mille un (2001). Tout à l'heure je vous
21 ai coupé, vous étiez en train de dire qu'en deux
22 mille un (2001)...

23 R. Oui. Parce que, ce qu'il faut bien comprendre, à
24 Union Montréal, c'est qu'en deux mille un (2001),
25 monsieur Tremblay m'avait demandé si je voulais

1 venir organiser sa campagne. J'ai bien dit
2 organiser. Donc, en deux mille un (2001) j'ai pris
3 un congé sans solde à National, de six mois, de mai
4 à novembre, pour m'occuper de l'organisation de la
5 campagne. On s'entend, organisation veut dire
6 j'avais juste la responsabilité, encore là, du
7 fameux triangle, puis à l'implanter partout à
8 Montréal, dans la ville, la nouvelle ville qui
9 avait à l'époque vingt-sept (27) arrondissements.
10 Donc, c'est ce que j'ai fait. Et le six (6)
11 novembre au matin, je crois, le lendemain, bien,
12 j'ai quitté, et ce qui est bien important, je suis
13 retourné chez National.

14 Donc, automne deux mille un (2001), automne
15 deux mille deux (2002), automne deux mille trois
16 (2003), puis jusqu'en deux mille quatre (2004), je
17 n'étais pas à Union Montréal.

18 Q. **[551]** Donc, je vous suis là-dessus.

19 R. Oui.

20 Q. **[552]** Pendant les six mois où vous êtes à la
21 campagne en deux mille un (2001), vous êtes libéré
22 par National.

23 R. J'ai pris un congé sans solde.

24 Q. **[553]** D'accord. Mais Union Montréal vous paie.

25 R. Oui. Absolument.

1 Q. **[554]** D'accord. Parfait.

2 R. Absolument.

3 Q. **[555]** Et vous retournez donc chez National, vous
4 avez dit en novembre, et vous restez jusqu'à quand?

5 R. Je suis resté jusqu'en deux mille deux (2002), au
6 mois d'août. Au mois d'août deux mille deux (2002),
7 le temps s'est un peu arrêté pour moi, Madame la
8 Présidente. C'est que j'étais avec mon épouse à
9 l'hôpital, et on nous a annoncé qu'elle avait un
10 cancer incurable. Et ils nous ont dit qu'elle avait
11 juste deux ans à vivre. Donc, ma priorité durant
12 ces deux années-là, c'était ma conjointe. La
13 balance, là... On s'entend là-dessus? Donc, elle
14 est décédée deux ans plus tard, le vingt-huit (28)
15 octobre deux mille quatre (2004). Après vingt-cinq
16 (25) traitements de chimio, vingt (20) traitements
17 de radio, traitement expérimental... Donc, je l'ai
18 accompagnée jour et nuit.

19 Je travaillais un peu à distance, vous
20 allez voir tantôt, je prenais des mandats, je
21 travaillais chez moi ou à l'hôpital. Mais ces deux
22 années-là, là, il faut m'oublier. Alors, c'est ça
23 qui est arrivé.

24 Q. **[556]** Donc, dans ce contexte de situation
25 personnelle difficile, là vous n'avez plus de

1 revenus, à ce moment-là.

2 R. Non. Non. Là j'ai été un an sans revenus, parce que
3 j'ai... De deux mille deux (2002) à deux mille
4 trois (2003), je ne travaillais pas, parce qu'on
5 nous avait annoncé une rémission, ça fait qu'on est
6 parti en vacances aux mois de juin, juillet. Puis
7 lorsqu'elle est revenue en septembre, là, rechute,
8 le cancer était rendu au cerveau puis au cervelet.
9 Ça fait que là j'ai... Là je n'avais plus de
10 revenus, ça fait qu'il fallait que je me trouve
11 quelque chose, et c'est là que... Puis je veux être
12 bien clair, là, je suis allé travailler pour le
13 Groupe Roche. Roche n'a pas couru après moi, là.
14 J'ai demandé à un ami qui s'appelait Marc-Yvan
15 Côté. J'ai dit: « Marc-Yvan, j'ai besoin d'argent
16 parce que ma conjointe - il la connaissait très
17 bien - elle a encore rechuté puis il faudrait
18 que je travaillerais un peu. Alors, j'ai dit, si
19 tu pouvais m'aider de ton côté. Il dit, je te
20 reviens. » Et c'est comme ça qu'il m'a offert
21 de travailler pour lui, avec lui, en disant :
22 « Écoute, prends ton temps, hum, énervons-nous
23 pas, là, prends ton temps, puis après ça tu
24 reviendras. » Donc, il m'a rappelé un mois plus
25 tard pour me dire: « O.K., Christian, on va

1 t'engager comme consultant. » Donc, de l'automne...
2 il ne faut pas que je me trompe dans mes dates, là,
3 c'est l'automne deux mille trois (2003). O.K., j'ai
4 commencé pour Roche, jusqu'au printemps deux mille
5 quatre (2004), exclusif.

6 (14:53:08)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[557]** Avez-vous déjà organisé des élections pour
9 Marc-Yvan Côté?

10 R. Non. On a travaillé ensemble. Ah oui, on était
11 des... les deux « think pink » de l'organisation à
12 l'époque parce que... on a écrit ensemble le manuel
13 de l'organisation. Alors, c'était ça. Voilà.

14 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

15 Q. **[558]** Là, vous parlez du Parti Libéral du Québec ou
16 vous parlez de...

17 R. Non, mais c'est parce que Madame a posé une
18 question. Marc-Yvan Côté, oui, c'est qu'en mil neuf
19 cent soixante-dix-sept, soixante dix-huit (1977-
20 78), on était ensemble au Parti Libéral du Québec
21 et on a écrit le manuel, on s'est occupé des
22 campagnes populaires et on a fait toutes les
23 élections partielles. Le référendum quatre-vingt
24 (80), j'étais responsable des événements spéciaux,
25 moi, pour ceux qui se rappellent des Yvette, là,

1 bien là, j'avais monté ce show-là au Forum de
2 Montréal, alors donc, c'est un peu... c'est ça la
3 job d'un organisateur comme moi, là.

4 Q. **[559]** Donc, monsieur Côté est un ami de longue
5 date?

6 R. Un ami de longue date. Bien, on s'est connus en
7 soixante-seize (76), finalement.

8 Q. **[560]** D'accord.

9 R. Longue date, c'est soixante-seize (76).

10 Q. **[561]** Donc, là, il est chez Roche, vous l'appellez
11 pour voir... pourquoi vous, vous appelez... je veux
12 dire de tous les clients que vous avez rencontrés
13 pendant que vous étiez chez National, est-ce que
14 Roche avait été un client...

15 R. Non, c'est parce que... non, non, pas du tout.

16 Q. **[562]** Non?

17 R. Pas du tout. Pas du tout. Roche n'était pas un
18 client du tout chez National. C'est que c'était
19 notre relation que nous avons ensemble depuis
20 plusieurs années. J'avais appelé quelques autres
21 personnes mais, j'ai dit, je vais aller voir Marc-
22 Yvan. J'étais monté à Québec, le voir, tout
23 simplement, puis, notre vieille amitié... bien,
24 il dit: « Écoute, parfait, je vais essayer de
25 t'aider. » Voilà. C'est comme ça que c'est arrivé.

1 Q. **[563]** D'accord. Donc, vous oeuvrez... c'est à temps
2 partiel, là, j'imagine, vu la situation de votre
3 femme?

4 R. Oui, bien, c'est ça, bien, à un moment donné... en
5 fait, je ne travaillais pas beaucoup, beaucoup,
6 beaucoup, puis... mais je faisais un petit peu
7 de... quelques contacts puis j'ai préparé les
8 documents, surtout un plan de relations publiques
9 puisque je connaissais un petit peu ça. Un plan de
10 relations publiques puis de communication pour son
11 entreprise éventuellement à Montréal, parce qu'il
12 venait de s'implanter à Montréal, je pense, Roche,
13 là, quelque chose comme ça. Donc, j'ai écrit un
14 document que je connais. Plan de communication puis
15 de relations publiques de positionnement à
16 Montréal. Ça fait que ça, j'ai écrit ça durant que
17 j'étais à l'hôpital. C'est un peu la même chose
18 pour... tantôt, vous allez voir, j'ai commencé à
19 Union Montréal en deux mille quatre (2004), vous
20 allez en arriver ou je peux y aller?

21 Q. **[564]** Oui.

22 R. Oui?

23 Q. **[565]** On va y arriver mais peut-être juste
24 rapidement...

25 R. Oui.

1 Q. **[566]** Avant ça, on parle d'une rémunération de quel
2 ordre, là, temps partiel?

3 R. Oui, c'est que... comme je vous ai dit, c'est
4 environ trois à quatre mille dollars (3-4 000 \$)
5 par mois, en moyenne. Dès fois c'était plus, dès
6 fois c'était moins. Mais c'était des factures en
7 bonne et due forme.

8 Q. **[567]** Hum hum.

9 R. Plus TPS, TVQ. Puis j'ai payé mes impôts.

10 Q. **[568]** Et dans votre...

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire:

12 Q. **[569]** Et là vous parlez de quand vous êtes à temps
13 partiel pour Roche, pendant que votre épouse est
14 malade, vous recevez, de Roche, un trois à quatre
15 mille dollars (3=4 000 \$) par mois?

16 R. Oui, je pouvais tirer des honoraires pour du
17 travail que je faisais à temps partiel, comme ça,
18 et je facturais Roche, dépendant des priorités, du
19 nombre de jours, mais en moyenne trois à quatre
20 mille dollars (3-4 000 \$) par mois.

21 Q. **[570]** Vous ne travailliez uniquement que pour
22 Roche?

23 R. Oui, uniquement pour Roche, à ce moment-là.

24 Q. **[571]** Vous n'êtes pas un employé, là...

25 R. Non.

1 Q. **[572]** ... vous êtes un consultant recruté par
2 Roche?

3 R. Consultant, consultant, juste avec Roche puis
4 j'avais juste celui-là pour l'instant. Pas d'autres
5 pour l'instant.

6 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

7 Q. **[573]** Et cette période-là dure de... vous m'avez
8 dit automne, donc septembre deux mille trois (2003)
9 environ?

10 R. Oui, à peu près septembre deux mille trois (2003)
11 et jusqu'au mois d'avril deux mille quatre (2004),
12 lorsque j'ai... le maire m'a demandé aussi de
13 reprendre du... de reprendre l'organisation du
14 Parti, ça fait qu'il m'a offert de venir au Parti,
15 prendre ce mandat-là, de préparer deux mille cinq
16 (2005).

17 Q. **[574]** Donc, en avril deux mille quatre (2004), le
18 maire Tremblay vous appelle et vous offre de?

19 R. Bien, on s'est rencontrés mais moi, je savais
20 qu'il connaissait mon expertise, donc j'ai dit:
21 « Écoute, moi, je suis prêt, je suis disponible. »
22 Ils savent aussi que j'ai ma... mon épouse n'était
23 pas encore décédée, alors, donc, il a dit:
24 « Écoute, parfait, prends le temps de te préparer
25 comme il faut puis prépare-nous la campagne de deux

1 mille cinq (2005). »

2 Q. [575] D'accord.

3 R. C'est un peu ça, le mandat que j'avais.

4 Q. [576] Et le poste qu'on vous offre, c'est quoi,
5 exactement?

6 R. C'était directeur général du Parti.

7 Q. [577] Vous allez rester combien de temps directeur
8 général du Parti, à ce moment-là?

9 R. Avril deux mille quatre (2004) puis j'ai quitté en
10 avril deux mille huit (2008). À peu près quatre
11 ans.

12 Q. [578] Parfait. Donc, fin mars, peut-être, début
13 avril?

14 R. Oui, quelque chose comme ça, à peu près, oui, de
15 mémoire.

16 Q. [579] Et là, à ce moment-là, vous passez où?

17 R. Ah, là, je suis allé, je suis retourné au Parc
18 Jean-Drapeau. Alors, après vingt-cinq (25) ans.
19 Alors, je savais qu'il y avait un poste vacant de
20 directeur général. Donc, je connaissais le produit,
21 j'ai été approché à l'automne deux mille sept
22 (2007) par un chercheur de tête qui voulait combler
23 le poste. Donc, je suis allé, j'ai été invité, j'ai
24 passé des entrevues, trois heures, les C.V., les
25 concours et à un moment donné on m'a informé, j'ai

1 été retenu probablement à cause de mon expérience
2 aussi que j'avais de mil neuf cent quatre-vingt-
3 trois (1983) à mil neuf cent quatre-vingt-huit
4 (1988), je disais tout le temps, je vais retourner
5 finir ce que je n'avais pas eu le temps de finir.

6 Alors, donc, j'ai été là pendant quatre ans
7 au Parc Jean-Drapeau à essayer de brasser ça un
8 petit peu puis faire un peu le ménage puis
9 réorganiser ça, parce qu'il en avait besoin.

10 Q. **[580]** Juste pour la forme, c'est le comité exécutif
11 qui vous nomme?

12 R. Pas du tout. C'est la Société du Parc Jean-Drapeau,
13 elle a un conseil d'administration autonome qui
14 font des recommandations au comité exécutif. O.K.?
15 Et, exemple, que ce soit pour le, un PTI ou que ce
16 soit pour tous grands projets, parce que tout
17 appartient à la Ville. Donc, on préparait nous
18 autres aussi des sommaires décisionnels, là. Mais
19 dans mon cas, c'est que selon les statuts et
20 règlements de la Société, c'est que le conseil
21 recommande un directeur général au comité exécutif.
22 Comme le conseil, le président de conseil aussi
23 peut recommander des membres sur le conseil
24 d'administration. Mais c'est le comité exécutif qui
25 prend la décision finale en bout de ligne.

1 Q. **[581]** Oui, donc, c'est parce que vous avez un peu
2 devancé ma question, vous l'avez interprétée, mais
3 ce que je...

4 R. Désolé.

5 Q. **[582]** ... voulais dire c'est qu'il y a eu une
6 résolution qui vous a nommé?

7 R. Absolument. Une résolution, comité de sélection, un
8 comité de sélection qui m'a choisi, approuvé par le
9 conseil d'administration de la Société et entériné
10 par le comité exécutif.

11 Q. **[583]** D'accord.

12 R. C'est les étapes. Pardon.

13 Q. **[584]** Et ce mandat était pour combien de temps à
14 la...

15 R. J'avais un contrat de trois ans. C'est le genre
16 d'affaire un peu comme d'autres personnes, c'est à
17 contrat, pas de sécurité d'emploi, rien, c'est que
18 tu prends un contrat puis après trois ans on te
19 renouvelle, on ne te renouvelle pas.

20 (15:00:11)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[585]** Est-ce que vous saviez si vous étiez
23 plusieurs sur le...

24 R. Oui.

25 Q. **[586]** ... à postuler sur le poste?

1 R. Je pense que oui, on était trois ou quatre, ou
2 trois ou quatre ou cinq, mais je ne me souviens pas
3 qui c'était, par exemple, on était... j'étais loin
4 d'être seul.

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 Q. **[587]** D'accord.

7 R. Il a fallu que je me batte. J'ai oublié votre
8 question.

9 Q. **[588]** Non, vous êtes resté trois ans, c'est ça?

10 R. Oui, on avait un contrat de trois ans, je suis
11 resté quatre ans. Alors, ils m'ont signifié qu'ils
12 ne voulaient pas renouveler mon contrat
13 nécessairement et je suis demeuré une autre année
14 pour finir les dossiers puis la transition puis, à
15 un moment donné, ils ont dit : « Bon, le conseil a
16 pris la décision, là c'est terminé. »

17 Q. **[589]** D'accord. Et vous avez été remplacé,
18 j'imagine?

19 R. Oui, ils ont fait un concours, là, je ne sais pas
20 c'est qui.

21 Q. **[590]** D'accord.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[591]** Vous dites que vous avez dû vous battre, vous
24 battre comment?

25 R. Non, non, battre dans le sens qu'on était quatre,

1 cinq personnes en pitch, là, tu sais. Alors, battre
2 ça veut dire faire valoir tes compétences. Alors,
3 j'étais un redoutable vendeur, un organisateur et
4 j'avais réalisé des grandes choses à cette place-
5 là, tu sais. Alors, puis quand je suis revenu ça
6 n'a pas été trop long, c'est que les locaux des
7 employés étaient désaffectés, la place de la
8 natation était dangereuse et « pourrite ».

9 Il y a eu dans deux mille trois (2003) à
10 deux mille huit (2008), cinquante (50) bris
11 d'aqueduc au Parc Jean-Drapeau. L'électricité, pour
12 votre information, le Grand Prix deux mille dix
13 (2010) a fonctionné sur des génératrices, backup
14 généralices, ça c'était le Parc Jean-Drapeau. La
15 plus grande société d'état du Québec n'alimentait
16 pas le Grand Prix de formule 1, le cross de Canada,
17 c'est un peu le problème. Moi je le savais. Donc,
18 j'ai trouvé des solutions temporaires, mais
19 aujourd'hui je sais que c'est réglé. L'aqueduc,
20 l'égout, l'électricité. Voilà, c'était ça ma job.

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

22 Q. **[592]** Normalement je pense que c'est la fin de
23 votre C.V, aujourd'hui vous m'avez dit que depuis
24 mars deux mille douze (2012) qui est la fin de
25 votre contrat...

1 R. Deux mille douze (2012).

2 Q. **[593]** Bien, la fin de votre emploi?

3 R. J'ai eu un avis en deux mille douze (2012) que là
4 que vraiment mettait fin à mon entente. Après
5 quatre ans. Et il y a eu une quittance, une entente
6 entre les parties, puis qui est confidentielle, là.
7 Mais je n'ai jamais su pourquoi, mais en tout cas
8 qui est confidentielle.

9 Q. **[594]** Vous n'avez jamais su pourquoi?

10 R. Là, je veux dire, mon départ, parce qu'à un moment
11 donné ils ont dit : « On fait une entente
12 confidentielle. - Parfait. » Ça fait que chacun,
13 chacun gardait ses commentaires. Puis ils m'ont
14 fait une prime de départ puis j'ai quitté.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[595]** Vous deviez quand même avoir une petite idée?

17 R. C'est... comment dire? Tantôt je vous ai expliqué
18 rapidement, là, comment j'étais un brasseur, puis
19 un défonceur. Je ne défonce pas des portes
20 ouvertes.

21 Q. **[596]** C'est pour ça que je me dis que vous deviez
22 avoir une petite idée?

23 R. Oui, oui, non, parce que disons que je ne défonce
24 pas des portes ouvertes, je défonce des portes
25 fermées. Donc, j'ai vendu pas mal à la Ville, les

1 fonctionnaires, j'ai brassé pas mal, puis peut-être
2 que ça a dérangé quelques personnes. Parce que, je
3 veux dire, pour avoir ce que j'ai eu, là, il
4 fallait, il fallait déranger. Tout simplement. Moi
5 je vois ça comme ça. Puis je ne vois pas d'autre
6 chose.

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

8 Q. **[597]** D'accord. On pourra y revenir de toute façon
9 un peu plus tard. Là je suis sur le point de passer
10 à Union Montréal. Mais je pense que c'est aussi
11 l'heure de la pause.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Parfait.

14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15

16 REPRISE DE L'AUDIENCE

17 (15:33:07)

18 LA GREFFIÈRE :

19 Monsieur Christian Ouellet, vous êtes sous le même
20 serment.

21 R. Oui.

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire...

24 Q. **[598]** Bon après-midi Monsieur Ouellet. Alors, on
25 s'est quitté tout à l'heure à la pause, on allait

1 entrer... On venait de finir votre CV et on allait
2 entrer dans votre rôle à Union Montréal. Vous nous
3 avez brièvement dit un peu plus tôt que, en ce qui
4 concerne les circonstances de votre arrivée à Union
5 Montréal, que monsieur Tremblay vous avait demandé
6 de reprendre du service, si on peut dire. C'est
7 donc lui qui vous a recruté?

8 R. Non. Mettons, je lui ai offert mes services à
9 nouveau. Alors, il y a des personnes qui m'avaient
10 dit : « Écoute, tu pourrais peut-être reprendre du
11 service », et c'est comme ça que je l'ai rencontré.
12 Puis je lui ai offert mes services. Il a dit oui
13 tout de suite.

14 Q. **[599]** D'accord. Donc, c'est vous qui allez le...
15 qui avez pris l'initiative.

16 R. Oui, j'ai pris l'initiative, effectivement.

17 Q. **[600]** D'accord. Et quel traitement on vous offre à
18 votre arrivée chez Union Montréal?

19 R. Je pense que c'était de l'ordre de soixante-dix
20 (70), soixante-quinze mille (75 000). C'est loin un
21 petit peu. À peu près.

22 Q. **[601]** Si je vous suggère quatre-vingt-dix mille
23 (90 000)?

24 R. Ah, ça... C'est...

25 Q. **[602]** En deux mille quatre (2004), puis cent cinq

1 (105) en deux mille huit (2008)?

2 R. Vous ne vous trompez pas.

3 Q. [603] D'accord.

4 R. Vous ne vous trompez pas.

5 Q. [604] Votre travail, à ce moment-là, comme
6 directeur général, ça consiste en quoi?

7 R. D'abord, avant que je signe ce mandat-là, j'ai
8 regardé la constitution du parti, hmm, alors, et
9 c'est très... C'était bien important.
10 Essentiellement, si je le résume en cinq points,
11 là, qui est dans les statuts et règlements du
12 parti, Madame la Présidente, c'est d'abord, à
13 chaque année il faut que je propose un plan
14 d'action, à chaque année. L'exécutif, valider au
15 conseil général, et c'est ce qui prend force après.

16 Donc, plan d'action, c'est ce que j'ai
17 appris, tu sais, tu as un plan d'action, puis tu le
18 vends, puis tu le réalises, puis tu contrôles.
19 Alors, je l'ai présenté tout le temps. Donc, plan
20 d'action qui veut dire on travaille sur un
21 programme politique, on travaille à la Commission
22 des jeunes, on travaille à la Communauté, des
23 communautés culturelles, ça s'appelait à l'époque,
24 on fait notre financement, donc le plan d'action
25 regroupe tout ça. Donc, ça c'est la première chose

1 qu'il faut que je fasse à chaque année, c'est mon
2 job.

3 Puis deuxièmement, juste souligner deux
4 lignes importantes, c'est que voir à ce qu'une
5 comptabilité soit tenue, et s'assurer de
6 l'établissement de bilans et de budgets nécessaires
7 à une saine administration. Puis l'autre élément
8 important, parce que c'est ça que, c'était ça qui
9 était mon guide, voir à la production des rapports
10 requis par la loi. Alors je devais m'assurer, moi,
11 que... Quand j'ai signé cette entente-là, on me l'a
12 bien expliqué, c'est de m'assurer que ce soit, ça
13 soit bien fait, parce que je savais une chose,
14 Madame la Présidente : si les rapports au Directeur
15 général des élections n'étaient pas adéquats et
16 qu'il y avait la moindre erreur ou fraude, quoi que
17 ce soit, le chef du parti Union ne pouvait pas
18 siéger. Et dans mon cas, mon chef de parti était le
19 maire de Montréal. À ma connaissance, le maire de
20 Montréal n'a jamais été empêché de siéger. O.K.?
21 Donc, ça c'était ma responsabilité majeure. Donc,
22 essentiellement, c'est la vocation...

23 Q. [605] O.K. Donc, ça c'est la thé... C'est la
24 théorie... C'est ce qui est prévu par la charte du
25 parti.

1 R. Oui. Oui.

2 Q. [606] Maintenant, vous, on vous engage, vous.

3 R. Oui.

4 Q. [607] Vos services, j'imagine que vous avez vendu
5 vos services aussi, non seulement dans votre
6 travail en deux mille un (2001), mais, peut-être
7 même en vous expliquant avec le maire Tremblay,
8 mais vous, vous amenez quoi à Union Montréal?

9 R. Moi, ce que j'amène à Union Montréal, je vais
10 essayer de vous résumer, tantôt, ce que j'ai dit
11 rapidement, c'est que c'était mon expertise dans la
12 structure triangulaire qui s'en va jusqu'en bas. Ça
13 c'était mon expertise. Donc, c'est pour ça qu'ils
14 établissaient ça, parce que quand tu arrives à la
15 campagne, deux mille cinq (2005), si vous me
16 permettez une réponse additionnelle, c'est que
17 quand tu arrives à la campagne en deux mille cinq
18 (2005), le directeur général du parti, qui était
19 moi, devient l'organisateur de la machine. Le
20 directeur de cabinet du maire devient le directeur
21 de la campagne, et le directeur du cabinet du maire
22 adjoint responsable est responsable des
23 communications, et moi, de mon côté, le directeur
24 général devient le général en chef de l'opération
25 porte à porte. Alors donc, et ça, ils connaissaient

1 mon expertise là-dessus, et c'est pour ça que
2 j'avais écrit le fameux manuel ou mise à jour de
3 soixante-dix-huit (78), en fonction de la Ville de
4 Montréal. Donc, ça, ils le savaient, et c'est pour
5 ça qu'on voulait avoir surtout mes services.

6 Q. [608] D'accord. Donc, vous avez... Vous importez
7 une structure complète...

8 R. Yeah.

9 Q. [609] ... et vous contrôlez cette structure-là si
10 on peut dire?

11 R. Absolu..., oui, c'était ma job.

12 Q. [610] D'accord. C'est un travail exigeant?

13 R. J'avais une solide expérience, alors pour moi
14 c'était, tantôt j'ai dit durant que j'étais, je
15 secondais mon épouse, j'écrivais, ça fait que pour
16 moi j'avais toute mon expérience de vingt (20) ans
17 dans le domaine. Donc, j'ai réécrit, ce n'était pas
18 compliqué pour moi.

19 Q. [611] Donc, ce n'est pas un travail qui vous
20 demande beaucoup d'heures par semaine?

21 R. Non. Ce n'était pas un travail ardu pour moi.

22 Q. [612] Donc, à quatre-vingt-dix mille dollars
23 (90 000 \$) par année quand même ça vous occupe qu'à
24 mi-temps ou moins?

25 R. Bien non, je dirais, oui, oui, pas à mi-temps, mais

1 c'est parce qu'il faut être présent.

2 Q. **[613]** Hum, hum?

3 R. Même si ce n'est pas beaucoup d'ouvrage, être
4 présent, et là, tu rencontres les bénévoles, tantôt
5 je vous ai dit il y a trois mille (3 000) sections
6 de vote, donc, ça va prendre huit mille (8 000)
7 bénévoles pour faire une campagne électorale
8 tantôt, huit mille (8 000) par parti, ceux qui sont
9 organisés, là. Je sais comment ça fonctionne.

10 Alors, donc, c'est, on est un peu des
11 animateurs. Alors, tu rencontres les organisateurs,
12 tu les voies, tu les motives, objectifs, petit
13 mandat, beaucoup de monde. Alors, c'est un peu ça
14 le travail qu'on a à faire. Beaucoup de
15 représentations puis de motivation des troupes, une
16 fois que c'est planifié, il reste à vendre, là.
17 Alors, c'est un peu ça qu'on faisait durant cette
18 période-là intensive.

19 Q. **[614]** D'accord. En élection par contre les choses
20 changent, ça devient intensif?

21 R. Ah, bon, on s'entend, mais à partir de, après mon
22 épouse en deux mille quatre (2004), en deux mille
23 cinq (2005) je suis rentré au Parti, janvier, là,
24 puis là c'était les opérations de mise en place de
25 la structure jusqu'à l'élection.

1 Q. **[615]** O.K. Mais ça ça vous occupe combien de temps
2 par semaine?

3 R. Ah, c'était full, là, c'était « full-time ».

4 Q. **[616]** D'accord.

5 R. C'était « full-time » pas mal. C'est après que ça
6 ralentit. Parce qu'un parti politique qui est au
7 pouvoir a pas mal moins de travail à faire, là, tu
8 sais, ce n'est pas comme quand tu es dans
9 l'opposition.

10 Q. **[617]** D'accord. Donc, vous rentrez à Union Montréal
11 en deux mille quatre (2004), vous gardez la même
12 équipe qui est présente?

13 R. Oui, en deux mille quatre (2004), quand je suis
14 arrivé en avril, j'ai gardé, oui, effectivement la
15 même équipe, oui.

16 Q. **[618]** Qu'est-ce qui compose cette équipe?

17 R. À l'époque il y avait monsieur Louis Lewis qui
18 était le directeur des finances, il y avait
19 monsieur Bernard Trépanier qui était le directeur
20 du financement du Parti. J'avais un permanent,
21 monsieur Jean Bosco-Boursier, un solide
22 organisateur, et quel autre qui était là, là, je me
23 souviens, j'ai un petit blanc de mémoire, parce que
24 c'est un petit peu plus tard que monsieur Dumont
25 est arrivé, là. Mais, là, dans les principaux

1 c'était ceux-là. J'avais une secrétaire qui était
2 madame Tremblay, Shirley. Il y avait une personne à
3 la réception puis, ah oui, j'avais des permanents
4 jeunes, un permanent jeune, puis il y avait un
5 permanent pour la Commission des communautés
6 culturelles qui travaillait avec nous dans la
7 planification.

8 Q. **[619]** Quand vous dites un permanent jeune, vous
9 voulez dire pas qu'il est jeune, mais qu'il
10 s'occupait des jeunes?

11 R. Non, non, un jeune.

12 Q. **[620]** O.K. D'accord.

13 R. Un jeune étudiant à demi-temps qui venait s'occuper
14 de tout le travail de sollicitation, de rencontres
15 puis de motivation des jeunes.

16 Q. **[621]** D'accord. Vous allez structurer ces gens-là
17 autrement que comme ils... que de la façon dont ils
18 sont structurés à votre arrivée ou vous gardez
19 aussi l'organisation?

20 R. Non, bien, c'est-à-dire que moi comme j'étais là en
21 deux mille un (2001) puis après ça je suis reparti.
22 Donc, je ne sais pas comment c'était, comment ils
23 ont fait ça, mais moi je suis arrivé avec ma façon
24 de faire, c'est pour ça qu'on m'a engagé, hein!
25 Donc, j'ai reparti à zéro, j'ai, pas parti à zéro,

1 j'ai pris les gens qu'il y avait là, mais je les ai
2 fait travailler autrement...

3 Q. **[622]** D'accord.

4 R. ... en organisant de façon très structurée et des
5 contrôles.

6 Q. **[623]** Vous avez changé les attributions de qui que
7 ce soit?

8 R. Non, je n'avais pas changé les attributions, non.

9 Q. **[624]** Vous avez engagé des gens?

10 R. C'est les seuls que j'ai engagés quand je suis
11 arrivé en deux mille quatre (2004), deux mille cinq
12 (2005), c'est monsieur Martin Dumont. C'était la
13 seule nouvelle personne que j'ai engagé, à ce
14 moment-là. Et après ça, ça a été plus après
15 l'élection de deux mille cinq (2005) qu'il y a eu,
16 de mémoire, qu'il y a eu une personne de nouvelle.

17 Q. **[625]** Madame Chantal Bertrand?

18 R. Exactement.

19 Q. **[626]** Madame Bertrand, donc, vous l'avez engagé
20 seulement après l'élection?

21 R. Je pense que oui, mais je suis pas mal sûr de ça.
22 Parce qu'elle était déjà très impliquée dans les
23 arrondissements, bénévole et je crois que c'est
24 après l'élection, si ma mémoire est bonne.

25 Q. **[627]** D'accord. Donc, vous avez dit que monsieur

1 Lewis est le directeur des finances?

2 R. Oui.

3 Q. **[628]** Sa responsabilité à lui?

4 R. Directeur de l'administration, pardon.

5 Q. **[629]** De l'administration. D'accord.

6 R. Excusez-moi.

7 Q. **[630]** Qu'est-ce qu'il fait exactement?

8 R. C'est, il est responsable de tout le contrôle
9 financier, les budgets. Alors, c'est-à-dire qu'une
10 fois, parce que dans le plan que je propose au
11 Parti, à l'exécutif, il y a le budget annuel, il
12 l'est. Donc, on sait, il gère les opérations
13 annuelles et après ça il gère les argents
14 concernant toutes les entrées d'argent que ce soit
15 du financement ou les entrées de la Ville de
16 Montréal. Je vous expliquerai tantôt si vous
17 voulez...

18 Q. **[631]** D'accord.

19 R. ... comment ça marche.

20 Q. **[632]** Et monsieur Trépanier, lui, vous avez décrit
21 son poste comme étant directeur du financement?

22 R. C'est le directeur du financement. Donc, partant du
23 plan d'action que j'ai proposé, que j'ai préparé en
24 collaboration avec mes collègues, là, et je les ai
25 orienté là. Donc, là, une fois que ça c'est

1 approuvé, bon, la job de mon équipe de permanence
2 c'est de le réaliser, puis en fonction des
3 objectifs et des échéanciers.

4 Q. **[633]** D'accord. Donc, monsieur Trépanier fait quoi
5 exactement?

6 R. Monsieur Trépanier, lui, de son côté, une fois que
7 le plan d'actions est approuvé donc il est
8 responsable des campagnes de financement, de
9 planifier les activités. Alors, ça se fait en
10 collaboration avec toute l'équipe, mais donc s'il y
11 a des déjeuners de financement à faire, il
12 rencontrait aussi les associations
13 d'arrondissement, il rencontrait les élus un petit
14 peu.

15 Je vous dirais que quand arrive le
16 financement, là, c'est un peu toute la machine qui
17 est impliquée. Les permanents sont impliqués parce
18 que l'objectif, une fois que les élus, dans un plan
19 de communication, ils reçoivent une feuille puis
20 ses objectifs, puis t'as quatre ans pour le
21 ramasser. Ça fait que qu'est-ce que tu fais comme
22 permanent, bien, tu vas les voir « t'as-tu
23 commencé » puis quand, puis comment, puis les
24 outils puis... Bon. On leur donne tous les outils
25 de travail et là après ça, tu fais ton suivi puis

1 t'appelles puis tu pousses, ce que j'ai appelé
2 tantôt le contrôle, là. Constamment tu fais tes
3 suivis avec tes organisateurs et tes élus « t'es
4 rendu où dans le plan d'actions déposé », c'est de
5 même que ça fonctionne.

6 Q. **[634]** O.K. On va revenir un peu plus tard à
7 monsieur Trépanier.

8 R. O.K.

9 Q. **[635]** Juste avant qu'on passe à un autre sujet,
10 monsieur Trépanier, si je me rappelle bien, il a un
11 statut un peu particulier, il s'occupe aussi du
12 financement du maire, si je ne m'abuse.

13 R. Ce n'est pas un statut particulier nécessairement.
14 C'est que moi aussi je me suis occupé du
15 financement du maire, là...

16 Q. **[636]** D'accord.

17 R. ... t'sais, et les permanents du Parti se sont
18 occupés aussi du financement du maire parce que
19 c'est un tout, hein. Alors, donc t'as des
20 financements des dix-neuf (19) arrondissements qui
21 se font et il y a une ou deux ou trois activités
22 organisées pour la campagne du chef.

23 Q. **[637]** D'accord.

24 R. Parce que ce qu'il faut savoir, sur le plan légal,
25 c'est que le directeur général des élections

1 autorise comme dépenses, pour un Parti, et c'est
2 vrai pour Vision et c'est vrai pour Projet, tu as
3 le droit de dépenser un million (1 M\$). C'est six
4 cent cinquante mille (650 000 \$) à peu près pour le
5 chef et un million trois cent quelques mille
6 (1,3 M\$) pour les dix-neuf (19) arrondissements.
7 Ça, la Loi te permet de dépenser ça. Donc, c'est à
8 partir de ça qu'on se fixe des objectifs et qu'on
9 travaille pour ramasser le six cent mille
10 (600 000 \$) pour le chef et que les arrondissements
11 travaillent pour ramasser leur propre argent dans
12 leur arrondissement.

13 Q. **[638]** D'accord. On va regarder maintenant, vous
14 allez séparer l'organisation de la récolte de fonds
15 en zone géographique. Comment ça fonctionne
16 exactement, comment dire, l'implantation de votre
17 plan?

18 R. O.K. Moi, quand je suis arrivé, d'abord, comme je
19 vous ai dit, je suis arrivé en... j'ai fait un
20 petit passage en deux mille un (2001), mais quand
21 je suis arrivé, j'ai regardé un petit peu, puis
22 j'étais habitué de faire ça dans mon autre vie, un
23 système de contrôle, comment que ça fonctionne puis
24 qui fait quoi puis qui contrôle quoi.

25 Alors, donc là, quand j'ai vu qu'il se

1 ramassait de l'argent, mais ce n'était pas très
2 bien structuré, c'est là que j'ai voulu
3 implanter... j'ai implanté les fameuses... ce que
4 j'appelle les trois grandes activités bénéfiques
5 régionales. Parce que, moi, la Ville de Montréal
6 est divisée en trois, l'est, l'ouest et le centre.
7 J'avais des permanents comme ça. Ça fait qu'on a
8 organisé trois grandes activités bénéfiques communes
9 pour tous les arrondissements. Donc, on l'a mise à
10 chaque année. Ça, ça permettait pendant trois ans
11 aux gens de ramasser leur argent.

12 Q. **[639]** Vous avez un permanent qui est attribué à
13 chaque zone géographique.

14 R. Oui. À l'époque, oui, oui.

15 Q. **[640]** Qui s'occupe de quelle zone?

16 R. Monsieur Bosco, c'était l'ouest et il y a eu une
17 secousse monsieur... C'est pour ça, il y a un petit
18 bout, à un moment donné j'ai roulé pas de permanent
19 là, mais il y avait... mais il y avait monsieur...
20 j'oublie son nom, là. Mon doux! Parce que j'ai un
21 blanc de mémoire, qui s'occupait plus de l'est de
22 Montréal. Et après ça, c'est madame Landry qui est
23 arrivée un petit peu plus tard prendre... Mais, je
24 ne suis pas capable de me rappeler.

25 Monsieur Dumont quand il est arrivé, bien,

1 il avait pris le centre et à un moment donné, après
2 l'élection, bien là, on diminue la permanence, puis
3 j'avais regroupé en deux... j'avais divisé le Parti
4 en deux et non en trois à ce moment-là.

5 Q. **[641]** Madame Landry, il s'agit de qui?

6 R. Madame Landry!

7 Q. **[642]** Vous parlez de madame Bertrand!

8 R. Ah! Madame... Qu'est-ce que j'ai dit?

9 Q. **[643]** J'ai entendu Landry.

10 R. Excusez-moi.

11 Q. **[644]** D'accord.

12 R. C'est madame Bertrand.

13 Q. **[645]** Donc, il n'y a personne pour l'est.

14 R. C'est que quand Martin Dumont est entré en
15 fonction, c'était lui qui s'occupait de l'est, mais
16 il y en avait un autre avant. J'ai un blanc de
17 mémoire. Désolé. Il a été directeur général avant
18 moi du Parti. Mais là, j'oublie son nom, là.

19 Q. **[646]** D'accord.

20 R. J'oublie son nom. Alors, quand je suis arrivé, il
21 s'est occupé encore d'une partie là, puis il s'est
22 présenté candidat, donc il a quitté. C'est pour ça
23 que monsieur Dumont est venu là, il y a toute cette
24 transaction-là, là. Il était là, je l'ai remplacé.
25 Il a fait un bout de temps dans l'est, après ça il

1 a quitté. Oui. Je me souviens là qu'il s'est
2 présenté candidat dans Ahuntsic-Cartierville. Et
3 là, monsieur Dumont est venu nous rejoindre au
4 Parti à ce moment-là.

5 Q. **[647]** Vous vous souvenez que monsieur... on a parlé
6 tantôt brièvement de monsieur Trépanier. Je vous ai
7 dit qu'on y reviendrait plus tard, mais là j'en
8 glisse un mot en passant. Monsieur Trépanier, par
9 contre, si je ne m'abuse, pour Saint-Léonard, a un
10 rôle à jouer en particulier.

11 R. Bien, ce que j'ai compris avec le temps, il avait
12 une bonne relation avec monsieur Zampino, il va de
13 soi. Donc, il s'occupait de Saint-Léonard depuis
14 des années.

15 Q. **[648]** Hum, hum.

16 R. Alors, donc oui, il s'occupait de financement à
17 Saint-Léonard puis... Voilà!

18 Q. **[649]** D'accord. Donc, il y a l'implantation de la
19 structure. Si je ne m'abuse, vous avez aussi mis en
20 place des... bien, importé des activités de
21 financement. Vous avez parlé des trois grandes
22 régionales?

23 R. Oui. Oui.

24 Q. **[650]** Vous avez glissé un mot, tout à l'heure, de
25 petits déjeuners.

1 R. Oui.

2 Q. **[651]** Si je me souviens bien, ça aussi, a priori,
3 c'est...

4 R. Oui. Oui, parce que comme je vous disais, ce n'est
5 pas juste monsieur Trépanier qui s'occupait du
6 financement. Moi j'ai initié des petits déjeuners
7 avec le maire de Montréal, c'était au Club Saint-
8 Denis, alors c'était des déjeuners, alors chacun y
9 allait avec ses contacts, et alors les gens étaient
10 invités à venir déjeuner. Alors, c'est là que tu
11 déposais ton chèque, et qu'il y avait le chapeau
12 pour ceux qui voulaient mettre de l'argent dans le
13 chapeau. Donc, on en a tenu une dizaine, à peu
14 près, mais c'est...

15 Q. **[652]** On va y venir dans le détail.

16 R. O.K.

17 Q. **[653]** Avant ça, le financement se divise en deux
18 grandes catégories, de ce que j'ai cru comprendre,
19 là. Vous me corrigerez si je me trompe. Financement
20 sectoriel d'un côté, financement populaire de
21 l'autre. Est-ce que ça correspond aussi à votre
22 vision des choses?

23 R. Oui oui. D'abord, le financement populaire était
24 bien important, parce qu'aussi il y avait des
25 petites activités de chaque arrondissement. Un

1 spaghetti, une réunion, c'était... C'était
2 statutaire. Donc, il y avait des petites activités
3 de financement populaire, et il y avait les trois
4 grandes régions, puis il y avait la campagne du
5 chef. Grosso modo.

6 Puis ce qu'il est important de se rappeler,
7 dans ces petites activités-là, c'est que les
8 gens... J'ai oublié... Parce que les élus aussi,
9 les élus devaient participer à leur propre campagne
10 de financement. Donc, si... C'était bien important,
11 parce qu'il fallait que tu fasses ton chèque, donc
12 ça faisait partie de leurs activités
13 d'arrondissement.

14 Q. [654] D'accord. Et la distinction principale d'un
15 financement populaire et d'un financement, disons,
16 plus... de type sectoriel, c'est quoi exactement?

17 R. Bof! Sectoriel, c'est parce que tu peux donner un
18 montant de mille dollars (1 000 \$) maximum, hein,
19 c'était ça la loi à l'époque. Donc, en fait,
20 souvent on faisait des activités sectorielles...
21 Comment je vous dirais... Les trois grandes étaient
22 des activités un peu sectorielles. Parce que, tu
23 sais, tu avais, dans l'ouest, mettons, douze (12)
24 arrondissements qui vendaient leur carte, alors
25 j'appelle ça une activité sectorielle que moi

1 j'avais planifiée à l'époque. Alors, ça c'est le
2 sectoriel, puis le petit populaire, il se fait au
3 niveau de plus l'arrondissement.

4 Q. **[655]** O.K. On s'entend aussi que, fondamentalement,
5 la différence, c'est, il y a aussi que le prix pour
6 accéder à l'activité...

7 R. Oui oui. Parce que moi, ce que j'avais voulu faire
8 aussi, c'est que les billets se vendaient seulement
9 deux cents dollars (200 \$). Tu achetais un billet à
10 deux cents dollars (200 \$). Donc, ce n'était pas du
11 financement populaire, là, tu sais, à deux cents
12 dollars (200 \$), pour plusieurs, puis c'est ça qui
13 est important, là, de... Ce n'est pas, ce n'était
14 pas mille piastres (1 000 \$) du billet, là. Et moi
15 j'ai toujours fait des affaires, deux cents dollars
16 (200 \$) du billet, ou des petites activités
17 bénéfice dans les arrondissements.

18 (15:50:45)

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. **[656]** Donc, le financement populaire, les billets
21 se vendent deux cents dollars (200 \$). C'est ça?

22 R. C'est dans les trois grandes activités, O.K.,
23 regroupées par région. C'était... Je me souviens,
24 j'avais fait imprimer des billets. Vous avez dû en
25 trouver quelque part. C'était deux cents dollars

1 (200 \$) maximum.

2 Q. **[657]** C'était les trois grandes activités que
3 vous...

4 R. Les trois grandes activités étaient toujours deux
5 cents (200). Je l'ai fait pendant deux ans, pendant
6 que j'étais là...

7 Q. **[658]** Cet argent-là, il était destiné pour
8 permettre les dépenses du maire? C'est ça qu'on
9 dit?

10 R. Non.

11 Q. **[659]** Non?

12 R. Non. Ça c'était, les arrondissements ramassaient
13 leur argent, là.

14 Q. **[660]** O.K.

15 R. Pour le maire, c'était la grande activité de
16 monsieur Zampino, qu'il organisait une fois par
17 année, qui était une tradition depuis avant que
18 j'arrive, là.

19 Q. **[661]** Et là c'était mille dollars (1 000 \$) le
20 billet.

21 R. Bien, il y avait des cinq cents (500).

22 Q. **[662]** Il y en avait des cinq cents (500)?

23 R. Ah oui oui oui, ce n'était pas...

24 Q. **[663]** Et là, c'est ce que vous appelez du
25 financement sectoriel, là.

1 R. Oui. On pourra l'appeler comme ça, là. C'est...

2 Q. [664] Secteur étant défini entrepreneurs de
3 construction puis firmes de génie civil ou bien...

4 R. Ce n'est pas ça que j'ai dit.

5 Q. [665] Non?

6 R. Non, ce n'est pas ça que j'ai dit.

7 Q. [666] Non non, mais sectoriel, comment vous
8 définissez sectoriel?

9 R. Ah non mais sectoriel, c'est parce que c'est un mot
10 qu'on utilise. J'aurais pu dire la... Moi
11 j'appelais ça la campagne du chef, là. Ce n'est pas
12 compliqué. Donc, la campagne du chef, tu viens,
13 achètes des billets, puis tu fais ton don à ce
14 moment-là. Quand les gens arrivent à la table, tu
15 fais ton don. Mille (1 000), cinq cents (500),
16 quatre cents (400), trois cents (300), et il y
17 avait toujours le chapeau, à chacune de ces grandes
18 manifestations-là.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. [667] Mais, sectoriel, Monsieur Deschamps (sic),
21 vous deviez avoir quand même une autre définition,
22 là. Si ça avait été le souper du chef, ou
23 l'activité du chef, vous l'auriez dit. Sectoriel,
24 ça dit ce que ça veut dire. Par secteur, non?

25 R. Bien, les trois grandes étaient des activités de

1 secteur. C'était des régions. Donc, activités
2 sectorielles. Puis celle du maire, ça en... Parce
3 que c'est un terme que j'utilisais en mil neuf cent
4 soixante-dix-huit (1978), là. Ce n'est pas récent,
5 là, sectoriel, là. Alors, à l'époque, en mil neuf
6 cent soixante-dix-huit (1978), j'organisais des
7 déjeuners avec le chef du parti. On appelle ça une
8 activité sectorielle. Mais tu donnais cent piastres
9 (100 \$). Il faut faire attention à la description.
10 Alors, c'était vrai en soixante-dix-huit (78),
11 j'utilisais ce terme-là. Je l'utilise encore
12 aujourd'hui, là.

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. **[668]** Pour qu'on se démêle un peu dans tout ça,
15 là...

16 R. Oui.

17 Q. **[669]** Là, vous dites il y a trois grandes activités
18 où vous avez des regroupements d'arrondissements.

19 R. Oui.

20 Q. **[670]** Bon. Ça c'est trois. Après ça vous avez une
21 grande activité pour le chef.

22 R. Oui.

23 Q. **[671]** Puis après ça il y a d'autres activités qui
24 sont organisées par les arrondissements, mais là
25 vous n'êtes pas impliqué, vous, dans ça.

1 R. Ah non. C'est que là, c'est que quand c'est plus
2 petit comme ça, les arrondissements, l'organisme
3 sont... Ils ont tous les outils. Ma job, c'est leur
4 donner les outils. Les permanents vont les
5 rencontrer dans leur région. Donc, s'il y a un
6 spaghetti, un déjeuner, un cocktail
7 d'arrondissements, on leur apporte le soutien et
8 les gens les organisent.

9 Q. [672] Mais c'est les arrondissements qui les
10 organisent eux-mêmes?

11 R. Absolument.

12 Q. [673] Donc, là, on peut dire qu'il y a trois
13 catégories d'activités?

14 R. Exactement.

15 Q. [674] Il y a des activités pour le chef, trois
16 grandes activités, des regroupements, par
17 regroupement d'arrondissements?

18 R. Exactement.

19 Q. [675] Puis des activités organisées directement par
20 les arrondissements...

21 R. Exact.

22 Q. [676] ... mais avec votre support, c'est ça?

23 R. Exactement.

24 Q. [677] Merci.

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Q. **[678]** Si madame Blanchette peut mettre à l'écran,
3 l'onglet numéro 3, le document qui soit à l'onglet
4 numéro 3. Monsieur Ouellet...

5 R. Hum, hum.

6 Q. **[679]** ... est-ce que vous avez déjà vu un document
7 de cette nature-là?

8 R. Absolument.

9 Q. **[680]** Est-ce que vous pouvez me décrire exactement
10 ce que c'est?

11 R. C'est que dans le..., d'abord c'est un certificat
12 de solliciteur. O.K. Ce qui veut dire c'est que
13 tout le monde qui font du financement doivent avoir
14 ce certificat de solliciteur, là. O.K.

15 Q. **[681]** Donc, celui-là c'est le vôtre?

16 R. Absolument. Je ne savais pas que vous l'aviez
17 trouvé.

18 Q. **[682]** Pour deux mille un (2001), si je ne m'abuse,
19 parce que si on descend un peu plus bas?

20 R. Je ne sais pas si c'est pour deux mille un (2001).
21 Sept (7) mai, exactement.

22 Q. **[683]** Donc, ça sous-entend que vous-même pendant la
23 période de deux mille un (2001) avez amassé des
24 fonds, donc, pour Union Montréal?

25 R. C'est-à-dire que...

1 Q. [684] Vous étiez autorisé?

2 R. Oui, j'étais autorisé.

3 Q. [685] D'accord. Ça marche.

4 R. Parce que c'était bien important moi tous les
5 permanents, toute mon équipe qui touchait à de
6 l'argent, peu importe, tu la ramasses toi-même ou
7 tu l'as fait ramasser, je voulais que tous les gens
8 aient entre leurs mains ce certificat-là.

9 Q. [686] O.K. Qui doit avoir ce certificat-là en
10 théorie?

11 R. Bien oui, moi sur ça, j'insistais, moi c'est que
12 tous ceux qui travaillaient avec moi, un peu comme
13 moi, parce que souvent mes gens n'en ramassaient
14 des sous. Donc, tu étais mieux d'avoir ton
15 certificat de solliciteur.

16 Q. [687] Donc, en théorie toute personne qui accumule,
17 qui amasse ou qui récolte de l'argent pour le
18 bénéfice...

19 R. C'est la loi.

20 Q. [688] ... d'Union Montréal?

21 R. C'est la loi. Puis c'est pour ça que dans le manuel
22 d'organisation que je vous ai parlé l'autre jour,
23 il y a un chapitre à la page, là, c'est marqué -
24 Responsabilités du financement, puis c'est très,
25 très bien écrit. Ce que vous retrouvez là, j'avais

1 un modèle.

2 Q. [689] Oui?

3 R. J'avais un modèle dans, et que tout le monde a reçu
4 et il fallait que tu respectes la loi.

5 Q. [690] Si on regarde ici, on voit que c'est marqué
6 du sept (7) mai deux mille un (2001) à..., là,
7 c'est laissé en blanc. En théorie, il y a une date
8 de début, une date de fin, si je ne me trompe?

9 R. Là, mais là, je ne me rappelle pas de ça.

10 Q. [691] C'est possible, c'est juste un exemple, s'il
11 porte votre nom effectivement?

12 R. Oui, c'est parce que normalement c'est à chaque
13 année.

14 Q. [692] D'accord.

15 R. Tu sais, à un moment donné, qu'on parte une
16 campagne, tu ne le... ce n'est pas un certificat de
17 solliciteur à vie. C'est l'année de ta campagne, tu
18 donnes tes outils et les gens travaillent. L'autre
19 année, tu es supposé de recommencer.

20 Q. [693] Donc, tu renouvelles à chaque année?

21 R. Normalement, c'est comme ça, c'est selon...

22 Q. [694] D'accord. Et j'imagine que ces certificats-là
23 c'est annuel si besoin est?

24 R. C'est que c'est sûr que ça s'annule si tu ne
25 l'utilises pas.

1 Q. **[695]** Vous avez parlé tout à l'heure des billets de
2 cocktail?

3 R. Oui.

4 Q. **[696]** Si vous vendez... si quelqu'un vend des
5 billets de cocktail il lui faut donc un certificat
6 de solliciteur?

7 R. Normalement, oui. Normalement.

8 Q. **[697]** Quand vous dites normalement oui, parce
9 que...

10 R. Bien normalement oui, c'est la loi.

11 Q. **[698]** D'accord. Ça arrive que quelqu'un?

12 R. Il se peut, tu sais quand je disais tantôt, il se
13 peut dans une organisation quand tu es rendu à
14 trois, quatre mille (3 000-4 000) personnes, il y a
15 peut-être quelqu'un qui ne l'ait pas signé, qui ne
16 l'ait pas eu, ça peut arriver. Ça peut arriver, je
17 ne peux pas vous dire que c'est un pur à cent pour
18 cent (100 %). Ça peut arriver qu'il y en ait
19 quelques-uns qui n'aient pas eu leur certificat
20 entre les mains. Ça pourrait arriver.

21 Q. **[699]** Est-ce que vous vous souvenez si c'est arrivé
22 qu'on corrige la situation par la suite?

23 R. Non, pas de mémoire, pas de mémoire.

24 Q. **[700]** D'accord.

25 R. Parce que j'en faisais des documents de vente comme

1 ça.

2 (15:56:31)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[701]** Dans ce temps-là comment vous faisiez parce
5 que vous insistez beaucoup sur le fait que c'était
6 la loi?

7 R. Oui.

8 Q. **[702]** Alors, ce qui veut dire que vous deviez donc
9 avoir des mesures de contrôle pour savoir d'où
10 provenait l'argent, combien il ramassait et combien
11 il remettait?

12 R. O.K. Donc, parce qu'à un moment donné si
13 l'organisateur d'un arrondissement, son certificat,
14 il a son document puis tout ça, et il y a cinq, six
15 personnes qui lui donnent un coup de main. Alors,
16 il a un de ses amis qui dit : « Écoute, ma femme et
17 moi on va te donner deux cents piastres (200 \$) ».
18 Il a ramassé deux cents piastres (200 \$) puis il
19 l'amène à l'organisateur. Ce qui est important
20 c'est le chèque. Le chèque fait selon la loi. Mais
21 où, c'est dans ce sens.

22 Q. **[703]** Mais il pouvait y avoir de l'argent liquide
23 aussi?

24 R. Cent dollars (100 \$), c'est cent dollars (100 \$) et
25 moins.

1 Q. [704] C'est ça. Alors, donc, quelles étaient les
2 mesures de contrôle que vous preniez pour savoir
3 combien d'argent liquide était ramassé et combien
4 d'argent liquide était remis?

5 R. Selon la loi c'est que tu es, puis c'était la
6 directive de tout le monde, tu as des livrets de
7 reçu là, du Parti qui étaient faits en
8 collaboration avec le directeur général des
9 élections. Tout don doit être...

10 Q. [705] Je comprends, mais quand c'était la personne
11 n'avait pas son attestation?

12 R. Oui. Bien si elle l'a donné à l'organisateur qui a
13 son attestation, qui a son livret, bien il a
14 ramassé le vingt piastres (20 \$), il a fait le
15 reçu. Vous comprenez, ça pouvait arriver ça. Ça
16 pourrait arriver. Ça pourrait arriver.

17 Q. [706] O.K.

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

19 Q. [707] Donc, si je fais un peu le suivi, si
20 quelqu'un de non autorisé, disons, amenait une
21 quantité d'argent liquide X à quelqu'un qui, lui, a
22 son certificat de solliciteur, il faisait quoi?

23 R. Une quantité liquide, en bas de cent piastres
24 (100 \$).

25 Q. [708] Bien, c'est-à-dire que ça peut être plusieurs

1 dons de cent dollars (100\$) là.

2 R. Ça peut être plusieurs dons de cent dollars
3 (100 \$).

4 Q. **[709]** S'il a récolté de l'argent de tierces
5 personnes alors qu'il est... On s'entend que si
6 c'est lui le donateur, il n'a pas besoin de
7 certificat.

8 R. On s'entend.

9 Q. **[710]** Mais, si c'est un solliciteur non autorisé
10 accidentel...

11 R. C'est ça. Mais, si quelqu'un voulait... Comment je
12 dirais ça, comme dans toute organisation là, hein!
13 Si quelqu'un voulait nous passer un sapin, c'est
14 sûr qu'il pouvait passer un sapin.

15 Q. **[711]** D'accord.

16 R. On s'entend là-dessus là, mais on était assez
17 rigoureux. C'est pour ça quand je vous ai dit que
18 tous nos rapports qu'on faisait, quand tu donnais
19 dix dollars (10 \$), il y avait un reçu d'imprimé.
20 Et moi, ce que j'ai surveillé, c'est qu'à chaque
21 année que j'ai été là, j'en ai fais trois, le
22 directeur général des élections débarquait chez
23 nous, passait tous les dossiers au peigne fin, puis
24 il repartait avec nos chiffres, puis il n'y a
25 jamais eu de rapport négatif. Donc, moi, mon

1 travail, c'était de m'assurer que ce soit bien fait
2 et je pense que ça a été très bien fait.

3 Q. [712] D'accord. On va passer maintenant, aux trois
4 grandes... Donc, vos trois grandes activités de
5 financement annuelles dont vous avez parlé tout à
6 l'heure...

7 R. Hum, hum.

8 Q. [713] ... donc il y en avait une pour l'est, une
9 pour l'ouest et une pour le centre...

10 R. Hum, hum.

11 Q. [714] ... si je vous suis correctement.

12 R. Absolument.

13 Q. [715] C'est vous qui les organisiez?

14 R. Disons que ça faisait partie du plan que je
15 préparais à chaque année. On annonçait, on
16 déclarait qu'il y aurait trois grandes activités,
17 les billets sont à deux cents dollars (200 \$) et
18 c'était prévu à l'automne. Et là après ça, on
19 trouvait des dates avec les arrondissements. Et là
20 parce que pour imprimer une carte numérotée, ça
21 prend un lieu et une date, et toutes les cartes
22 étaient numérotées pour le contrôle. Alors, si on
23 te donnait cent (100) cartes, puis t'en vendais
24 rien que cinquante (50), il fallait que tu me
25 donnes les autres, là. Tu ne t'en vas pas... O.K.

1 Donc, dans ce sens-là, monsieur Lewis avait un
2 excellent contrôle avec monsieur Deschamps sur
3 cette partie-là.

4 Q. [716] D'accord. Donc, ce sont eux qui s'occupaient
5 de l'impression à numérotation et le suivi des
6 cartes.

7 R. Oui. Monsieur Lewis s'occupait beaucoup de
8 l'impression des documents, la numérotation et son
9 contrôle, là. Alors, s'il y avait, je ne sais pas
10 combien en circulation, peut-être mille, mille cinq
11 cents (1 000-1 500) cartes en circulation, elles
12 sont numérotées, puis on sait à qui qu'on les
13 donne.

14 Q. [717] Ce que je comprends, c'est que ces activités
15 annuelles, ces trois grandes régionales, comme je
16 pense que vous avez dit tout à l'heure...

17 R. Oui. Oui.

18 Q. [718] ... on parle d'environ quinze cents (1 500)
19 cartes.

20 R. À peu près parce qu'on imprimait, de mémoire, à peu
21 près cinq cents (500), là, par événement là parce
22 qu'on prenait des salles qui en contenaient cinq
23 cents (500), ça fait que ça devait être dans les
24 alentours de cinq cents (500) par...

25 Q. [719] Alors, c'est un total pour les trois, ce

1 n'est donc pas...

2 R. Non, non, non. T'as une salle de cinq cents (500),
3 donc cinq cents (500), cinq cents (500), cinq cents
4 (500).

5 Q. **[720]** D'accord. Quinze cents (1 500) pour les trois
6 activités.

7 R. Environ.

8 Q. **[721]** O.K. Ça se tenait où ça habituellement?

9 R. Mon doux! Ça se décidait par mon équipe là, il y en
10 avait... bien, une dans l'est puis une dans l'ouest
11 puis une... mais je ne me souviens pas par coeur,
12 je dois vous l'avouer.

13 Q. **[722]** De mémoire.

14 R. Ah! Mon doux. Mon doux! Là, là, c'était dans des
15 hôtels ou des grandes salles. Souvent c'étaient des
16 salles populaires, ça coûtait moins cher, une
17 grande salle, mais... Ah! Mon Dieu, si vous me
18 demandez des noms, je ne suis pas capable de vous
19 le dire.

20 Q. **[723]** Et l'activité comme telle consistait en quoi?

21 R. C'est tout simplement... Moi, il y avait un
22 scénario, il y avait toujours... il y avait un MC
23 qui animait « bonjour, bienvenue ». Et dès le début
24 - puis, moi, j'en ai fait plusieurs - dès le début
25 je rappelais la Loi, hein, donc... Et j'informais

1 parce que la Loi m'obligeait de faire ça, je
2 m'informais que tous ceux qui vont faire des dons
3 anonymes - c'était dans la Loi - le méga chapeau,
4 là, pesant en bois là avec... était toujours à
5 l'accueil. Et moi, je devais, par la Loi, le
6 mentionner parce qu'une activité, c'est marqué dans
7 la Loi là, une activité bénéfice politique, il faut
8 que tu dises... Ça fait que c'est ce qu'on faisait
9 à chacune des activités-là. J'en ai fait quelques-
10 unes là.

11 (16:01:52)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[724]** Est-ce que le Rizz vous rappellerait quelque
14 chose?

15 R. Le Rizz, ça, c'était plus monsieur... la campagne
16 du chef.

17 Q. **[725]** Ça, vous vous souvenez de ça.

18 R. Ça, bien oui, j'avais assisté à deux au moins.

19 Q. **[726]** Et les autres hôtels?

20 R. Pardon?

21 Q. **[727]** Les autres hôtels où ça se tenait, les autres
22 endroits?

23 R. Mais, c'est pour ça... Oui, mais là, ça, je ne suis
24 pas capable de m'en rappeler.

25 Q. **[728]** Vous avez parlé du club Saint-James.

1 R. Non. Moi, je n'ai jamais été...

2 Q. [729] Le Saint-Denis. Non, Saint-Denis.

3 R. Ah! Saint-Denis, c'était quand on a...

4 Q. [730] Saint-Denis, excusez-moi. Saint-Denis.

5 R. Saint-Denis, c'est lorsque j'avais initié pour une
6 année une dizaine de petits déjeuners avec le
7 maire, ça s'est fait au Club Saint-Denis, mais ça
8 n'a pas rapport aux trois grandes activités.

9 (16:02:25)

10 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

11 Q. [731] Mais là, je n'ai pas eu la réponse. On va
12 revenir aux petits déjeuners dans un tout petit
13 instant.

14 R. Oui.

15 Q. [732] Mais, je n'ai pas eu de réponse. Vous avez
16 décrit là le... comment dire, le laïus que vous
17 faites aux invités quand ils arrivent.

18 R. Oui.

19 Q. [733] Mais, c'est quoi l'activité en tant que
20 telle?

21 R. O.K.

22 Q. [734] Les gens payent deux cents dollars (200 \$)
23 pour quoi?

24 R. Ah! C'est un cocktail bénéfice. O.K.

25 Q. [735] D'accord.

1 R. C'est un cocktail avec bouchées debout, that's it,
2 tu ne t'assoies pas. Ça ne durait jamais plus
3 qu'une heure, O.K., à peu près une heure. Alors,
4 donc, moi, c'était le mot de bienvenue. Il y avait
5 un représentant de la région, mettons un élu de la
6 région qui prononçait quelques mots et le discours
7 du chef et après ça, jaser.

8 Q. [736] D'accord.

9 R. Alors, c'était un cocktail dînatoire, puis ça
10 prenait... « Short and sweet », là. Une heure, puis
11 tout le monde debout, pas de table, ça fait que tu
12 ne peux pas... On ne peut pas être debout quatre
13 heures, là, tu sais? C'est un peu le truc. Alors
14 donc, après ça les gens retournaient chez eux, puis
15 voilà.

16 Q. [737] Donc, c'est une activité de réseautage. Ce
17 n'est pas... Il n'y a pas de spectacle, il n'y a
18 pas de...

19 R. Non, non, non, non, non.

20 Q. [738] D'accord.

21 R. Réseautage, je dirais, c'est mon activité de
22 financement pour le parti.

23 Q. [739] Oui, mais les gens qui viennent, eux...

24 R. Ah bien oui. C'est sûr qu'il y a toutes sortes de
25 monde dans ces activités-là, on s'entend là-dessus.

1 Q. **[740]** D'accord. Là, les achats de billets,
2 essentiellement, se font comment? Vous, vous avez
3 dit tout à l'heure qu'il y avait une mesure de
4 contrôle pour s'assurer que vous donniez à une
5 personne tant de billets.

6 R. Donc, monsieur Lewis, qui s'occupait un peu de
7 coordonner cette activité-là, il préparait ses
8 piles de billets par... En fait, ce n'était pas
9 compliqué. C'était mathématique, hein? Ça fait que
10 tu avais cinq cents (500) billets à donner à une
11 activité, il y avait mettons huit arrondissements,
12 on « splittait » ça, on avait chacun cinquante (50)
13 à vendre, et monsieur Lewis envoyait avec une note,
14 de mémoire, là, ou on remettait, via les
15 permanents, ton enveloppe de tes cinquante (50)
16 cartes, puis ça faisait comme ça.

17 Q. **[741]** D'accord. Et qui est-ce qui achète ces
18 billets-là, à votre connaissance?

19 R. Toutes sortes de monde.

20 Q. **[742]** Toutes sortes de monde?

21 R. Oui. Là, je ne pourrais pas vous donner... vous
22 dire qui. Toutes sortes de monde achète des
23 billets.

24 Q. **[743]** Des entreprises achètent ces billets-là?

25 R. Bien, des entreprises, il faut faire attention, là.

1 Parce qu'à deux cents piastres (200 \$), là, c'est
2 un chèque personnel.

3 Q. [744] D'accord.

4 R. Ça c'est sûr. Parce que moi j'ai vu, une couple de
5 fois, des erreurs, des chèques d'entreprise, mais
6 la loi dit, - il faut que tu les retournes. C'est
7 marqué icitte, donc immédiatement on retournait les
8 chèques, puis... On courait après, là, dis-lui,
9 là... Ça fait qu'on a demandé souvent à des gens de
10 changer leurs chèques pour des chèques personnels.
11 Mais c'était toujours un chèque personnel de deux
12 cents piastres (200 \$).

13 Q. [745] Quand vous dites vous avez demandé à des gens
14 de changer leurs chèques pour des chèques
15 personnels...

16 R. Non, parce que monsieur Lewis, quand il recevait
17 des...

18 Q. [746] Oui?

19 R. Quand on... Mettons qu'il t'arrive le rapport.

20 Q. [747] Oui.

21 R. Parce que, à la table du cocktail, là, les gens
22 arrivent avec toutes leurs enveloppes, puis on
23 compile, puis on ramasse.

24 Q. [748] Hum, hum.

25 R. Tu t'en vas au siège social du parti le lendemain

1 puis tu fais le décompte. Tu t'aperçois qu'il y a
2 un chèque de compagnie, tu appelles le gars, tu le
3 retournes, puis j'envoie quelqu'un chercher son
4 chèque s'il veut continuer de donner...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [749] Quel gars vous appeliez?

7 R. Nos permanents. Pardon?

8 Q. [750] Quel gars vous appeliez?

9 R. Non, c'est que le monsieur qui a fait un chèque,
10 Alfred Tremblay Compagnie, on appelait monsieur, la
11 compagnie, puis on lui dit que « On a reçu un
12 chèque de vous, Monsieur, comme, il est
13 illégal... »

14 Q. [751] Mettons que ce serait SNC qui envoyait...

15 R. Ça, je n'ai pas vu ça.

16 Q. [752] Vous n'avez pas vu ça?

17 R. Non, non, non, non, non. Je n'ai pas vu ça. Je n'ai
18 pas vu ça.

19 Q. [753] Genivar non plus?

20 R. Non plus, Madame.

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

22 Q. [754] Donc, mettons que vous recevez un chèque de
23 compagnie, peu importe la compagnie, qui a acheté
24 dix (10) billets. Donc, le chèque de compagnie
25 couvre dix (10) billets, donc deux mille dollars

1 (2 000 \$) deux mille dollars (2 000 \$). Là, donc,
2 il y a un problème.

3 R. Oui.

4 Q. [755] Donc, vous appelez, vous dites : « Écoutez,
5 votre chèque est illégal, on doit vous le
6 renvoyer. » Et là, quand vous recevez, comment
7 dire, deux chèques de mille dollars (1 000 \$),
8 personnels, vous ne posez pas de questions?

9 R. J'ai... Non. Puis... Non mais je n'ai pas vu...
10 Votre exemple que vous venez de me donner, je n'ai
11 pas vu ça souvent, là.

12 Q. [756] Non, je ne dis pas le contraire, mais...

13 R. Non mais tu sais, deux mille piastres (2 000 \$), un
14 chèque de deux mille piastres (2 000 \$) pour dix
15 (10) billets, là, je ne pense pas d'avoir vu ça...
16 Je pense que les gens, en général, les gens étaient
17 très, très bien informés sur la loi. C'est arrivé
18 quelques cas, comme ça, par erreur, quelqu'un qui
19 n'y a pas pensé, mais les gens, les donateurs,
20 connaissaient la loi. C'est des chèques personnels
21 à la grandeur de la Ville de Montréal, et il
22 fallait que tu sois résidant de Montréal, là.
23 Résidant de Montréal. Quelqu'un de Dorval ne
24 pouvait pas faire un chèque à Union Montréal. Ça
25 c'est important, là.

1 Q. [757] C'est-à-dire que, il ne fallait pas que
2 l'adresse soit à Dorval.

3 R. Il fallait... Il fallait que ça soit un citoyen
4 résidant dans un des dix-neuf (19) arrondissements
5 de Montréal.

6 Q. [758] Et vous contrôliez ça comment?

7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8 Q. [759] Puis après l'événement, est-ce que vous
9 faites parvenir un reçu à l'effet qu'il a
10 participé?

11 R. Absolument, parce que c'est la loi qui l'oblige.

12 Q. [760] Pour des fins fiscales, ou...

13 R. Absolument, puis c'est le rapport du DGE. Parce que
14 le fameux calepin, « slip », il y a quatre copies,
15 hein? La rose, la verte, la bleue, bon, puis le
16 client garde la rose, puis l'original était remis
17 au Directeur général des élections, avec tous les
18 dépôts bancaires et j'en passe, là. Tout fait selon
19 la loi.

20 Q. [761] Et vous, après ça, après l'événement, vous
21 faites parvenir un reçu à l'effet que vous avez bel
22 et bien reçu la somme?

23 R. Oui. Parce que les gens reçoivent un reçu
24 temporaire, puis après ça tu as un reçu pour fins
25 d'impôt, parce que la loi permettait une ristourne

1 à l'époque.

2 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

3 Q. **[762]** O.K. Vous avez dit deux cents dollars
4 (200 \$), financement populaire, je pense, ou à peu
5 près. Il y a eu des activités un petit peu plus
6 chères que ça?

7 R. Non.

8 Q. **[763]** Non?

9 R. C'est la seule qui est fixée comme ça, à deux cents
10 dollars (200 \$).

11 Q. **[764]** O.K.

12 R. C'est que... Mais quelqu'un que... C'est ça, c'est
13 que si tu voulais donner... Si tu voulais... Tu
14 avais le droit de donner mille (1 000)... Parce
15 qu'il faut faire attention, là. C'est que moi je
16 vendais des billets à deux cents (200), mais
17 Christian Ouellet pouvait s'acheter, avec un chèque
18 de mille dollars (1 000 \$), cinq billets.

19 Q. **[765]** Hum, hum.

20 R. Mais un chèque personnel.

21 Q. **[766]** Oui. Je vous suis.

22 R. On s'entend? Alors donc, oui, il y a des gens qui
23 achetaient cinq billets.

24 Q. **[767]** Le maximum autorisé, pour une donation, par
25 année.

1 R. Par année.

2 Q. [768] Bon. Les petits déjeuners du maire.

3 R. Oui.

4 Q. [769] On en a discuté un peu tantôt...

5 R. Oui.

6 Q. [770] On va y passer un peu plus en détail.

7 R. Oui.

8 Q. [771] C'est vous qui avez eu cette idée-là, ou
9 amené cette idée-là?

10 R. Oui.

11 Q. [772] Ça vient d'où?

12 R. Ça venait de mil neuf cent soixante-dix-huit
13 (1978), avec monsieur Claude Ryan. On avait fait...
14 Ça avait marché au bout, là. Alors je voulais
15 implanter cette rencontre-là, où les gens
16 permettaient de jaser, le maire parlait, il se
17 posait beaucoup de questions sur la Ville, le
18 fonctionnement, puis ainsi de suite, là, c'était...

19 Q. [773] C'est quoi le concept du petit déjeuner du
20 maire, exactement?

21 R. Il n'y a pas de... c'était le même concept qu'en
22 soixante-dix-huit (78), c'est que j'avais le... les
23 permanents, chez nous, il y avait un président de
24 la Commission des finances, des présidents des
25 différentes commissions, certains élus, on listait

1 des noms de personnes qu'ils connaissaient puis les
2 gens appelaient puis les invitaient : « Parfait, tu
3 viens, amène ton chèque lors du petit déjeuner ».
4 Ça fait que le matin, on ramassait les chèques, le
5 chapeau, on compilait rapports, reçus, puis on
6 retournait... on retournait ça au Parti.

7 Q. [774] C'est une activité fermée, si on peut dire?

8 R. Bien, on t'invitait... si quelqu'un était arrivé
9 puis dit : « J'aimerais ça rentrer » puis si tu me
10 fais de mille piastres (1 000 \$), je l'aurais pris.

11 Q. [775] D'accord.

12 R. Légal. Je l'aurais pris.

13 Q. [776] Donc, il y a des gens vous sollicitaient pour
14 pouvoir participer?

15 R. Absolument, absolument. Quand ça s'est su un petit
16 peu, les gens ont dit : « On aimerait ça y aller ».
17 Bien, pas de problèmes, hein?

18 Q. [777] Bon, il y a combien de gens qui participent à
19 cette activité-là?

20 R. Ah, ce n'était pas beaucoup. Je vous dirais...
21 c'est à peu près cent (100), cent (100) personnes
22 par petit déjeuner.

23 Q. [778] Cent (100) personnes par petit déjeuner?

24 R. À peu près une centaine de personnes par petit
25 déjeuner, là, si ma mémoire est bonne.

1 Q. [779] Vous êtes sûr que c'est autant que ça?

2 R. Bien, ça peut être moins, mais à peu près, j'ai
3 bien dit à peu près cent (100). Mais il y en a eu
4 des moins gros, mais il y en a eu des plus gros.

5 Q. [780] Oui.

6 R. Alors je dis une moyenne de cinquante (50), tiens.
7 Parce que j'en ai eu des plus gros, mais j'en ai eu
8 des plus petits.

9 Q. [781] D'accord.

10 R. Puis, il y a aussi... il y a des fois, je voyais
11 deux fois les mêmes personnes, ça peut arriver.

12 Q. [782] Vous y êtes retourné plusieurs fois.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. [783] Monsieur Deschamps (sic), vous ne pouvez pas
15 passer de cent (100) à cinquante (50), là.

16 R. Bien, non, ce que je vous dis...

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

18 Monsieur Ouellet, Madame la Présidente.

19 R. Ah, ce n'est pas grave.

20 (16:15:33)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [784] Monsieur Ouellet, je m'excuse.

23 R. J'ai tout compris. Donc, moi, j'ai dit de l'ordre
24 d'une centaine, O.K., mais c'est de mémoire comme
25 ça. Alors, oui, il peut y en avoir eu à cinquante

1 (50). D'après moi, il y en a eu des plus petits
2 puis vous avez raison.

3 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

4 Q. **[785]** Le concept, comme vous dites... bien, comme
5 je disais tout à l'heure, c'est que vous réunissez
6 donc, un nombre limité de personnes et le maire est
7 présent, c'est un peu ça l'idée?

8 R. Oui.

9 Q. **[786]** Donc, on peut jaser avec le maire?

10 R. Oui.

11 Q. **[787]** D'accord. Vous avez fait ça pendant combien
12 de temps, vous diriez?

13 R. Un an.

14 Q. **[788]** Pendant une seule année?

15 R. Juste une année.

16 Q. **[789]** Laquelle?

17 R. Ouf... c'est tu après les élections? Je pense que
18 oui, mais... c'est après deux mille cinq (2005), de
19 mémoire, là, mais là, là, je te dis que...

20 Q. **[790]** Deux mille six, deux mille sept (2006, 2007)?

21 R. Oui, c'est plus ça. D'après moi, c'est plus deux
22 mille six (2006).

23 Q. **[791]** Ça a marché?

24 R. C'était une bonne activité qui a permis de récolter
25 environ une centaine de mille dollars, faite selon

1 les règles.

2 Q. **[792]** Sur environ combien de petits déjeuners, vous
3 diriez?

4 R. Dix (10), une dizaine.

5 Q. **[793]** Une dizaine?

6 R. Une dizaine.

7 Q. **[794]** Au Club Saint-Denis?

8 R. Oui.

9 Q. **[795]** Madame Blanchet, si on peut exhiber à l'écran
10 le document qui est à l'onglet 4. Peut-être aller à
11 la page... vous n'avez pas de numérotation sur les
12 pages, mais si je ne m'abuse, à la page 6 du
13 document, ce sont les... la liste des activités
14 politiques d'Union Montréal pour l'année deux mille
15 sept (2007). Je ne sais pas si vous pouvez voir,
16 parce que c'est peut-être un petit peu petit. Je ne
17 sais pas si...

18 R. Non, non, je vois très bien.

19 Q. **[796]** Vous voyez très bien?

20 R. Je vois ce rapport-là pour la première fois, par
21 exemple, là, mais c'est correct.

22 Q. **[797]** Si on regarde aux lignes 1, 2, 3, 4, 6 et 10,
23 vous voyez, à la colonne - Lieu?

24 R. Oui, Club Saint-Denis, oui, oui.

25 Q. **[798]** Club Saint-Denis?

1 R. Hum hum.

2 Q. **[799]** Pour tous ces endroits?

3 R. Oui.

4 Q. **[800]** Prix d'admission, deux colonnes plus loin.

5 R. Oui.

6 Q. **[801]** Mille dollars (1 000 \$)? Madame la
7 Présidente, est-ce que vous avez...?

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Oui, j'ai...

10 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

11 Vous avez trouvé?

12 Q. **[802]** Ensuite de ça, vous voyez qu'il y a, deux
13 colonnes plus loin, donc à la colonne 1, 2, 3, 4,
14 5... la colonne 6, nombre de personnes, quarante
15 (40); trente-huit (38); quarante (40); quarante-
16 cinq (45)? Ça correspond à vos souvenirs?

17 R. Ça doit être... c'est en quelle année, ça?

18 Q. **[803]** C'est en deux mille sept (2007).

19 R. Probablement que c'est là. Mais cette formule-là
20 de... je ne l'ai jamais vue, là, mais...

21 Q. **[804]** Cette grille-résumé?

22 R. Oui, cette grille-résumé, moi je n'ai pas...

23 Q. **[805]** C'est un document préparé par l'Union
24 Montréal.

25 R. Ah, bien, c'est ça...

1 Q. **[806]** Mais...

2 R. ... mais je ne l'ai pas vue. Oui, c'est préparé par
3 nous, mais je ne l'avais pas vue, résumée comme ça.

4 Q. **[807]** D'accord. Ensuite de ça, on a la colonne -
5 Contribution de plus de cent (100) dollars. On a le
6 montant récolté.

7 R. Hum, hum.

8 Q. **[808]** Et ensuite, le nombre de contributions qui
9 correspond à ce montant-là. Et ensuite de ça, les
10 contributions de cent dollars (100 \$) ou moins où
11 les colonnes sont à zéro pour l'essentiel. Et à la
12 fin, à la dernière colonne, les dons anonymes.

13 R. Ça, c'est le rapport du chapeau probablement à
14 chaque événement qui a été fait par mon équipe à
15 l'époque là, ça doit être ça.

16 Q. **[809]** D'accord. Donc, la colonne - Dons anonymes,
17 ce que vous nous dites, c'est que, ça, ça fait
18 référence à ce que vous avez identifié tout à
19 l'heure...

20 R. Absolument.

21 Q. **[810]** ... comme étant le chapeau?

22 R. Absolument.

23 Q. **[811]** Le chapeau, ça fonctionne comment exactement?

24 R. Le chapeau, c'est que, je répète, un petit peu
25 comme... un petit peu... Comment je vous dirais

1 bien? Je vais lire ici l'article de la Loi 428 :

2 Don anonyme :

3 Recueillir au cours d'une réunion ou
4 une manifestation tenue à des fins
5 politiques, la limite vingt pour cent
6 (20 %) du total des contributions
7 recueillies pendant l'année.

8 O.K. Alors, quand je fais une activité de
9 financement et il y a un chapeau, on le calcule, on
10 fait le rapport. Ce qui est important, c'est que
11 c'est à la fin, il ne faut pas que ça dépasse vingt
12 pour cent (20 %) de ta campagne totale, le rapport
13 fait au Directeur général des élections.

14 Q. **[812]** O.K.

15 R. O.K. C'est ça qui est bien important. Mais, à
16 chaque activité, quand même que je ramasserais dix
17 mille, douze mille (10 000 \$-12 000 \$), si on
18 ramasse un million et demi (1,5 M\$), c'est trois,
19 quatre cent mille (3-400 000 \$), c'est ça. Alors,
20 donc c'est vingt pour cent (20 %) de la somme
21 totale normalement que tu ramasses officiellement
22 et qui est déposée dans ton rapport au Directeur
23 général des élections. Et quand on a un chapeau
24 comme ça, comme vous voyez là, ce que je me
25 souviens, c'est qu'il y a toujours, après

1 l'activité, t'as toujours trois personnes qui font
2 le décompte, puis il y avait une feuille là, où
3 c'est des cents dollars (100 \$), des deux cents
4 (200 \$), des quatre cents (400 \$), je ne sais pas
5 trop là. Et là, à la fin, t'arrives au fameux trois
6 mille cinquante (3 050 \$) et c'est signé par les
7 trois.

8 Q. **[813]** O.K.

9 R. Et c'est ce qui est important, puis c'est vrai,
10 c'est que ça fait partie du rapport que l'on remet
11 au Directeur général des élections, t'es obligé. On
12 le dépose, il y a une copie de dépôt de la banque
13 et il faut que t'annexes ton dépôt de la banque
14 avec ta feuille de chapeau calculée et ça fait
15 partie du rapport qu'on remet au Directeur général
16 des élections. Ça, ça a été fait à la lettre.

17 Q. **[814]** Parfait. Là...

18 (16:15:33)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[815]** Dites-moi, je voudrais juste vous revenir. Je
21 vois que le vingt-deux (22) mai deux mille huit
22 (2008), au Rizz, il y a quarante-sept mille neuf
23 cent soixante dollars (47 960 \$) de dons anonymes.

24 R. Le vingt-sept (27) mai deux mille huit (2008). Ça,
25 c'est l'activité de financement...

1 Q. **[816]** Oui.

2 R. ... qui était au Rizz. Et oui.

3 Q. **[817]** C'est normal?

4 R. Bah! Comment je dirais bien ça? Nous autres, on
5 compte après. Voyez-vous. Alors, moi, je veux dire,
6 c'est que le chapeau peut avoir dix mille
7 (10 000 \$), quinze mille (15 000 \$), trente mille
8 (30 000 \$), quarante mille (40 000 \$), mais il y
9 avait quand même - parce que comme je vous dis,
10 c'est la première fois que je le vois là, c'était
11 quoi le nombre de personnes qui étaient là au Rizz?
12 Six cent cinquante (650) personnes, ça pourrait
13 être normal, six cent cinquante (650) personnes.

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Q. **[818]** C'est trois cent soixante (360) dans la
16 liste, là.

17 R. Où que c'est marqué, je vois six cent cinquante
18 (650) moi là, là. Vous avez parlé du quarante-sept
19 mille (47 000 \$). Le nombre de... C'est le nombre
20 de... de personnes, c'était marqué six cent
21 cinquante (650). C'est pour ça que je vous dis ça
22 là.

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

24 Trois cent soixante (360), Monsieur le Commissaire,
25 c'est le nombre de contributions de cent dollars

1 (100 \$).

2 R. C'est le nombre de contributions de cent dollars
3 (100 \$) et après ça le nombre... Parce que je me
4 souviens, les deux que j'ai assisté, c'était
5 toujours plein à craquer, donc, c'est cinq, six
6 cents (5-600) personnes à peu près par activité à
7 ce moment-là. Et un chapeau de quarante-sept mille
8 (47 000 \$), je pense que c'est... c'est normal.
9 Bien, c'est normal, ça se tient, ça... il aurait pu
10 y avoir cent mille (100 000 \$), Madame.

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. **[819]** Il y a six cent cinquante (650) personnes, il
13 y a trois cent soixante (360) contributions de cent
14 dollars (100 \$) et plus, il n'y a aucune autre
15 contribution de cent dollars (100 \$) et moins, donc
16 ça fait quand même quasiment trois cents (300)
17 personnes qui n'ont pas fait de contribution.
18 C'est-tu fréquent? C'est la moitié des gens dans la
19 salle n'ont pas fait de contribution.

20 R. Oui, c'est parce que je ne pense pas qu'il y ait
21 un... je ne pense pas qu'il y ait un contrôle.
22 Lorsqu'on fait cette activité-là, de mémoire là, il
23 n'y a pas de contrôle à la porte, là, t'sais.
24 Alors, les gens viennent, il y en a qui ont déposé
25 leur chèque et d'autres ont mis de l'argent dans le

1 chapeau puis tu rentres dans la salle.

2 Essentiellement, c'est comme ça.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[820]** Ça veut donc dire que la moitié des personnes
5 qui se rendent, se rendent pour rencontre le maire
6 vraisemblablement et d'autres personnes... mais ils
7 ne veulent pas donner de don avec leur nom, mais
8 ils font des dons anonymes...

9 R. Absolument.

10 Q. **[821]** ... tout en voulant être vu par le maire et
11 les autres personnes, c'est ça?

12 R. Oui. Puis c'est vrai pour tous les partis
13 politiques.

14 Q. **[822]** O.K.

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

16 Q. **[823]** La colonne - Gratuité, est-ce que vous êtes
17 en mesure de me dire à quoi ça fait référence?

18 R. Non. Je ne peux pas vous le dire. Gratuité, ça veut
19 dire quoi, ça? Cent soixante (160)... Non. Je ne
20 sais pas ce que ça veut dire, non. Je vous avoue
21 humblement.

22 Q. **[824]** D'accord.

23 R. Il faudrait demander à monsieur...

24 Q. **[825]** On va revenir en arrière un petit peu...

25 R. ... monsieur Deschamps, là...

1 Q. **[826]** On va revenir en arrière un petit peu, pour
2 revenir aux petits déjeuners.

3 R. Oui.

4 Q. **[827]** Les petits déjeuners, les billets sont à
5 mille dollars (1 000 \$). Vous faites une liste...

6 R. Moi, là, c'est la première fois que j'entends ça,
7 là. Puis je n'imprime pas de billets. Je n'ai pas
8 imprimé de billets.

9 Q. **[828]** D'accord. Excusez-moi. Mais...

10 R. Non, mais il y a une nuance.

11 Q. **[829]** Il y a un prix d'admission.

12 R. O.K. On demande mille dollars (1 000 \$), si
13 possible...

14 Q. **[830]** On demande mille dollars (1 000 \$).

15 R. Il n'y a...

16 Q. **[831]** Il n'y a pas de billets pour...

17 R. Il n'y a jamais eu de billets pour ça, parce que tu
18 pouvais arriver avec mille (1 000), il y a eu des
19 cent (100), des cinquante (50), des cent (100), des
20 trois cents (300). Alors il n'y avait pas de prix
21 fixe, jamais, dans ces activités-là.

22 Q. **[832]** D'accord. Donc, tu pouvais arriver avec ce
23 que tu voulais.

24 R. Exactement.

25 Q. **[833]** Parfait.

1 R. Les seules activités à prix fixe, c'est les trois
2 grandes. Parce que j'imprimais des cartons, deux
3 cents dollars (200 \$).

4 Q. **[834]** D'accord, je vous suis.

5 R. O.K.?

6 Q. **[835]** Donc, ensuite de ça, la liste devait être
7 préparée à l'avance, des gens qui allaient venir,
8 les gens que vous alliez inviter?

9 R. Pour lesquels, là?

10 Q. **[836]** Pour les... On est toujours dans les petits
11 déjeuners.

12 R. Déjeuners? Comme je vous ai dit, on était peut-être
13 une dizaine qui identifiaient des noms. On en avait
14 dans des arrondissements, puis chacun faisait son
15 téléphone. Puis tu avais ta liste de dix (10)
16 personnes, puis c'est la formule triangle, là, puis
17 tu les appelais, puis tu les invitais au petit
18 déjeuner avec le maire.

19 Q. **[837]** Qui exactement participait à ce processus-là
20 de...

21 R. Moi j'avais des permanents de mon parti, j'avais
22 des... On n'était pas une grosse gang, là. Puis il
23 y avait le président de la Commission, à l'époque,
24 des finances, mais j'oublie son nom, là. Mais
25 c'était très... Ce n'était pas une grosse affaire,

1 avec cinquante (50), soixante-quinze (75), cent
2 (100) personnes, là. Ça fait que tu avais à peu
3 près une liste de quatre, cinq cents (500), puis tu
4 appelais les gens, qu'ils viennent... Il y en a qui
5 sont venus deux fois.

6 Q. **[838]** Est-ce que vous avez été invité les mêmes
7 plusieurs fois?

8 R. Là je ne le sais pas trop, parce que c'est toujours
9 un peu... Je distribuais en bas le travail, puis
10 les gens... Les gens invitaient...

11 Q. **[839]** Vous, personnellement, est-ce que vous avez
12 invité qui que ce soit?

13 R. Non. Pas à ma souvenan... Oui, oui, j'en ai invité,
14 oui. Excusez-moi. Moi j'avais invité quelques
15 personnes à l'époque, oui. Quelques personnes, oui.

16 Q. **[840]** Qui, par exemple?

17 R. De Ivanhoe Cambridge, ça c'est de mémoire, c'était
18 le président. Pas beaucoup, moi.

19 Q. **[841]** À part le président d'Ivanhoe Cambridge, vous
20 n'avez pas de souvenir de... S'il n'y en a pas
21 beaucoup, là, ça devrait peut-être être
22 (inaudible).

23 R. Non, non, mais c'est pour ça, mais... Parce que
24 moi, c'était... Comment je vous dirais bien ça? Je
25 parlais beaucoup avec les leaders. Alors, c'est les

1 leaders qu'ils invitaient, O.K., plus.

2 Q. **[842]** O.K. Donc, quand vous dites les leaders,
3 c'est-à-dire?

4 R. C'est... Ceux qui avaient la liste de noms
5 disaient : « Écoute, moi je me suis fait une liste
6 de vingt (20), puis je vais les appeler, puis ceux
7 qui viennent, on va leur expliquer comment ça
8 fonctionne, parfait. »

9 Q. **[843]** O.K. Donc...

10 R. Ça fait que c'était plus comme ça, là.

11 Q. **[844]** Oui. Ah, je vous suis. Mais alors, à ce
12 moment-là, les leaders auxquels vous faites
13 référence, qui, donc, choisissaient les gens qui
14 seraient invités, c'était qui exactement?

15 R. Bien, comme je vous dis, j'avais mes permanents.

16 Q. **[845]** Oui?

17 R. O.K., j'avais mes permanents, puis il y avait...

18 Q. **[846]** Ça fait que, il n'y en a pas beaucoup, là.
19 Peut-être juste donner des noms?

20 R. Non, non. J'avais monsieur Bosco, j'avais aussi
21 maître Gilles Hébert qui me donnait un coup de
22 main. J'avais le président de la Commission des
23 finances à l'époque, je ne suis pas capable de me
24 rappeler son nom, là.

25 Q. **[847]** Oui, son nom qui ne vous revient pas.

1 R. Il était à Habitat 67, puis il était... On était
2 cinq, six, là. Puis il y avait... Ah oui! Excusez-
3 moi, il y avait le président de la Commission des
4 communautés culturelles. Comment qu'il s'appelle...
5 J'ai un blanc de mémoire aussi. Alors, lui il avait
6 une liste de noms. Le président de la Commission
7 culturelle, lui il en a fait. Comment qu'il
8 s'appelle? Toujours un blanc de mémoire. Alors,
9 c'est à peu près sept, huit personnes, là. Grosso
10 modo.

11 Q. **[848]** Est-ce que le maire, lui-même, choisis...

12 R. Non, non, non.

13 Q. **[849]** ... proposait des gens à inviter?

14 R. Pas du tout.

15 Q. **[850]** Monsieur Zampino?

16 R. Pas du tout.

17 Q. **[851]** Monsieur Trépanier?

18 R. Monsieur Trépanier, il n'est pas venu à aucune de
19 ces activités-là.

20 Q. **[852]** Non, il ne venait pas à l'activité, je vous
21 le concède, mais...

22 R. Mais je ne peux pas vous dire s'il a recommandé des
23 gens.

24 Q. **[853]** C'est un permanent...

25 R. Probablement. Probablement.

1 Q. **[854]** C'est un permanent, on s'entend que
2 Trépanier...

3 R. Oui oui, je le sais bien, là.

4 Q. **[855]** ... il faisait partie du processus.

5 R. Probablement. Probablement qu'il a dû le faire. Il
6 travaillait beaucoup plus avec la grosse activité
7 du maire, et dans les trois régions, là, il nous a
8 donné un bon coup de main.

9 Q. **[856]** D'accord. Il y a... Vous avez fait ça pendant
10 une seule année, vous avez dit?

11 R. Oui. De mémoire, moi, ce que j'ai fait, moi, avec
12 le chef.

13 Q. **[857]** A priori, ça correspond à ce qu'on a vu.

14 R. Oui.

15 Q. **[858]** Pourquoi une seule année?

16 R. J'ai... J'ai essayé cette tentative-là, mais il n'y
17 avait pas beaucoup de monde. Essentiellement, c'est
18 ça. Donc, j'aimais mieux procéder par les trois
19 grandes régions.

20 Q. **[859]** Bien, pas beaucoup de monde, il y a quand
21 même cinquante (50) personnes qui sont là, en
22 moyenne, ou à peu près, là.

23 R. Oui oui, mais...

24 Q. **[860]** Trente-cinq (35)...

25 R. Ce n'est pas beaucoup, ça là, là.

1 Q. **[861]** Sauf que si ça prend mille dollars (1 000 \$)
2 par personne pour venir...

3 R. Oui mais ça prenait... Bien, c'est ça que je vous
4 dis, là, il n'y a pas de prix de fixé.

5 Q. **[862]** Non mais vous avez quand même suggéré que
6 vous demandiez...

7 R. Les gens...

8 Q. **[863]** ... à ce que les gens donnent mille dollars
9 (1 000 \$).

10 R. Les gens disaient : « Écoute, ceux qui sont
11 capables de donner un mille dollars (1 000 \$),
12 invitez, puis ceux qui ont donné cinq cents (500),
13 invitez-les. » Parce qu'il n'y avait pas de limite,
14 là. Il n'y avait pas de prix de billet pour cette
15 activité-là.

16 Q. **[864]** D'accord. Mais vous espérez quand même que
17 les gens amènent mille dollars (1 000 \$). C'est
18 le...

19 R. Oui Monsieur. C'est l'objectif. Moi, il fallait...
20 J'avais le droit de ramasser deux millions (2 M).

21 Q. **[865]** O.K.

22 R. Et on ne l'a jamais atteint, en passant, là. Mais
23 j'avais le droit, selon le directeur général des
24 élections, légalement, on s'entend, de collecter
25 deux millions de dollars (2 M\$). Six cent cinquante

1 mille (650 000 \$) le maire, la mémoire est bonne,
2 puis un million quatre cent mille (1 400 000 \$) les
3 dix (10) arrondissements.

4 (16:23:22)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[866]** Vous avez dit un million trois cent mille
7 (1,3 M\$) tantôt?

8 R. Oui...

9 Q. **[867]** Dites-moi, monsieur Ouellet, est-ce que...
10 l'argent qui était dans le chapeau, là, les dons
11 anonymes...

12 R. Oui.

13 Q. **[868]** ... est-ce qu'ils étaient glissés en
14 argent...

15 R. C'était en argent...

16 Q. **[869]** ... sonnait ou s'ils étaient dans des
17 enveloppes?

18 R. Non, c'était dans des... c'était dans... de
19 l'argent sonnait ou dans une enveloppe blanche. Je
20 vous dirais, quand j'ai assisté à un décompte, un
21 fois, il y avait une enveloppe d'une compagnie,
22 donc ça a été retourné. Ça, là-dessus, c'était bien
23 clair. Alors...

24 Q. **[870]** Il y avait combien dedans? Si vous vous en
25 rappelez?

1 R. Ouf... Madame, Madame, là, je fais juste me
2 rappeler de celle-là, puis c'est un « flash ».

3 Q. [871] Oui, O.K., et quelle compagnie était-ce?

4 R. Je ne le sais pas, Madame, je ne me rappelle pas. À
5 la quantité d'enveloppes, là... je ne me souviens
6 pas, sauf que c'est une erreur, on l'a retournée.
7 Ça, c'est marqué dans la loi, puis monsieur
8 Deschamps était assez raide là-dessus, (inaudible)
9 puis on s'en est occupé. Maintenant, je ne sais pas
10 les résultats finaux, là, on s'en est occupé de
11 faire cette correction-là. Mais en général, c'est
12 une enveloppe blanche. Une enveloppe blanche, puis
13 tu ne pouvais pas mettre une grosse enveloppe
14 large, parce que la fente, là, était faite pour une
15 enveloppe numéro 10 Ou la largeur d'un billet.
16 Alors si tu arrivais avec ta grosse enveloppe
17 épaisse, ça ne passe pas dans le... dans le
18 petit... vous comprenez ce que je veux dire? Non?

19 Q. [872] Très bien.

20 R. O.K. parfait, c'est parce que vous me regardiez,
21 j'ai dit...

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

23 Q. [873] Donc, on choisissait des invités qui étaient
24 en affaires avec la Ville?

25 R. Pas nécessairement.

1 Q. [874] C'est quoi le critère qui guide?

2 R. Il n'y a pas de critère qui guide. Moi, je n'ai
3 jamais... ce n'est pas marqué nulle part, là, quand
4 on parle... quand je fais de la vente...

5 Q. [875] Non, je m'en doute que ce n'est pas marqué
6 nulle part, parce que...

7 R. Non, mais... non, je veux dire, c'est que là tu
8 dis... moi, tu donnes des directives, tu as des
9 objectifs. Organisez-vous, puis moi, je vais vous
10 suivre, O.K.? Mais faites ça selon la loi. Ça a
11 toujours été comme ça, puis partout où j'ai passé,
12 je n'ai jamais eu de problèmes, O.K.?

13 Q. [876] Je vous suis là-dessus, mais là, il s'agit de
14 choisir, de trier une cinquantaine de personnes qui
15 vont venir manger un petit déjeuner avec le maire,
16 dont on s'attend, idéalement, à ce qu'elles
17 donnent, maximum et ce qui est visé, mille dollars
18 (1 000 \$). On ne choisit... comme vous avez dit
19 tout à l'heure, si quelqu'un vous appelle en
20 disant : « Je suis prêt à mettre mille dollars
21 (1 000 \$) », vous allez l'inviter automatiquement.
22 Donc, on cherche des gens qui vont donner de
23 l'argent?

24 R. C'est sûr.

25 Q. [877] Bon, c'est ceux-là qu'on appelle?

1 R. On appelle les gens qui sont capables de donner de
2 l'argent au Parti puis qui veulent donner de
3 l'argent au Parti.

4 Q. **[878]** Est-ce qu'on peut penser que ces gens-là
5 s'attendent, eux, à l'inverse, à obtenir quelque
6 chose du Parti?

7 R. Comment je vous dirais bien ça? Je vais vous
8 répondre de la façon suivante, Madame la
9 Présidente, c'est que... peut-être pas tout le
10 monde sait ça, mais je vais vous dévoiler mes
11 trucs, là. Il y a huit mille (8 000) personnes qui
12 travaillent le jour du vote dans un parti, lors
13 d'une élection. Puis je vous ferai la démonstration
14 tantôt. Puis le soir du dimanche soir, après la
15 victoire, là, c'est tous des bénévoles. Il n'y a
16 pas dix mille (10 000)... huit mille (8 000)
17 personnes qui partent demander un contrat au maire
18 de Montréal. C'est ça que je dis que moi, c'est
19 bien important, en politique, il y a des gens qui
20 font de la politique pour les bonnes raisons, hein?
21 Alors ça, il faut faire attention de ne pas brimer
22 ça, ces gens-là et ces gens-là ne s'attendent à
23 rien, là, alors si dans un activité bénéfice, puis
24 moi j'ai toujours dis, là, quand même que tu me
25 donneras mille piastres (1 000 \$), là, je suis bien

1 dur à acheter, moi, pour mille piastres (1 000 \$).

2 Comprenez-vous?

3 Q. **[879]** D'accord, je vous concède ce point-là. Mais,
4 un autre truc qui me perturbe un peu. Là, vous
5 m'avez dit qu'on s'attend à ce que ces gens-là
6 mettent mille dollars (1 000 \$)...

7 R. Ce n'est pas le prix d'entrée, mais c'est ce qui
8 est attendu.

9 Q. **[880]** L'invité, au petit déjeuner, devrait arriver
10 avec un chèque de mille dollars (1 000 \$). Si c'est
11 le cas, pourquoi vous avez un chapeau? Parce que si
12 je me rappelle bien, mille dollars (1 000 \$), c'est
13 votre maximum...

14 R. Toute... non, mais toute... non, non, mais toutes
15 les activités politiques, dont l'article 428.2, là,
16 toutes les acti... quand je vais une activité
17 politique, même si je faisais au congrès, un
18 congrès du Parti c'était militant, là, je ne
19 collecte pas. Tu mets le chapeau puis les gens
20 donnent de l'argent dedans. J'ai le droit de le
21 faire, comprenez-vous? Donc, à toutes les occasions
22 que j'avais, puis c'était ma directive, là, je ne
23 m'en cache pas, à toutes les occasions que j'avais,
24 on passait le chapeau.

25 Q. **[881]** Mais en toute logique, si un individu n'a pas

1 le droit de donner plus de mille dollars (1 000 \$)
2 par année, et qu'il vient de faire un chèque de
3 mille dollars (1 000 \$) en entrant, s'il met dans
4 un chapeau, il vient de donner plus que ce qu'il a
5 le droit de donner?

6 R. Don anonyme, je ne peux pas vous dire autre chose
7 qu'il a le droit de le faire.

8 Q. **[882]** D'accord. Vous avez dit que vous avez
9 assisté...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[883]** Il n'a pas le droit de le faire, que ce soit
12 un don anonyme ou non, il n'a pas le droit de
13 donner plus que mille dollars (1 000 \$)?

14 R. Non, non, mais... oui, mais Madame, c'est que moi,
15 je ne sais pas qui, qui donne, là. C'est ça le
16 problème, là. Le chapeau, on a rien qu'à l'abolir.
17 Je pense qu'ils l'ont aboli, là. Mais je ne sais
18 pas qui, qui met dans le chapeau. Ça peut être la
19 même personne qui donne mille (1 000 \$). Il est
20 peut-être bien venu à trois activités à mille
21 piastres (1 000 \$), puis il a peut-être bien mis
22 dix mille (10 000 \$) dans le chapeau, je ne le sais
23 pas.

24 (16:28:31)

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 Q. [884] D'accord.

3 R. C'était comme ça. Alors, moi, j'ai pris la Loi,
4 j'ai donné mes directives. On opère selon la Loi,
5 mais faites-le. C'est aussi simple que ça.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [885] Il a mis dix mille (10 000 \$) dans le
8 chapeau, il faut que les enveloppes soient
9 réparties.

10 R. Les enveloppes soient réparties. Oui, oui. Parce
11 que quand t'as neuf...

12 Q. [886] Parce que la fente n'est pas grande, là.

13 R. Non, non, non, je le sais, Madame. Quand t'as les
14 neuf arrondissements, le décompte, c'est divisé...
15 c'est divisé équitablement entre les
16 arrondissements, c'est de même que ça fonctionne.
17 Correct?

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

19 Q. [887] Vous avez brièvement décrit tout à l'heure le
20 processus d'ouverture du chapeau. Vous avez assisté
21 une fois, vous avez dit?

22 R. Une couple de fois, moi personnellement.

23 Q. [888] Donc, une ou deux.

24 R. Oui, deux fois.

25 Q. [889] Mais, le chapeau est là à tous les

1 événements.

2 R. À tous les événements.

3 Q. **[890]** Donc, vous pouvez vous porter garant de ce
4 qui s'est produit seulement pour ces deux-là, hein!

5 R. C'est qu'on fait confiance à des employés.

6 Q. **[891]** Je suis d'accord. Donc, le processus auquel
7 vous avez assisté, c'est quoi exactement?

8 R. C'est que lorsque l'activité est terminée, on s'en
9 va dans une petite salle ou... X et là le chapeau
10 est ouvert parce que c'est cadenassé. Monsieur
11 Lewis était toujours là et puis, moi, quand j'ai
12 assisté, j'étais avec une autre personne,
13 monsieur... Il y a une fois avec monsieur Bosco
14 Boursier et une fois avec maître Gilles Hébert. Ça,
15 ce sont les deux fois que je me rappelle. Alors,
16 comme je vous ai dit, lui, il arrive avec sa
17 feuille, le décompte, combien de cents dollars
18 (100 \$), combien de vingt (20 \$), combien de dix
19 (10 \$), combien de cinq (5 \$). Alors, cette
20 feuille-là, elle est remplie. C'est sur le papier
21 d'Union à quelque part et il y a des endroits pour
22 signer pour deux ou trois... minimum deux
23 personnes. Puis les fois que j'étais là, on a signé
24 à trois personnes.

25 Q. **[892]** Si les enveloppes contiennent plus de cent

1 dollars (100 \$).

2 R. Les enveloppes contiennent plus de cent (100 \$)...

3 Oui.

4 Q. **[893]** Est-ce que vous considérez que c'est un seul
5 don?

6 R. Le chapeau là, c'est ça que je vous dis, ce qu'il
7 faut savoir de la Loi, c'est que tu ne peux pas
8 ramasser plus que vingt pour cent (20 %) du total
9 de ta campagne. Donc, qu'elle vienne n'importe
10 comment, c'est compté. Il y a un rapport fait au
11 Directeur général des élections et c'est déposé à
12 la banque.

13 Q. **[894]** C'est tout.

14 R. C'est tout.

15 Q. **[895]** C'est l'étendue du contrôle. Mais, vous avez
16 dit tout à l'heure que si vous voyez qu'il y a une
17 enveloppe de compagnie...

18 R. C'est arrivé, moi, j'en ai vu une fois.

19 Q. **[896]** ... vous concluez que l'argent vient d'une
20 compagnie sur la base de cette information-là...

21 R. Oui. Oui.

22 Q. **[897]** Et vous retournez...

23 R. Oui, j'ai demandé qu'on apporte les corrections
24 immédiatement et je pense que ça a été fait. Mais
25 là, je n'ai pas fait de suivi.

1 Q. **[898]** Mais, si l'enveloppe est blanche et contient
2 dix mille dollars (10 000 \$), c'est quand même
3 comptabilisé.

4 R. C'est comptabilisé dans le chapeau.

5 Q. **[899]** D'accord.

6 R. Il ne faut pas que je dépasse mon vingt pour cent
7 (20 %).

8 Q. **[900]** Oui, mais on s'entend là-dessus, Monsieur
9 Ouellet, le vingt pour cent (20 %) ne sera calculé
10 qu'à la fin de l'année financière sur l'ensemble du
11 total récolté. Donc, à une activité en particulier,
12 ce vingt pour cent-là (20 %), c'est une
13 préoccupation plus que théorique.

14 R. C'est une préoccupation parce qu'aussi la Loi dit
15 que, si par hasard, tu dépasses ton vingt pour cent
16 (20 %), t'es obligé de le retourner.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[901]** Mais, quand c'est anonyme, vous le retournez
19 à qui?

20 R. Non, non, mais au Directeur général des élections,
21 Madame. Si ma mémoire est bonne, c'est marqué là en
22 plus là, « l'excédent doit être retourné ».

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

24 Donc, je conclus qu'il est quatre heures trente
25 (16 h 30).

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui.

3 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

4 Donc, on continuera demain matin.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Non, mais si vous avez le sujet à couvrir, j'ai
7 beaucoup de difficulté.

8 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

9 Non, je pense que l'essentiel est...

10 LA GREFFIÈRE :

11 Est-ce que vous produisez le document?

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

13 Oui. Je vais peut-être juste faire ça tout de
14 suite, produire le document.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Non, non, mais si vous avez d'autres questions sur
17 le même sujet, je n'ai aucun problème.

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

19 Laissez-moi juste vérifier rapidement. Non, on va
20 passer à un autre document demain.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui.

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

24 Donc, oui, pas de problème.

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 Alors, vous produisez la pièce.

3 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

4 Oui. Alors, on va produire, Madame Desrosiers.

5 LA GREFFIÈRE :

6 42P-537.

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

8 C'est exact.

9

10 42P-537 : Activités de financement d'Union

11 Montréal 2002-2011

12

13 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

14

15

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23

Nous, soussignées, ODETTE GAGNON et
DANIELLE BERGERON, sténographes officielles,
certifions sous notre serment d'office que les
pages ci-dessus sont et contiennent la
transcription fidèle et exacte de l'enregistrement
numérique, le tout hors de notre contrôle et au
meilleur de la qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

ODETTE GAGNON

Sténographe officielle

DANIELLE BERGERON

Sténographe officielle